

RAPPORT

D'activité

2024

métropole
GrandNancy



SOMMAIRE

_P6

01 LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

_P18

02 UNE MÉTROPOLE QUI SE TRANSFORME

_P40

03 UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE

_P70

04 UNE MÉTROPOLE DE PROXIMITÉ

_P90

05 UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE

_P114

06 RESSOURCES

Ce rapport d'activité 2024 a été élaboré avec l'aimable concours des services et partenaires.

Directeur de la publication : Mathieu Klein

Rédaction : Ange-Aimé Bonomi, Philippe Bohlinger, Alexandra Joutel, Cécile Mouton, Sabrina Tenace, Aurélie Vion

Conception éditoriale : Élise Frisoni

Conception : Mission Rayonnement - Pôle Créa Ressources

Conception graphique - Réalisation : Sylvie Maestri

Crédits photographiques : Adobe Stock, Christopher Courtois, Mathieu Cugnot, Vincent Damarin, Élodie Dubois, Khaled Frikha, Handball Nancy, Bertrand Jamot, Jean-François Livet, Chloé Marchal, Fred Marvaux, Olivier Mathiotte, Frédéric Mercenier, Anthony Picoré, François Pinto, Lucie Poinsignon, Yves Roland, Adeline Schumacker, Université de Lorraine, Filipe Veloso, Clotilde Verdenal/L'Œil Créatif

Impression : Métropole du Grand Nancy

ÉDITO



Nous y sommes ! Avec la finalisation de la plateforme du nouveau trolleybus 100 % électrique, l'inauguration des nouveaux aménagements piétonniers du cœur de la métropole ou les quelques 35 000 plantations réalisées en 2024, l'année passée aura vu le projet de transformation

métropolitaine engagé en début de mandat devenir réalité dans les rues, les quartiers et les 20 communes du Grand Nancy.

Une Métropole hospitalière, audacieuse, régénérative et citoyenne qui se hisse progressivement à la hauteur des défis qui sont devant nous, qu'ils soient démographiques, écologiques ou démocratiques. Autant de stratégies qui se construisent dans le temps long, mais pour lesquelles le Grand Nancy a posé un certain nombre de jalons en 2024, avec l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial, le lancement d'un nouveau plan d'action « biodiversité », la finalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal habitat-déplacements ou la mise en chantier du nouveau projet de territoire « Nancy 2025-2052 ».

Une Métropole hospitalière, audacieuse, régénérative et citoyenne

Ce sont aussi des secteurs stratégiques de notre agglomération dont la mue se précise, en concertation avec toutes les parties-prenantes, de Nancy Centre-gare au Technopole Henri Poincaré, des Rives de Meurthe Nord à la Plaine Flageul, en passant par l'ancien site Kleber, la ZAC Austrasie ou le quartier Saint-Pierre-René 2 Bonsecours.

Dans le sillage des assises de l'économie et de l'attractivité, du schéma d'accueil des entreprises, de la nouvelle signature de territoire ou de la future maison de l'innovation technopolitaine, notre Métropole se met en ordre de marche pour mettre en lumière ses atouts, stimuler l'innovation et la créativité au service des entreprises et des habitants du sud meurthe-et-mosellan.

Car 2024 aura aussi marqué une étape clé dans le renforcement des coopérations entre la Métropole et les territoires de son bassin de vie : les contrats de réciprocité avec le Bassin de Pompey et Moselle et Madon ou la création de la société d'économie mixte Nancy Sud Lorraine Énergies révèlent bien la dynamique de transition engagée avec nos voisins.

Mais nous n'oublions pas pour autant d'être au rendez-vous des besoins quotidiens des Grands Nancéiennes et des Grands Nancéiens, qu'il s'agisse de l'adduction d'eau potable et de la gestion des eaux usées, de la maintenance des infrastructures de voirie et de l'éclairage public, de la gestion et de la valorisation des déchets, de l'extension du réseau de chauffage urbain comme de l'entretien et du développement des espaces verts.

En matière de solidarités, le Grand Nancy reste à l'offensive, avec une palette de nouveaux outils pour amplifier notre action de lutte contre la précarité, pour la santé et l'inclusion de toutes et tous (Contrat métropolitain des solidarités, Plan d'urgence pour la relance du logement social, nouveau Contrat de ville, Contrat local de santé, Nouveau programme de renouvellement urbain, etc.).

2024 aura aussi été l'année d'une Métropole qui bouge, qui vit, qui pétille, au rythme de l'olympisme mais aussi de nos équipes sportives professionnelles qui nous ont fait vibrer, des concerts géants au Zénith, des éclaboussures à la Plage des 2 Rives, du projet culturel métropolitain qui tisse sa toile dans nos musées, nos jardins botaniques, notre conservatoire et bien au-delà. De quoi bien préparer une année 2025 prête à toutes les (Métro)folies ...

Ce rapport d'activité est enfin l'occasion de mesurer le travail conduit par les fonctions ressources et par les agentes et agents de la Métropole sans qui aucun de ces projets ne pourraient voir le jour.

Bonne lecture !

Mathieu Klein

Président de la Métropole
du Grand Nancy
Maire de Nancy

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2024

JANVIER

- Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), la Métropole propose à l'ensemble des habitants une solution pour trier leurs déchets alimentaires, adaptée à leur typologie d'habitat

FÉVRIER

- Accueil dans les communes de la Métropole des Journées Mondiales de la Commedia dell'Arte.

MARS

- Organisation du 1^{er} vide-dressing de la Métropole à l'Octroi à Nancy
- Lancement du Défi Zéro Déchet

AVRIL

- Inauguration du local réemploi de la déchetterie de Ludres

MAI

- Démarrage des aménagements transitoires de la place Simone Veil
- Inauguration du chemin piéton s'étendant de la Porte de la Craffe au croisement de la rue Saint-Nicolas et du Docteur Schmitt à Nancy
- Dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de Préparation aux Jeux », accueil en partenariat avec le CREPS, de l'équipe de France masculine de boxe, de l'équipe de boxe cubaine et de l'équipe ukrainienne de para-aviron et para-canoë-kayak

JUIN

- Ouverture de la Plage des 2 Rives
- Adoption du troisième Contrat Local de Santé 2024-2028
- Déploiement de nouveaux conteneurs enterrés pour la collecte des déchets dans le centre-ville de Nancy

JUILLET/AOÛT

- Mise en circulation des capsules Urbanloop lors des JO de Paris
- Ouverture des cures à Nancy Thermal

SEPTEMBRE

- Inauguration du nouveau centre d'incendie et de secours Nancy - Rives-de-Meurthe, installé avenue du XX^e Corps

OCTOBRE

- Renforcement du soutien aux familles monoparentales à travers le FSL Énergie

NOVEMBRE

- Adoption de la feuille de route de la vie étudiante
- Signature de contrats de réciprocité avec Pompey et Moselle-et-Madon
- 3^e édition du Noël vert du Grand Nancy salle Gentilly à Nancy

DÉCEMBRE

- Organisation des premières Assises de l'Économie et de l'Attractivité avec le lancement de la marque de territoire « Nancy on y vit » du Grand Nancy



An aerial photograph of the Grand Nancy metropolitan area, showing a mix of residential buildings, green spaces, and a river. The image is partially obscured by a large teal triangle on the left side, which contains the text. The background shows a dense urban area with various buildings and a large green park area in the foreground.

01

—
**LA MÉTROPOLÉ
DU GRAND
NANCY**



Territoire de **256 000 habitants** composé de **20 communes**, la Métropole du Grand Nancy est située dans la Région Grand Est, au cœur du Sillon lorrain qui réunit les villes et agglomérations de Thionville, Metz, Nancy et Épinal, soit **1,4 million d'habitants**.

Le bassin de vie compte **560 000 habitants** issus de la « Multipole Nancy Sud Lorraine » (13 intercommunalités composant le sud de la Meurthe-et-Moselle). Le Grand Nancy est une métropole universitaire avec plus de **51 000 étudiants, 3 000 enseignants-chercheurs et 11 grandes écoles**. Il est le siège de plusieurs grandes administrations, telles que l'ARS (Agence régionale de santé), le Rectorat Grand Est et l'Université de Lorraine.

Établissement public de coopération intercommunale, le Grand Nancy fait partie des **22 métropoles de France depuis 2016**. C'est l'une des coopérations intercommunales les plus anciennes de France, puisque le District de Nancy a été créé le 12 octobre 1959. Il s'agit également de la plus intégrée des métropoles françaises avec Brest. La collectivité assure en effet un nombre important de services et de compétences pour l'ensemble de son territoire (développement économique, projets urbains, mobilités, transition énergétique, mais aussi de nombreux services urbains, comme la voirie, la gestion des déchets, les espaces verts, l'eau, l'assainissement...).

PARTICIPATION CITOYENNE

LE DIALOGUE AU CŒUR DE L'ACTION

La transformation du territoire ne peut se faire sans démocratie participative et culture du débat entre citoyens, élus et services. Plusieurs concertations majeures ont ainsi été organisées en 2024.

« JE PARTICIPE », LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DE PARTICIPATION

En 2021, la Métropole du Grand Nancy a souhaité faciliter l'accès des Grands Nancéiens aux différentes concertations organisées sur son territoire, en créant une plateforme numérique de participation citoyenne. Elle accueille non seulement les démarches de son champ de compétence, mais également celles des communes qui ont souhaité bénéficier de cet outil de dialogue privilégié.

En 2024, huit espaces de concertation en lien avec les projets métropolitains ont été créés, et douze communes du Grand Nancy utilisent désormais cet outil participatif complémentaire aux démarches en proximité sur le terrain, et permettant d'associer des publics différents de façon plus permanente. La Ville de Nancy a rejoint la plateforme métropolitaine, proposant ainsi à ses utilisateurs d'accéder de façon simplifiée à l'ensemble des démarches participatives du territoire. À ce jour, plus de 11 000 utilisateurs inscrits ont franchi le pas de la participation numérique.

jeparticipe.metropolegrandnancy.fr

LES CONCERTATIONS À ENJEUX MÉTROPOLITAINS

➔ IMAGINEZ L'ESPACE PUBLIC DE DEMAIN AUTOUR DES LIGNES DE BUS T2 À T5

L'insertion urbaine du tracé des voies réservées pour les bus à haut niveau de service (BHNS) est au cœur de la démarche de concertation du Plan métropolitain des mobilités. La phase 1 qui s'est déroulée début 2024 au moment des études préliminaires, visait à échanger avec les riverains et usagers des lignes structurantes Tempo 2 à 5 pour définir au mieux les implantations des aménagements intégrant conformément à la loi LOM des pistes cyclables, du mobilier urbain, de la végétation et des stationnements. Un espace de contribution numérique a été ouvert sur la plateforme et des ateliers cartographiques se sont déroulés pour susciter les échanges et ainsi co-construire les propositions concrètes d'aménagement. La phase 2, pour préciser encore un peu plus les aménagements, se déploiera en 2025.



Balade urbaine en bus pour découvrir des futurs aménagements des ligne T2 à T5

➔ **PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

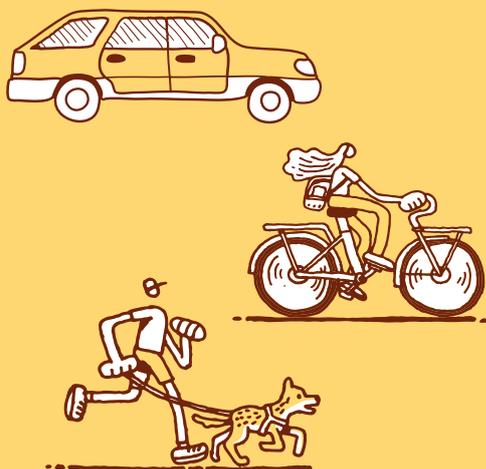
Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (voir page 26), la Métropole du Grand Nancy a organisé en 2024 une consultation réglementaire afin de permettre aux citoyens et aux acteurs du territoire d'exprimer leur avis. Un espace plateforme dédié a été mis en place pour centraliser les contributions et assurer la diffusion des informations.

Dans une démarche de transparence, le document de synthèse du PCAET, ainsi que les avis de l'Autorité environnementale, de l'État et du Conseil régional, ainsi que le mémoire en réponse à leurs contributions, sont disponibles sur jeparticipe.metropolegrandnancy.fr.

ZONE À FAIBLE ÉMISSION (ZFE) :

ASSOCIER LES PROFESSIONNELLS

ET LES CITOYENS



À partir du 1^{er} janvier 2025, la loi impose à la Métropole du Grand Nancy de mettre en œuvre une Zone à Faibles Émissions - Mobilité (ZFE-m). Cette mesure, conçue pour améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de polluants atmosphériques, vise à restreindre l'accès des véhicules les plus polluants au sein du territoire métropolitain.

En amont de cette échéance, une consultation publique s'est déroulée du 2 septembre au 2 octobre 2024, permettant aux citoyens d'exprimer leur avis sur le projet. Un espace numérique dédié a été mis en place et a recueilli plus de 60 propositions. Par ailleurs, la Métropole a animé deux sessions d'ateliers à destination des professionnels afin d'identifier et d'anticiper les contraintes spécifiques à leurs activités.

L'ensemble des documents réglementaires, ainsi que le mémoire en réponse aux contributions, sont disponibles sur jeparticipe.metropolegrandnancy.fr.

Réactivation de l'espace
Ensemble
construisons l'avenir
de la Pep' !

Été 2024, un travail d'enquête et de rencontre avec les familles sur la rénovation de l'aire de jeux du parc de la Pépinière a été réalisé. La thématique de l'arbre a été retenue pour travailler la cohérence des aménagements futurs.



↓ RÉDUISEZ VOS DÉCHETS

DÉFI ZÉRO DÉCHET

SEUL OU EN ÉQUIPE



grandnancy.eu/defi-zero-dechet
**INSCRIPTION
AVANT LE
16.03.2024**

climaxigo métropole GrandNancy
GrandEst

**DÉFI ZÉRO DÉCHET :
ACCOMPAGNER LES FOYERS
VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la réduction des déchets, la Métropole du Grand Nancy a lancé un Défi Zéro Déchet de mars à juin 2024. Près de 25 foyers ont relevé le challenge, réduisant en moyenne de 15 % leur production d'ordures ménagères. Pour accompagner les participants, six ateliers thématiques ont été proposés (vrac, couture, produits ménagers, cosmétiques, compostage, gaspillage alimentaire, réparation & don), ainsi que trois visites de sites clés (centre de tri, station d'épuration, centre de valorisation des déchets) et deux fresques participatives dédiées aux déchets et plastiques.

FAMILLE ÉCO-ENGAGÉE



➔ AMÉNAGEMENT DU PARC URBAIN RENÉ TARDY

Ce projet d'aménagement de parc à Jarville-la-Malgrange est inscrit dans le Plan métropolitain des mobilités en raison de l'aménagement qualitatif de la rue Opalinska et de l'avenue Léon Songeur. Réunions publiques, ateliers participatifs et balades sur site ont été l'occasion de co-construire le projet d'aménagement de ce nouveau parc novateur (désimperméabilisation des sols, préservation autant que possible des arbres existants, nouvelles fonctions...) et les modalités d'apaisement des circulations qui fait la part belle aux modes de déplacement doux.

➔ LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE CONCERNÉS PAR LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) POURSUIVENT LEUR TRANSFORMATION

Tout au long de l'année 2024, Métropole, communes et partenaires sont allés à la rencontre des populations pour les informer des travaux à venir, mais aussi les consulter et échanger sur les aménagements futurs : un nouveau parc urbain aux Provinces à Laxou, l'avenir de la friche commerciale des Tamaris sur le Plateau de Haye, Vand'Est sur la commune de Vandœuvre-lès-Nancy.

➔ LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Décembre 2024 a été la dernière ligne droite pour la concertation préalable concernant le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) ouverte depuis avril 2022 via un dépôt de contributions sur un registre numérique ou en papier dans les mairies. Après mars 2025, viendra le temps du bilan de la concertation et le début de différentes phases administratives, pour une délibération en Conseil métropolitain à la fin de l'année.



Réunion publique pour le RLPI

LIGNE DE VIE(S) : QUAND LES TRANSPORTS RACONTENT UNE HISTOIRE

Le trolleybus 100 % électrique de la Ligne 1 circule dans les rues de la métropole depuis le 5 avril 2025. Tout au long de l'année précédant son inauguration, l'événement Ligne de vie(s) a invité les habitantes et habitants ainsi que les usagers à prendre part au projet, aux côtés d'artistes et d'acteurs culturels. Fin 2023, un appel à candidatures artistiques a permis de recruter onze artistes ou équipes artistiques.

Plus de 800 récits sensibles de déplacements urbains ont été récoltés par l'équipe de Ligne de vie(s). Certains sont affichés dans l'espace public des quatre communes traversées par la Ligne 1 et, en particulier, dans les différentes stations. Ils ont également été confiés aux onze artistes afin qu'ils produisent des formes culturelles et artistiques présentées lors de l'inauguration du trolleybus (spectacles, expositions...).

Rencontre à l'aube avec les usagers, au terminus d'Essey Mouzimpré



INSTANCES PARTICIPATIVES MÉTROPOLITAINES

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Composée de 30 membres, répartis dans deux collèges paritaires, membres associatifs locaux ou élus métropolitains, la Commission consultative des services publics locaux examine et s'exprime chaque année sur les rapports d'activité des délégataires de services publics et des services en gestion des équipements métropolitains. Instance réglementaire issue de la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité, elle est réunie autant que de besoin pour questionner les services et les élus en charge

des dossiers thématiques (transports, déchets, énergies, grands équipements...), ceci de manière à faire évoluer les missions de service public. En avril, le renouvellement de la délégation de service de l'exploitation du Crématorium a suscité des échanges sur les liens aux familles et la concurrence des territoires, puis en juin et septembre 2024, les rapports d'activité des délégataires ont fait l'objet d'un avis et les régies de présentations, le tout en parfaite transparence.

UNE ANNÉE DE PRODUCTION ET DE TRANSITION POUR LE C3D



Le Conseil de Développement Durable (C3D), organe de démocratie participative de la Métropole du Grand Nancy, a connu une année 2024 riche en co-construction pour les politiques publiques et les citoyens. Cette année a également été marquée par un travail approfondi sur son propre fonctionnement.

- **Mobilités** : un rapport complet a été rédigé sur les changements de comportements en matière de mobilité, intitulé « Aider à franchir le pas ».
- **Biodiversité** : contribution à la feuille de route de la Métropole.
- **Recherche scientifique** : en collaboration avec des chercheurs de l'Université de Lorraine et du CNRS, le C3D a travaillé sur l'habitabilité de la planète.
- **Prospective** : une réflexion est entamée sur les futurs souhaitables du territoire.

L'année 2024 a également été une période de transition. Le bureau du conseil, composé de 12 membres élus, s'est pleinement installé dans ses fonctions et prérogatives. La campagne de renouvellement des membres à mi-mandat a permis de réévaluer les méthodes de recrutement, et de communication auprès des parties prenantes du territoire.

Plus que jamais, le C3D s'engage à porter la voix des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de la Métropole du Grand Nancy.





Assemblée Plénière

Conseil de
durable
Métropole du Grand Nancy

Conseil de développement durable de la
Métropole du Grand Nancy

24/09/2024



RELATIONS INTERNATIONALES

Située au cœur de la Région Grand Est et de l'espace européen, la Métropole poursuit le développement de ses nouvelles compétences en matière de relations internationales, en œuvrant pour les solidarités et en renforçant son engagement européen.

ÉVÉNEMENTS 2024

- **9 février 2024** : 6^e édition des Entretiens franco-allemands de Nancy « Biodiversité & numérique – enjeux et opportunités »
- **24 et 25 mars 2024** : 3^e édition du World's French Restaurant, en partenariat avec l'Association française des Maîtres Restaurateurs, et organisation d'un concours de cuisine à destination des grands-nancéiens amateurs de cuisine sur les réseaux sociaux.
- **23 avril 2024** : Temps de sensibilisation Europe à destination des agents métropolitains sur l'Union européenne en amont des élections
- **25 juin 2024** : Accueil de l'Assemblée générale de GESCOD

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Au titre de ses politiques de développement durable et de solidarité internationale, la Métropole, à travers son dispositif « Fonds Eau » et l'appel à projets annuel dédié, apporte un soutien aux actions de solidarité internationale, en faveur de l'accès pour tous à une eau potable et à un assainissement de qualité.

Au-delà du soutien apporté à ces projets portés par des associations, la Métropole, en coopération avec le réseau régional multi-acteurs GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement) dont elle est membre, a souhaité s'engager en matière de coopération décentralisée dans un partenariat stratégique dans les domaines de l'eau et l'assainissement avec la Commune de l'Ile de Gorée au Sénégal dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet d'assainissement. Ces projets contribuent à l'un des 17 Objectifs de Développement durable (ODD) de l'ONU : « EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT » qui vise à garantir l'accès de tous à des sources d'eau potable et à l'assainissement.

En 2024, la Métropole a tenu à apporter son soutien aux populations civiles libanaises, en attribuant une dotation exceptionnelle de 10 000 € à Cités Unies Liban / Bureau Techniques des Villes Libanaises, au profit de la Ville de Saïda. Cette somme sera dédiée à l'achat d'équipements indispensables pour permettre à la ville et à son Unité de Gestion de Crise de venir en aide aux populations vulnérables touchées et aux familles réfugiées à Saïda.

Afin de soutenir le Département de Mayotte suite au passage du cyclone tropical Chido, la Métropole a également voté une subvention exceptionnelle de 10 000 € versée au Secours populaire français. Enfin, la Métropole du Grand Nancy et la Ville de Nancy ont poursuivi la coopération développée avec la ville de Saïda au Liban dans le domaine de la jeunesse, la participation citoyenne et de l'économie locale.



LES QUESTIONS EUROPÉENNES

La Métropole du Grand Nancy a poursuivi son engagement européen en matière de valorisation de projets et de recherche de financement.

Un temps de sensibilisation et d'information aux questions européennes a été proposé aux agents du Grand Nancy à travers l'organisation d'un temps d'échanges sur les institutions européennes en amont des élections européennes.

Et la sixième édition des Entretiens franco-allemands de Nancy, placée sous le thème « Biodiversité & numérique – enjeux et opportunités » a cette fois encore réuni plus d'une centaine de personnes.

Enfin, la Métropole assure une présence dans les réseaux européens de référence : Eurocities (Cooperation platform 27-29 novembre à Saragosse), Université européenne de l'AFCCRE (3-4 octobre 2023 à Caen).



Temps d'échange avec les représentants des comités de jumelage lors des Entretiens franco-allemands de Nancy

LE SILLON LORRAIN LABORATOIRE DE L'ACTION TERRITORIALE



Depuis son origine, le Sillon Lorrain s'est donné comme vocation d'anticiper l'évolution des modes de vie des citoyens, et ainsi d'être un véritable laboratoire de l'action territoriale et des politiques locales.

TRANSITION NUMÉRIQUE



→ LIMÉDIA

Médiathèque en ligne du territoire lorrain, **Limédia est unique en France, proposant à la fois une offre patrimoniale de collections numérisées et une offre de contenus culturels, le tout valorisé en ligne par des sélections régulières réalisées par les professionnel(le)s des bibliothèques du réseau.**

Son portail en ligne *limedia.fr* propose trois sites :

- **Limédia Galeries**, libre et gratuit, valorisant le patrimoine numérisé des bibliothèques participantes avec plus de 40 000 documents libres de droit : manuscrits, cartes postales, livres anciens, photos, iconographie...
- **Limédia Kiosque**, libre et gratuit, permet d'accéder à la presse ancienne avec 180 000 numéros numérisés de 55 journaux lorrains.
- **Limédia Mosaïque**, accessible aux abonnés des bibliothèques, permet l'accès gratuit à de nombreux médias : films en VOD, livres numériques, titres de presse, musique et cours en ligne (permis auto-moto-bateau, langues, soutien scolaire).

LE RÉSEAU LIMÉDIA

Le projet, inauguré en 2018 et labellisé Bibliothèque Numérique de Référence, a été porté par le Sillon Lorrain et les Bibliothèques de Nancy, Metz, Épinal

et Thionville avec le soutien de l'Union européenne, du ministère de la Culture et de la Région Grand Est. Il est géré depuis 2021 par un Groupement d'intérêt public, le GIP Limédia.

Il s'est élargi ces dernières années à plusieurs intercommunalités appelées « Territoires associés » et regroupe aujourd'hui 74 bibliothèques réparties sur 5 départements du Grand Est, 290 communes et dessert 712 500 habitants.

Il comprend 16 collectivités membres représentant 11 réseaux de lecture publique : les villes d'Épinal, de Maizières-lès-Metz, de Châlons-en-Champagne et les EPCI de Thionville, Metz, Nancy, Lunéville - Baccarat, Saint-Dié-des-Vosges, Pompey, Mad-et-Moselle et Verdun.

Limédia s'est vu décerné le Prix de l'innovation numérique en bibliothèque en novembre 2019 lors de la Biennale du numérique #5 de l'ENSSIB.

Depuis son lancement, on compte plus de 12 millions de pages vues sur les trois sites.

CONTRATS DE RÉCIPROCITÉ

CONTRATS DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY ET LES INTERCOMMUNALITÉS VOISINES

Le 14 novembre 2024, dans les entrailles du barrage hydroélectrique de Méréville – propriété de la Métropole du Grand Nancy – le Président Mathieu Klein signait avec son homologue de la Communauté de communes de Moselle-et-Madon le tout premier contrat de réciprocité liant le Grand Nancy à l'une de ses intercommunalités voisines.

Quelques jours plus tard, le 27 novembre, le second contrat de ce type était signé avec la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

Uniques en Lorraine, ces contrats viennent constituer un cadre souple et agile pour renforcer les coopérations entre la Métropole et les intercommunalités de la « première couronne » qui partagent le même bassin de vie.

Au-delà de réaffirmer la confiance réciproque entre ces territoires et valoriser des coopérations existantes, ces contrats développent de nouveaux axes de coopération dans des champs très divers : mobilités, développement économique, valorisation des déchets, préservation des ressources naturelles ...

Des objectifs stratégiques qui se traduisent par des projets opérationnels et des co-investissements, pour relancer la production hydroélectrique au droit de la prise d'eau de Méréville par exemple, ou pour la réalisation du Pôle d'Échange Multimodal de Pompey, porte d'entrée nord de la métropole.

Deux autres intercommunalités leur emboîteront le pas en 2025 – Seille et Grand Couronné ainsi que les Pays du Sel et du Vermois – pour marquer une nouvelle étape dans le renforcement des liens entre le Grand Nancy et ses voisins, et ce afin d'assurer un co-développement harmonieux de l'ensemble du bassin de vie.



02

—
**UNE
MÉTROPOLE
QUI SE
TRANSFORME**





UN NOUVEL HORIZON POUR LES MOBILITÉS

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS SUR LA LIGNE 1 POUR L'ARRIVÉE DU TROLLEYBUS

Dans le cadre du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), la Métropole du Grand Nancy s'est engagée dans de nombreux projets structurants pour permettre une refonte globale des mobilités, avec la volonté d'accélérer la multimodalité et le développement du réseau de transport public, tout en répondant à l'urgence climatique.

Alors que le Transport sur voie réservée (TVR) s'est arrêté de circuler le 12 mars 2023, 2024 aura vu la poursuite des travaux d'aménagement de la voirie pour permettre la mise en œuvre du futur trolleybus sur la Ligne 1, qui a été mis en service le 5 Avril 2025.

Le choix des Trolleybus bi-articulés de dernière génération correspond aux différentes caractéristiques et options de sécurité et de confort posées par la Métropole du Grand Nancy et répond à la qualité de service exigée. Sur le plan technique, ce véhicule 100 % électrique sur pneus, alimenté par des Lignes Aériennes de Contact (LAC), s'adapte aux infrastructures existantes renouvelées. Il possède des batteries électriques dont la recharge est assurée en roulant, ce qui lui offre une autonomie pour circuler sur les

secteurs non équipés de lignes aériennes. Pour permettre l'intégration du trolleybus dans les meilleures conditions, d'améliorer sa vitesse commerciale et d'augmenter sa fréquence par rapport au TVR, des travaux ont été menés par tronçons et sur une période de 20 mois jusqu'à la mise en service.

Ces travaux ont notamment permis :

- un élargissement de la plateforme à 6,50 m au lieu des 6 m en section courante, nécessaire pour permettre le croisement des trolleybus et la circulation des vélos ;
- des travaux de reconstruction de la plateforme sur les tronçons en site propre, avec un traitement qualitatif de la plateforme ;
- la dépose, nécessaire pour les travaux, des anciennes LAC, vieillissantes et usées, puis la pose de LAC neuves sur l'ensemble du tracé, excepté le secteur de l'avenue du Général Leclerc et l'hypercentre ;
- des aménagements d'amélioration de l'espace public le long du tracé, avec désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics incluant la plantation de 317 arbres ;
- la mise en accessibilité PMR de toutes les stations.

La plateforme du trolley permet également l'accès aux vélos sur l'ensemble du tracé.





Travaux terminés avenue du Général Leclerc du secteur Exelmans/Artem

POURSUITE DES ÉTUDES BHNS



Dans la continuité de l'évolution du réseau de Transport en Commun, la Métropole du Grand Nancy a recruté un maître d'œuvre pour étudier le futur réseau de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) 2025, avec l'objectif d'améliorer les 4 lignes Tempo 2 à 5 complémentaires à la ligne 1 entièrement renouvelée, pour offrir un réseau de 5 lignes structurantes plus efficaces.

La maîtrise d'œuvre travaille notamment sur les futurs tracés, les implantations des stations, la proposition d'aménagements de l'espace public et des lignes, afin d'optimiser les performances du réseau mais également le partage de la voirie avec intégration d'aménagements cyclables.

VILLERS-LÈS-NANCY EN « VILLE À 30 KM/H »

La Ville de Villers-lès-Nancy a généralisé la vitesse de circulation à 30 km/h dans les rues de la ville et par exception, le maintien de certains axes à 50 km/h.

Dans la lignée de la Ville de Nancy qui l'a étendue un an plus tôt, cette mesure, mise en place depuis le 8 juillet 2024, a pour objectif d'améliorer la sécurité routière et la cohabitation de l'ensemble des usagers de la voirie. En adoptant le « passage à 30 », le champ de vision des conducteurs est augmenté et la distance de freinage divisée par deux, passant de 27 mètres pour un véhicule circulant à 50 km/h à seulement 13 mètres pour une vitesse de 30 km/h.

Côté qualité de vie, « la Ville à 30 » implique l'adoption d'un style de conduite plus économique, souple et sans à-coups, diminuant la consommation et les nuisances sonores.

La nouvelle réglementation est étendue à l'ensemble des voiries qui quadrillent le territoire mais certains axes routiers d'entrée et de sortie de ville, comme le boulevard des Aiguillettes, l'avenue de Maron, avenue Paul Muller et la route de l'aviation, restent à une vitesse de 50 km/h.



NOUVELLE STRATÉGIE TARIFAIRE DES PARKINGS MÉTROPOLITAINS

En 2024, le Grand Nancy a poursuivi la mise en œuvre du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), visant à apaiser la circulation et améliorer la qualité de vie, avec des actions comme la piétonnisation du cœur agglomération et la mise en service du trolleybus sur la ligne 1 qui traverse 4 communes. Dans ce contexte, la Ville de Nancy et la Métropole ont révisé la politique tarifaire des parkings pour accompagner ces changements.

À partir de janvier 2025, le transfert de gestion des parkings de la Ville vers la Métropole a été réalisé, mais la Ville conserve la gestion du stationnement sur voirie. La révision tarifaire a pour objectifs :

- D'améliorer la lisibilité et la communication des offres de stationnement.
- D'encourager l'utilisation des parkings en ouvrage plutôt que de stationner sur voirie.
- De soutenir l'attractivité commerciale du centre-ville pendant les travaux.

- Assurer des recettes suffisantes pour l'entretien et l'investissement dans les infrastructures de stationnement.

Les principales évolutions tarifaires comprennent :

- Un zonage cohérent des parkings, aligné avec les zones de stationnement payant sur voirie.
- Des tarifs horaires plus avantageux pour les parkings en ouvrage (moins chers que ceux sur voirie pendant la journée).
- Des tarifs d'abonnements simplifiés avec des réductions systématiques pour les riverains, les étudiants, et les abonnements longs (trimestriels, annuels).

Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2025, les parkings Kennedy, Manufacture et place des Vosges sont gratuits toute la journée les samedis, en complément des 30 minutes gratuites déjà offertes comme dans tous les parkings métropolitains.



Parking République

LA POLITIQUE VÉLO DU GRAND NANCY

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités actives, la Métropole accompagne et encourage le développement de l'usage du vélo.

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

➔ AUGMENTATION DE LA PRATIQUE

Le développement de la pratique cyclable se poursuit à l'échelle métropolitaine. Ainsi, le nombre d'utilisateurs de la rue Jeanne d'Arc a connu une augmentation de 25 %, se situant à 1 300 utilisateurs quotidiens les jours travaillés. Il en va de même avec l'augmentation de 66 % sur la même période du nombre de trajets réalisés en Vélostanlib'. Le nombre de journées de location à la Maison du vélo est quant à lui en très légère hausse.



La rue Saint-Jean à Nancy

➔ VOIE VERTE ENTRE ART-SUR-MEURTHE ET TOMBLAINE

Longue d'environ 1500 m, une nouvelle voie verte a été réalisée entre les communes d'Art-sur-Meurthe et Tomblaine en parallèle de la route métropolitaine M2. Cette liaison offre une solution de déplacement sécurisée aux piétons et cyclistes le long de cette route très passante. Large d'environ 3.5 m, elle alterne entre des zones agricoles, forestières et urbaines. Elle offre également de beaux panoramas sur les plaines inondables de la Meurthe situées en contre-bas du côté bosservillois. Elle se connecte au nord à la piste cyclable le long de la M2 remontant vers Marcel Picot, et au sud aux aménagements cyclables d'Art-sur-Meurthe et de Laneuveville-devant-Nancy, via la passerelle.

➔ BOULEVARD D'HAUSSONVILLE À NANCY

Cette opération de maintenance de la voirie a été l'occasion d'améliorer considérablement les circulations cyclables sur le secteur en proposant un aménagement bidirectionnel, dont notamment un sens sur le principe d'une piste cyclable protégée par le stationnement.

➔ AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES

La Métropole a poursuivi en 2024 sa politique d'expérimentation et de préfiguration des aménagements cyclables à travers des aménagements transitoires. Ainsi, de nombreux chantiers ont été menés permettant d'avoir un retour d'expérience avant une réalisation définitive. Ce type d'aménagement peut être plus ou moins important. On notera notamment la création de double sens cyclable sur la rue Henri Déglin à Nancy, la piste cyclable du boulevard d'Austrasie à Nancy et les pistes cyclables des rues de Vaucouleurs et Norvège à Vandœuvre-lès-Nancy.



Piste cyclable du boulevard d'Austrasie

➔ STATIONNEMENT

La politique autour du stationnement vélo se poursuit également avec la création de 873 nouvelles places de stationnement vélo en arceaux ainsi que plusieurs nouveaux box sécurisés pour le stationnement résidentiel.

AGIR ENSEMBLE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE



CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

La Métropole du Grand Nancy permet à tous de valoriser les certificats d'économies d'énergie (CEE) délivrés par l'État. Ce dispositif vise à aider financièrement les travaux de rénovation énergétique réalisés sur le territoire aussi bien par des particuliers que des personnes morales.

Sur l'année 2023, 429 chantiers de particuliers ont été valorisés pour un montant d'aide total de près de 380 000 €. Parmi les travaux pour lesquels l'aide est la plus fréquente, figurent l'isolation et le remplacement d'une chaudière individuelle à gaz ou au fioul. 31 personnes morales de droit privé et public ont pu être accompagnées (3 communes, 4 SCI, 9 copropriétés, 1 association et 1 entreprise), pour un montant d'aide total de plus de 38 000 €. Toutes ces opérations permettent une économie d'énergie correspondant à 56,6 GWhcumac*.

En 2024, la Métropole s'est dotée du logiciel Consonéo, outil de gestion des CEE, afin d'optimiser et de fluidifier le traitement des dossiers.

L'information, le conseil et l'accompagnement technique des bénéficiaires sont réalisés par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) ainsi que la Maison de l'habitat et du développement durable (MHDD).

** Le CUMAC est l'unité employée dans le calcul des primes CEE. L'abréviation cumac provient de la contraction des mots « Cumulée et « Actualisé ». Il fait référence à l'unité de qualification d'un kWh dans le cadre du calcul des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).*



La Métropole multiplie les actions pour réaliser des économies d'énergie, limiter la pollution et s'engager dans une trajectoire de transition écologique.

PROGRAMME ACTEE

UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ DE FINANCEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC DES COMMUNES

En 2023, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a lancé le programme ACTEE+, troisième édition du programme ACTEE, visant à accompagner les collectivités dans le développement de projets de rénovation des bâtiments publics.

Plusieurs fonds d'aide au financement d'actions d'efficacité énergétique sur le parc tertiaire des collectivités territoriales découlent de ce programme. Le fonds CHÈNE accompagne les collectivités en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique en finançant des postes d'économies de flux, l'achat d'outils de suivi et de mesures, la réalisation d'études énergétiques, de Maîtrise d'œuvre ou encore des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

En lien avec les actions de rénovation énergétique engagées sur le patrimoine métropolitain dans le cadre du PCAET et des actions engagées par les communes sur leurs patrimoines respectifs, la Métropole du Grand Nancy a porté une candidature au dispositif ACTEE+ CHÈNE. Cette candidature, conjointe avec l'ALEC Nancy Grands Territoires pour le compte de ses communes adhérentes et avec le SDIS de Meurthe-et-Moselle, a été retenue en juillet 2024 et permettra aux membres d'obtenir des aides à hauteur de 635 000 €.

AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Pour la Métropole du Grand Nancy, le secteur résidentiel est le deuxième poste de consommation énergétique du territoire, pesant pour 27 % des consommations énergétiques. En cela, il est un secteur d'action prioritaire en matière de transition énergétique, qu'il s'agisse de rénover le parc bâti existant, de construire des bâtiments neufs performants ou de réduire la demande énergétique par les usages et les équipements.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial a fixé pour objectif de rénover 10 000 logements d'ici 2030 dont 4 500 rénovations performantes financièrement accompagnées par la Métropole. Un dispositif d'aide à

la rénovation performante pour le secteur résidentiel privé a été mis en place et se décline en un certain nombre d'aides en fonction du type de logement :

- Maisons individuelles :
 - Aide aux travaux de rénovation globale
 - Aide aux travaux d'isolation
- Copropriétés :
 - Aide à l'audit énergétique
 - Aide collective aux travaux de rénovation globale
 - Aide individuelle aux travaux de rénovation globale (sous condition de ressources)
 - Aide aux travaux d'isolation pour les immeubles d'avant 1948.

AVENANT AU PACTE DÉPARTEMENT-MÉTROPOLE

Signé en décembre 2023, le pacte d'engagement entre le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la Métropole du Grand Nancy visait à renforcer le soutien du Département au territoire grand nancéien pour la période 2023-2028, notamment en accompagnant le déploiement du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et son volet dédié à la massification de la rénovation énergétique des logements.

L'avenant au Pacte passé en novembre 2024 vient tout particulièrement préciser ce volet, le Département ayant souhaité accompagner le dispositif métropolitain en direction des ménages les plus fragiles.

Ainsi, le Conseil Départemental contribuera à hauteur de 800 000 euros au nouveau dispositif métropolitain d'aide à la rénovation énergétique performante, en ciblant les ménages de catégorie modeste et très modeste vivant en copropriété.

3^E ÉDITION DE LA COP TERRITORIALE

À l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial, les partenaires et acteurs du territoire ont été conviés à une troisième édition de la COP territoriale le 25 mai 2024 au GEC. Des représentants de Fives NORDON et Spie Batignolles et de l'Université de Lorraine ont partagé leur feuille de route transition écologique à l'occasion d'une table ronde animée par l'agence d'urbanisme SCALEN. Julien Dossier, expert en transition écologique, a partagé son expertise sur les meilleures pratiques pour accélérer notre transition vers un territoire bas-carbone.

LE PCAET ADOPTÉ

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été définitivement adopté le 18 avril 2024 par le Conseil Métropolitain à l'issue des consultations réglementaires obligatoires. Avec ce document élaboré par les partenaires et acteurs du territoire, la Métropole a pour ambition de devenir un territoire bas-carbone à l'horizon 2050.

Le PCAET est structuré en cinq axes : accompagner la transition du parc bâti du territoire, accélérer l'essor des mobilités durables et décarbonées, accompagner les transitions vers une économie bas-carbone, adapter les territoires aux effets du changement climatique et agir collectivement en faveur des transitions. Il est complété par un volet spécifique dédié à la reconquête de la qualité de l'air.



CONGRÈS DES MAIRES : LA MÉTROPOLE DÉCROCHE LA 4^E ÉTOILE DU LABEL TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Lors du Congrès des Maires qui s'est déroulé du 19 au 20 novembre 2024 à Paris, la Métropole du Grand Nancy s'est vu remettre la 4^e étoile du label Territoire Engagé pour la Transition Écologique de l'ADEME, saluant la qualité des politiques de transition engagées.

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE NANCY SUD LORRAINE ÉNERGIES

La Métropole s'est associée avec huit collectivités locales du Sud 54 (Communauté de communes du Bassin de Pompey, de Meurthe-Mortagne-Moselle, Moselle et Madon, Pays de Colombey et du Sud Toulinois, du Pays du Sânon, de Seille et Grand Couronné, du Territoire de Lunéville à Baccarat, de Vezouze en Piémont), le Conseil Départemental 54 et 4 acteurs privés (la Banque des Territoires, le Crédit Agricole de Lorraine, la SEM d'aménagement SOLOREM et l'association Lorraine Énergies Renouvelables) pour créer en juillet 2024 la Société d'Économie Mixte Nancy Sud Lorraine Énergies.

Elle a pour missions de :

- développer et co-investir dans les projets d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire : éolien, solaire, hydro-électricité, biomasse, géothermie et hydrogène pour réduire la dépendance aux énergies fossiles ;
- soutenir les initiatives locales par des conseils techniques, juridiques et financiers pour développer les projets EnR ;
- favoriser et mieux partager les retombées économiques des productions d'EnR grâce à des projets créateurs d'emplois et d'opportunités locales ;
- encourager l'innovation énergétique en investissant dans des technologies de pointe et des solutions durables.

La SEM Nancy Sud Lorraine Énergies, dotée d'un capital de 4 M€, a vocation à déployer son activité sur tout le Sud Meurthe-et-Moselle, avec des opérations en propres et des partenariats avec les acteurs spécialisés de la filière.



MISE À JOUR DU CADASTRE SOLAIRE

La Métropole a mis à jour le cadastre solaire dans les 20 communes du territoire, consultable à cette adresse : <https://grand-nancy.cadastre-solaire.fr/>

Gratuite et accessible à tous, cette plateforme recense le niveau d'ensoleillement des toitures sur une année moyenne. Il est ainsi possible d'estimer la production d'un projet de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques et d'en évaluer sa rentabilité.

Le cadastre est basé sur des données topographiques et météorologiques de 2022 et intègre les nouveaux bâtiments, les ombres portées de la végétation, de l'environnement proche et des obstacles en toiture. Il est également possible d'évaluer les émissions de CO2 évitées par la réalisation du projet et de tester la facilité de raccordement électrique.



ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZA-EnR) constituent un dispositif de planification territoriale introduit par la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Ces zones d'accélération sont celles qui présentent un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Elles sont définies, pour chaque catégorie de filières et de types d'installation de production d'EnR&R (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie, méthanisation...), en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire et des puissances déjà installées. Elles témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale. Elles doivent aussi contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des

approvisionnements, tout en prévenant les éventuels dangers ou inconvénients.

La Métropole a joué un rôle d'animation de la démarche et d'accompagnement technique auprès de ses communes pour les aider à définir leurs zones d'accélération en adéquation avec les approches du Plan Climat Air Énergie Territorial et du PLUi. Après consultation publique, les communes de la Métropole ont défini et arrêté leurs ZA-EnR par délibération de leur Conseil Municipal. Après avis techniques (Enedis, Direction Départementale des Territoires...), si les zones identifiées sont suffisantes au niveau régional, le Comité Régional de l'Énergie (composé de membres représentants de l'État, de la Région, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et des associations et personnalités qualifiées) valide la cartographie.



TOUJOURS PLUS DE RECHARGES POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La Métropole a augmenté son offre de recharge de véhicules électriques de 46 à 70 points de charge, notamment en modernisant les bornes présentes dans les parkings couverts du centre-ville de Nancy. Sur l'ensemble de son territoire, la Métropole propose 70 points de charge d'une puissance maximale de 22kW.

700 sessions de charge sont réalisées chaque mois sur les installations pour une quantité d'énergie moyenne de 21 Kwh par charge.

3 TARIFS ÉVOLUTIFS POUR RÉCUPÉRATEUR D'EAUX DE PLUIE

Dans le contexte d'intensification des phénomènes de sécheresse, de la politique de lutte contre les effets du changement climatique et compte tenu du bon niveau de recours au dispositif et du taux élevé de satisfaction, la Métropole a poursuivi l'attribution de cette subvention en l'adaptant pour faciliter les équipements de plus grande capacité.

Depuis 2023, le Grand Nancy subventionne selon la capacité de récupération d'eau de pluie installée. Dans son nouveau règlement, la Métropole propose 3 tarifs évolutifs de 45 € à 150 € pour des volumes de 150L à plus de 1 000L. En 2024, la Métropole a reçu 254 demandes à fin octobre pour un montant de 14 634 €.

SOUTIEN À LA SAS CLAIRVOLT POUR L'ACQUISITION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



La Métropole soutient la SAS Clairvolt, créée en 2022 à l'initiative de la SCIC villaroise Clairlieu Éco Rénovation Solidaire. Le principe est l'acquisition de panneaux photovoltaïques par la SAS qui les loue aux habitants bénéficiaires dans la perspective d'un rachat à terme.

La première tranche a profité à 25 bénéficiaires pour des puissances installées de 3 à 6 kWc chacun. Au total, ce sont 136 kWc qui ont été installés pour de l'autoconsommation.

En 2024, le concours de la Métropole a permis la montée en puissance de Clairvolt pour lancer la 2^{de} tranche de travaux qui ouvrira à 100 nouveaux bénéficiaires la possibilité d'installer jusqu'à 600 kWc de panneaux photovoltaïques, avec un même principe :

- acquisition des installations photovoltaïques par la SAS ;
- montage des installations dans un environnement coopératif ;
- emprunt finançant la totalité des installations et la mise en location.

Compte tenu de l'envergure du projet, ce soutien permet également de créer un emploi au sein de Clairvolt afin de coordonner les travaux, mettre en place les contrats avec les bénéficiaires et les opérateurs de rachat d'électricité, et assurer une partie de la maintenance.

FONDS AIR BOIS : ENCOURAGER LES BONNES PRATIQUES

Dans le Grand Nancy, les cheminées à foyer ouvert ainsi que les inserts, poêles et chaudières, mais également les mauvaises pratiques d'utilisation ainsi que le brûlage à l'air libre des déchets verts, sont à l'origine de fortes émissions de particules fines, néfastes pour la santé.

Pour inciter les propriétaires d'appareils de chauffage aux bois vieillissants à les remplacer par des appareils performants, et afin d'encourager les bonnes pratiques, la Métropole a mis en place un Fonds Air Bois au 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 3 ans. Ce dispositif, conçu en partenariat avec l'ADEME, comporte 3 volets :

- une Prime Air Bois, aide aux particuliers d'un montant de 1 500 € ou de 2 500 € selon les revenus,
- un programme d'animation (confié à l'ALEC) pour capter les potentiels bénéficiaires de la Prime et former aux bonnes pratiques,
- un plan de communication pour faire connaître la prime et sensibiliser les habitants.

En octobre 2024, 177 dossiers de demande de prime ont été validés en ligne avec l'objectif de 681 remplacements sur les 3 ans du dispositif.

PRIME AIR BOIS

Jusqu'à **2500€ D'AIDE !**

QUALITÉ DE L'AIR

Mieux vous chauffer, moins dépenser, moins polluer

DÉCARBONATION DU TRANSPORT LOURD - DÉVELOPPEMENT DES CARBURANTS ALTERNATIFS

Par délibération du 28 septembre 2023, la Métropole a répondu simultanément aux appels à projets de l'ADEME et de la Région Grand Est concernant la réalisation d'un schéma directeur pour les infrastructures de carburants alternatifs (hydrogène / électrique / gaz naturel pour véhicules / biocarburants) et du développement de flottes de véhicules professionnels moins polluantes.

Cette étude a pour objectifs, à l'horizon 2030 :

- de dessiner le maillage territorial des infrastructures de production et de distribution des carburants alternatifs.
- d'accompagner les professionnels du territoire dans leurs réflexions stratégiques de conversion de leurs flottes de véhicules.

- de favoriser la mise en place de synergies pour le développement de stations multi-énergies.

L'étude a pour vocation de positionner la Métropole du Grand Nancy comme cheffe d'orchestre de la planification des infrastructures de distribution de carburants alternatifs et comme fédératrice des gestionnaires de flottes publiques et privées, pour les accompagner à la transition de leurs flottes vers des solutions faiblement émissives. Les flottes de véhicules concernées sont les véhicules professionnels de transport de voyageurs et de marchandises (utilitaires, poids lourds, bus, autocars, bennes à ordures ménagères...).

Le lancement de la présente étude en juillet 2024 ouvre droit aux aides financières régionales PMFE pour les entreprises de la Métropole.



LA MAISON DE L'HABITAT ET DU

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY

Depuis 2009, la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD), de la Métropole du Grand Nancy, dispense aux habitants des conseils, les oriente et les accompagne dans leurs démarches en matière de logement, de gestion des déchets et de développement durable.

Trois modes de sollicitations sont possibles : physique, téléphonique et numérique afin de formuler ses demandes. La structure reçoit en moyenne 15 000 contacts par an.

Concernant le volet numérique, le site internet disponible 24h/24, outil riche en information pratique, dispense également des conseils sur les éco-gestes.

La MHDD participe aussi, régulièrement, aux manifestations organisées dans la Métropole du Grand Nancy. Elle présente un stand disposant de documentation et parfois d'animation ludique.

Ainsi une quinzaine de manifestations sur l'année sont réalisées telles que le Salon Habitat Déco et la Foire Exposition (Nancy Vandœuvre-lès-Nancy), Jardins de Vie Jardins de Ville (Jarville-la-Malgrange), la Fête de l'Énergie (Nancy) et bien d'autres comme le printemps des Séniors et des Générations (Pulnoy), la journée des Aidants (Nancy), Bien vieillir (Heillecourt), les journées d'accueil de nouveaux habitants.



La MHDD à la Foire Exposition de Nancy

URBANISME

UNE VISION DURABLE ET PARTAGÉE



Site Alstom

RIVES-DE-MEURTHE NORD : PRÉPARATION DES TRAVAUX PRÉVUS POUR 2025

Mené avec l'agence d'urbanisme Intensités, le projet des Rives-de-Meurthe Nord et son plan guide ont été validés en comité de pilotage le 31 mai 2022, après plusieurs étapes de concertation.

En mars 2023, une réunion publique a permis de le présenter aux riverains et au public et de dialoguer avec eux sur les nouvelles orientations du secteur des Rives-de-Meurthe Nord.

En 2024, la phase préparatoire à la mise en œuvre du projet s'est poursuivie, avec :

- Sa traduction réglementaire dans le projet de PLUi, afin d'encadrer le développement des secteurs d'aménagement ;
- La préparation de la réalisation des premiers équipements publics :
 - Préparation des chantiers de dépollution et du permis de construire pour la future cité judiciaire par l'APIJ ;
 - Finalisation du concours d'architectes-urbanistes pour une passerelle piétons-vélos reliant le secteur Alstom au parc de la Pépinière ;
 - Études confiées à la SPL Aménagement pour la réalisation du futur parc de l'ancienne voie ferrée et de ses équipements, dont Urbanloop.

Concernant l'étude d'urbanisme transitoire, le travail engagé en 2024 avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage a permis de préciser les premières actions à mener, en vue d'une réalisation de travaux sur les espaces publics en 2025 et 2026.

QUARTIER NANCY CENTRE

GARE : LES PREMIERS TRAVAUX ENGAGÉS

L'agence d'urbanisme Leclercq Associés a été missionnée en mai 2022 pour revoir le projet d'aménagement urbain du secteur centre gare de Nancy. Le plan guide a fait l'objet d'une démarche de concertation et a été finalisé fin 2023.

Il comprend des orientations à court terme, mais aussi des projections plus lointaines à horizon 2030, et s'articule autour de deux axes.

1) Se déplacer différemment dans le quartier. L'objectif est de régler le problème clairement ressenti du manque de lisibilité des espaces publics et de hiérarchisation des parcours et des usages entre les différentes places et rues du quartier. Il s'agit également de libérer de la place au sol pour végétaliser davantage le secteur.

2) Habiter dans le quartier. La programmation urbaine résidentielle a été reprise, notamment dans une logique de mixité sociale, avec des activités économiques et des équipements publics, en particulier scolaires.

En 2024 :

- Les travaux ont été engagés sur la place de la République en vue de l'arrivée du trolleybus ;
- De premiers aménagements d'urbanisme transitoire ont été proposés sur la place Simone-Veil, avec plus d'arbres et de nouveaux mobiliers urbains en bois peints par une artiste ;
- Les cahiers des charges des futures constructions, validées selon une densité plus faible mais avec plus de logement social ont été préparés pour deux îlots qui proposeront une programmation variée et mixte, avec habitat et activités, et une attention particulière à leur architecture et insertion urbaine ;
- Les études préparant les travaux à venir sur différents espaces publics du quartier ont également été menées ;
- Enfin, un important travail de remise à plat du budget de la ZAC a été réalisé et validé par délibération du 26 septembre 2024.

Les actions d'urbanisme transitoire se poursuivront ces prochaines années pour accompagner les évolutions engagées et les nouveaux usages du quartier.





La place Simone Veil et les nouveaux aménagements déployés en urbanisme transitoire

SITE KLÉBER / CŒUR PLAINES

RIVE DROITE : DÉMARRAGE DE

LA PREMIÈRE PHASE OPÉRATIONNELLE

Des études urbaines pré-opérationnelles ont été lancées en début d'année 2022 concernant le site des anciennes casernes Kléber, ancienne zone OPEX et Cœur Plainnes Rive Droite, situé à Essey-lès-Nancy. L'équipe Wald Artelia a été désignée pour mener ces études, qui se sont poursuivies jusqu'à mi-2024.

Plusieurs étapes de concertation ont eu lieu : ateliers de concertation en juin 2022 et balade urbaine en mai 2023. Puis trois scénarios ont été présentés en comité de pilotage et un schéma directeur d'aménagement a été retenu et présenté au public le 13 juin 2024.

Les ambitions de la Ville d'Essey-lès-Nancy et de la Métropole pour ce nouveau quartier sont :

- D'ouvrir aux habitants les anciennes casernes jusqu'ici complètement fermées et hors de la ville ;
- De les transformer en un écoquartier mixte et agréable ;
- D'accueillir rapidement des programmes de logement pour améliorer le parcours résidentiel sur la commune et limiter localement la crise du logement ;
- De préserver les grands espaces agricoles, conforter la trame verte et se concentrer sur la réutilisation de friches.

La concertation a permis de mettre en exergue des enjeux qui ont été pris en compte dans le projet : maintien des terres agricoles, place d'Armes végétalisée, mixité des manières d'habiter (habitat individuel, habitat collectif), désenclavement et animation du quartier (création d'un lieu alternatif, programmation des espaces ouverts pour accueillir des événements, activités de pratiques libres sportives).

Ainsi, les orientations suivantes ont été traduites dans le PLUi pour ce futur écoquartier :

- Protection de l'essentiel des zones agricoles (contrairement au PLU actuel) ;
- Création d'un quartier articulé sur les casernes et la zone OPEX, autour d'un grand parc est/ouest support de biodiversité et de liaisons douces ;
- Accès principal par l'avenue Brigachtal, compatible avec un futur transport en commun en site propre sur cette avenue ;
- Lien vers les quartiers existants, tout en empêchant le transit par ses quartiers ;
- Maintien d'une possibilité limitée de développement économique sur 3 hectares au contact de la Porte Verte.

Le projet comprendra quatre phases d'aménagement successives :

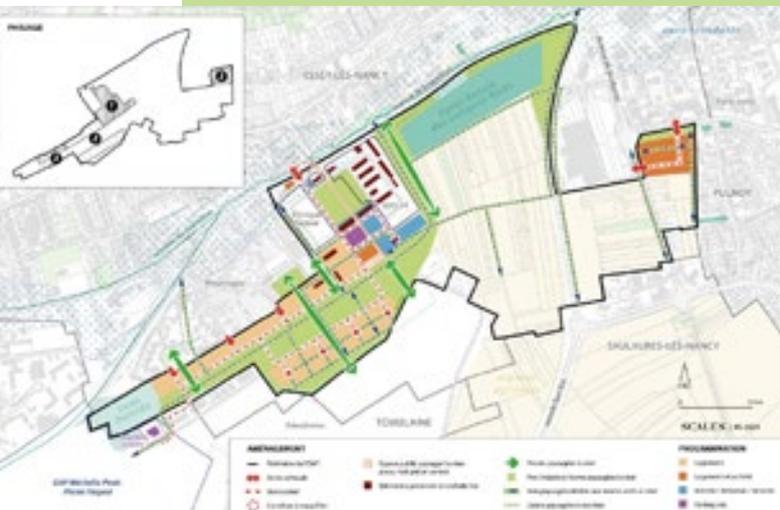
- Phase 1 « Secteur Kléber-Place d'Armes »
- Phase 2 « Secteur Kléber-Parc Nord »
- Phase 3 « Secteur Kléber-Parc Sud »
- Phase 4 « Secteur OPEX »

Il s'articulera autour d'un futur parc de 7 hectares, qui accueillera des activités de plein air en accès libre. Il sera en partie aménagé avec des plantes épurant les dernières pollutions résiduelles, afin d'expérimenter dans la durée les solutions « vertes » les plus efficaces. Il sera également orienté vers l'activité agricole, en lien avec Cœur Plainnes Rive Droite, dans l'objectif d'impulser une dynamique sur le maraichage (activités agricoles hors sol ou pédagogiques, serres-équipements collectifs agricoles, etc.).

La première phase opérationnelle a été lancée en 2024 avec la préparation des contrats de concession d'aménagement et le mandat de travaux pour la réalisation du parc.

Le premier secteur d'aménagement portera donc sur l'ancienne place d'Armes, qui sera réaménagée en espace public piéton permettant l'accueil d'événements associatifs et culturels. Des programmes d'activités artisanales et tertiaires seront réalisés ainsi que des programmes de logement collectifs et intermédiaires. Un parking en ouvrage mutualisé est également prévu pour concentrer et rationaliser le stationnement sur le quartier. Enfin, les bâtiments préservés de l'ancienne caserne seront réhabilités, notamment l'un d'entre eux dans l'objectif d'accueillir un tiers lieu axé sur l'écoconstruction.

En tout, cette première phase permettra de créer environ 140 logements collectifs et 16 000 m² de surface de plancher pour des activités tertiaires, artisanales et agricoles (6 000 m²). Les phases d'aménagement suivantes prévoient à terme la création d'environ 680 logements et de 24 000 m² de surface de plancher supplémentaires, sur la décennie à venir.



ZAC AUSTRASIE : LE NOUVEAU MAILLAGE VÉGÉTALISÉ EN COURS DE RÉALISATION

Un nouveau schéma directeur pour la ZAC Austrasie, située à Nancy, a été approuvé en mai 2022 et présenté en réunion publique en septembre 2022. Les premières actions annoncées ont ensuite été engagées.

Ce nouveau schéma directeur vise à intégrer dans le quartier davantage de nature en ville et d'espaces de respiration, avec notamment un maillage d'espaces verts publics composé de liaisons douces végétalisées et d'emprises destinées à des jardins partagés, des vergers collectifs plutôt qu'à la construction. Le projet prévoit notamment la réalisation d'un quai-promenade végétalisé rue Joseph Florentin.

Après une première phase de concertation avec les habitants du quartier (deux ateliers en décembre 2022 et avril 2023), les travaux des futurs espaces publics du quai Florentin, du square Guinet et du square des 5-Piquets ont pu démarrer mi-2024.

La majorité des demandes des habitants a été prise en compte : la large végétalisation des espaces ; le choix du mobilier urbain ; l'accessibilité PMR, vélo ou encore piétonne ; la transformation de la rue Guinet en rue jardin ; ou encore, la transformation du square Guinet en parking paysager.

En termes de mobilités et de stationnement, le nouveau réseau d'espaces publics piétons doit permettre de relier facilement l'ensemble des îlots,

ainsi que les grands axes de mobilités et les transports en commun. Le quartier se veut organisé comme une « ville-jardin ». L'idée est de limiter la circulation automobile, avec du stationnement regroupé et mutualisé au sein d'un parking silo et du stationnement souterrain afin de limiter l'emprise de la voiture en voirie.

À ce titre, le projet de parking silo privatif réalisé par la SOLOREM, permettant de regrouper les places de stationnements des différents programmes du secteur (252 places), a été engagé.

Le nouveau schéma directeur de la ZAC Austrasie vise également à créer une mixité fonctionnelle et à accueillir des opérations à taille humaine, grâce à des formes urbaines plus conviviales. Pour ce faire, chaque projet aura sa spécificité architecturale propre et intégrera une part de mixité sociale, avec des logements en accession sociale et des logements locatifs sociaux.

La commercialisation s'est d'ailleurs poursuivie en 2024, avec la construction du futur siège de la direction régionale et départementale de France Travail (ex-Pôle Emploi) par Citanium, le projet résidentiel de Kaufman & Broad sur le boulevard de la Mothe et la rue de Newcastle, et le lancement de la commercialisation des îlots suivants.

Enfin, l'aménageur de la ZAC, la SOLOREM, a déposé un dossier de candidature à l'appel à projets « Fonds vert » lancé par l'État.



Concertation auprès des habitants du quartier



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND NANCY

FINALISATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La première partie de l'année 2024 a permis de finaliser les travaux d'élaboration du futur Plan local d'urbanisme intercommunal, en particulier le règlement écrit et graphique, ainsi que l'évaluation environnementale, en lien étroit avec chaque commune, les partenaires et les habitants.

Lors du conseil du 26 septembre 2024, deux délibérations ont été soumises au vote de l'assemblée :

- l'approbation du bilan de la concertation menée tout au long de l'élaboration du PLUi ;
- l'arrêt du projet de PLUi, qui sera ensuite soumis à avis et à enquête publique avant son approbation mi-2025.

La concertation sur le PLUi avait débuté en janvier 2016 pour s'achever le 6 mai 2024. Elle a comporté plusieurs temps forts et moments d'échanges, parmi lesquels on peut retenir :

- un premier temps fort avec des ateliers de coproduction et un premier cycle de réunions publiques en 2017-2018 ;
- un second cycle de concertation en 2018, pour restituer le premier temps fort et partager les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), avec une présentation dans chaque commune des défis et enjeux du PLUi Habitat et Déplacements (PLUi HD) ;
- un séminaire avec les élus en 2019, pour préparer le dialogue sur les formes urbaines ;
- un troisième temps fort de concertation en 2023-2024, avec des réunions publiques pour partager les enjeux de l'urbanisme durable, exposer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) tel qu'il a été redébatu en 2022 et présenter les nouveaux outils du PLUi HD ;

- plusieurs temps d'échanges avec le Conseil de développement durable de la Métropole, qui a produit plusieurs contributions ;
- une consultation renforcée des personnes publiques associées, pour partager les enjeux et présenter les nouveaux outils du PLUi HD.

Plusieurs documents de synthèse et de restitution ont été réalisés pour rendre compte des éléments ressortant de la concertation et les intégrer dans l'élaboration du PLUi. Ils sont annexés à la délibération de septembre 2024 approuvant le bilan de la concertation.

Le conseil métropolitain du 26 septembre 2024 a marqué une étape importante en arrêtant le projet de PLUi HD, dont l'élaboration avait été prescrite en juillet 2015, et les grandes orientations du PADD, débattues en mai 2019, puis en mai 2022.

Au-delà de son aspect réglementaire visant à assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme, le PLUi HD est un document fondateur et socle du projet urbain métropolitain. Il va permettre la mise en œuvre d'objectifs ambitieux, dont les effets immédiats ou à plus long terme consistent à :

- **Préserver l'armature verte et bleue de la Métropole et limiter la consommation des terres naturelles et agricoles :**
 - réduction de 55 % de la consommation de terres agricoles tous les 10 ans d'ici 2040, soit au-delà de l'obligation réglementaire nationale fixée à -50 % ;
 - réduction nette de 480 hectares d'anciennes zones urbaines ou de réserves foncières situées en zones naturelles ou agricoles ;
 - près de 80 % du développement en renouvellement urbain, allant jusqu'à 90 % pour le foncier dédié à l'habitat.
- **Développer la nature en ville, préserver des espaces de respiration et de fraîcheur désimperméabilisés et végétalisés, préserver et valoriser le patrimoine bâti et l'identité de nos quartiers tout en les inscrivant dans une dynamique contemporaine :**
 - davantage de zones préservées pour la nature en ville au sein du tissu urbain, avec 543 hectares protégés contre 190 ha précédemment ;
 - 150 ensembles urbains avec des règles adaptées, afin d'en maintenir les caractéristiques et l'homogénéité tout en permettant leur évolution ;
 - environ 3 500 bâtiments à préserver et mettre en valeur, en plus des protections liées aux monuments historiques et à leurs abords.
- **Garantir une offre de logements accessibles pour tous :**
 - production de 19 000 logements minimum d'ici 2042 sur l'ensemble de la Métropole, dont un quart en réutilisant des logements existants, avec réévaluation du phasage des projets tous les 3 ans ;
 - maintien du taux de 26 % de logement

social à l'échelle de l'agglomération et accélération de l'offre de logements en accession abordable pour les familles.

• **Garantir une offre de foncier et d'immobilier lisible et adaptée à la stratégie économique :**

- en consolidant et en accompagnant la commercialisation des sites existants ;
- en requalifiant des sites existants en friches en vue d'une occupation économique, mais aussi en explorant les possibilités de densification et de transformation des espaces économiques existants (une centaine d'hectares environ) ;
- en limitant le développement en extension urbaine à seulement 52 hectares d'ici 2040.

• **Apaiser la ville et accompagner le développement urbain par une offre de mobilités plus durables :**

- à horizon 2030-2035, les objectifs de part modale mobilités sont de 12 à 14 % pour les vélos (3 % aujourd'hui), 38 à 40 % pour la marche (36 % aujourd'hui), 15 à 16 % pour les transports en commun (11 % aujourd'hui) et 30 à 35 % pour les voitures (50 % aujourd'hui).
- nouvelles normes de stationnement tenant compte de l'offre en transports en commun et modes doux, et favorisant davantage la réhabilitation, la mutualisation des usages et les logements abordables.

Au cours du 4^e trimestre 2024, suite au vote du conseil métropolitain, le projet de PLUi HD a été transmis pour avis aux 20 communes membres, aux personnes publiques associées à son élaboration ayant demandé à être consultées, au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), à la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE), et à la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le projet a été soumis à enquête publique en avril/mai 2025. Le Plan local d'urbanisme intercommunal, éventuellement modifié par la prise en compte des avis émis, sera ensuite présenté en conférence des maires, puis soumis au vote du Conseil métropolitain, d'ici fin 2025.



TECHNOPÔLE HENRI- POINCARÉ : ÉTUDES LANCÉES POUR UN NOUVEAU PROJET URBAIN ET PAYSAGER

Au regard des projets hospitaliers et universitaires sur le Technopôle Henri-Poincaré (THP), certaines études nécessitent d'être complétées, afin d'avoir une vision complète et approfondie du territoire. L'évolution des missions requiert aujourd'hui l'introduction de nouvelles compétences (programmation, économie de l'aménagement, animation/concertation) et de nouvelles missions (diagnostic et études préalables sur le stationnement, études préalables d'infrastructures...), non prévues et n'ayant donc pu être anticipées dans le marché d'études précédent.

Compte tenu de la diversité des sujets présents sur le technopôle, la Métropole a fait le choix en 2024 de recruter une équipe pluridisciplinaire pour élaborer, animer et suivre le projet urbain et paysager de refondation du THP.

Les études se dérouleront en lien étroit avec le CHRU, l'Université de Lorraine, la Communauté de communes de Moselle et Madon, les communes de Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy, et les nombreux porteurs de projets économiques.

Suite à un appel d'offres, l'équipe Leclercq Associés a été retenue pour conduire ces études, selon le calendrier suivant :

- En 2024, réalisation du début du diagnostic ;

- En 2025, réalisation du reste des études (finalisation du diagnostic, enjeux, démarche « Urbanisme Favorable à la Santé », etc.) ;
- En 2026, réalisation des orientations d'aménagement et de programmation à intégrer au PLUi par modification ;
- De 2024 à 2031, suivi des différents projets d'autres maîtrises d'ouvrage.

L'environnement et la santé tiendront une place prépondérante dans ce projet. En effet, la ville, en tant que cadre de vie et miroir socio-économique, influence significativement la santé et le bien-être des populations. L'intégration de certains enjeux, comme la transition écologique, la végétalisation, le développement des mobilités actives ou encore la réduction des îlots de chaleurs, conditionnent les opérations d'aménagements urbains.

À ce titre, la Métropole souhaite développer et intensifier cette politique de santé/bien-être sur son territoire, notamment sur le THP en vertu de ses atouts paysagers et des organismes qui s'y trouvent. Le diagnostic sera finalisé en 2025, en vue de définir les principaux enjeux et les futures orientations en matière de santé-environnement. Cette action, inscrite dans le Contrat Local de Santé, bénéficie par ailleurs d'un accompagnement et d'une subvention de l'Agence régionale de santé Grand Est, dans le cadre d'un appel à projet.



Technopôle Henri-Poincaré – Un équilibre entre patrimoine paysager et secteur d'activité.



03

**UNE
MÉTROPOLE
ATTRACTIVE**





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



LES ASSISES DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ATTRACTIVITÉ : UNE NOUVELLE MARQUE POUR UNE NOUVELLE ÈRE

Le 18 décembre 2024, les premières Assises de l'Économie et de l'Attractivité se sont tenues au Centre Prouvé à Nancy, organisées par la Métropole et préparées par la Direction des Stratégies Économiques et Territoriales ainsi que la Mission Rayonnement. Cet événement, rassemblant 400 acteurs clés du territoire, a permis de positionner la Métropole face aux dynamiques économiques, démographiques et environnementales

actuelles. Quels sont les fondamentaux ? Quels leviers peuvent être actionnés pour relever les défis dans un monde de plus en plus incertain ?

Les quatre tables-rondes ont offert un éclairage précieux sur les facteurs d'attractivité, mettant en lumière les atouts du territoire, souvent partagés mais insuffisamment valorisés. L'art de vivre, la santé comme ADN, ainsi que l'innovation au service d'une économie tant tertiaire qu'industrielle, constituent les piliers d'une ambition métropolitaine visant à soutenir les entreprises et les habitants. Dans cette optique, dépasser les limites du territoire devient essentiel pour renforcer les coopérations avec les territoires voisins du Sud Meurthe-et-Moselle et du Sud Lorraine, afin de promouvoir davantage le rayonnement résidentiel et économique.

Dans ce cadre, et en alignement avec la stratégie économique métropolitaine, la création dès 2025 d'un véritable Welcome Office, piloté par l'Agence de Développement Économique Lorr'Up, s'avère primordiale. En collaboration avec ses partenaires (Destination Nancy, Grand Nancy Innovation, Maison de l'Emploi, etc.), cet organisme par dispositif aura pour mission de mieux accompagner les entreprises et les talents en répondant précisément à leurs besoins. Cette démarche est essentielle pour renforcer la confiance, encourager les investissements et contribuer collectivement à accueillir, dans les meilleures conditions possibles, les entrepreneurs.

UNE SIGNATURE DE TERRITOIRE AU SERVICE D'UNE AMBITION

Cette ambition sera portée par la nouvelle marque de territoire NANCY ON Y VIT et le portail d'attractivité onyvit.nancy.fr. L'objectif est de façonner une nouvelle perception du territoire, en accord avec l'image souhaitée : un lieu dynamique, innovant, propice au bien-être, riche de son patrimoine et des opportunités qu'il offre.

Cette signature incarne un territoire authentique, où chaque habitant et visiteur est assuré de vivre une expérience unique. Elle servira de marque ombrelle, fédérant les énergies de toutes celles et ceux qui

œuvrent quotidiennement pour faire rayonner Nancy. Sous cette bannière commune, l'objectif est de jouer collectif pour le territoire, soutenant ainsi son développement et son attractivité tant au niveau des réseaux professionnels que personnels.

Enfin, cette signature vise à susciter la fierté des habitants, en offrant une vision d'un territoire que ses acteurs, venus de tous horizons, choisissent de porter haut. Elle représente un levier pour relever le défi de la concurrence territoriale, tant au niveau national qu'europpéen.





UNE BOUSSELE POUR ORGANISER

LE FONCIER ÉCONOMIQUE

Une stratégie de développement économique pluriannuelle a été adoptée lors du conseil métropolitain du 25 novembre 2021. Cette stratégie s'articule autour de quatre axes majeurs :

- Devenir un pôle d'excellence en santé
- Accélérer l'industrialisation verte
- Renforcer l'attractivité créative
- Développer un pôle agroalimentaire innovant

Cette stratégie repose sur des orientations précises pour l'accueil, le développement et le rayonnement des activités économiques, conciliant croissance des entreprises et exigences environnementales (ZAN).

Porté par l'Agence Scalen, en collaboration avec la Métropole et Lorr'Up, le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE) définit une vision claire du développement économique du Grand Nancy. Ce document stratégique vise à :

- Structurer et rendre visible l'offre immobilière et foncière auprès des investisseurs
- Proposer une offre variée et qualitative pour les entreprises
- Renforcer l'accompagnement des entreprises via une meilleure coordination des acteurs économiques, notamment à travers un Welcome Office
- Développer une politique d'aménagement économique cohérente avec le Sud Meurthe-et-Moselle et les territoires voisins

Le SAE permet ainsi de prioriser les enjeux et investissements pour bâtir l'avenir économique de la Métropole sur les dix prochaines années.

LA MAISON D'INNOVATION TECHNOPOLITAINE : UN TOTEM POUR L'INNOVATION EN SANTÉ

La Maison d'Innovation Technopolitaine (MIT) vise à devenir un lieu emblématique, offrant une infrastructure moderne et flexible pour les startups et l'innovation en santé. Combinant bureaux, locaux de R&D, salles blanches et services d'accompagnement, elle sera un pôle d'hébergement et d'animation de l'écosystème

technopolitain.

Pilier stratégique du Technopôle de Brabois, porté par la Métropole, la MIT s'implante à Vandœuvre-lès-Nancy. Elle s'intègre dans un réseau immobilier favorisant la croissance des entreprises innovantes, de l'incubation à l'accès au marché.

S'étendant sur 3 000 m², ce projet s'inscrit dans la dynamique économique du secteur santé-ingénierie soutenue par la Métropole. Le chantier, lancé en décembre 2024 sous la maîtrise d'œuvre du cabinet IXO Architectures, prévoit une livraison mi-2026.



La future Maison d'Innovation Technopolitaine (MIT)

UNE MÉTROPOLE ENTREPRENEURIALE EN EXPANSION

Avec une augmentation de 7,3 % par an des créations d'entreprises, la Métropole suit la dynamique des grandes villes françaises (hors Paris) et renouvelle son tissu économique.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, une feuille de route dédiée à l'entrepreneuriat a été co-construite avec les acteurs locaux. Elle anticipe les recommandations du Global Entrepreneurship Monitor (GEM) avec trois priorités :

- Sensibiliser davantage à l'entrepreneuriat
- Faciliter l'accès au marché pour les nouvelles entreprises
- Encourager l'innovation et le développement durable

L'objectif est de structurer et renforcer l'accompagnement de porteurs de projets de création-reprise d'entreprises tout en dynamisant l'écosystème local.

LE PÔLE CREA : UN HUB POUR LES ENTREPRENEURS

Le Pôle CREA Grand Nancy Métropole réunit 17 acteurs majeurs de la création, reprise et développement d'entreprises (CCI, CMA, Grand Nancy Innovation, Pôle Emploi, ADIE...).

Ses missions clés :

- Accompagner les porteurs de projets et jeunes dirigeants
- Faciliter l'accès aux financements et aux réseaux d'experts
- Encourager l'innovation et la collaboration inter-entreprises
- Soutenir la transition industrielle, numérique et écologique

Grâce à cette synergie, le Pôle CREA dynamise l'entrepreneuriat local et favorise un environnement propice au succès des entreprises.



ATP : UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Depuis 2006, la démarche « Une Association, un Territoire, un Projet » (ATP) renforce huit grands sites d'activités économiques grâce à une implication forte des entreprises et des communes :

- Dynapôle (Ludres, Fléville-devant-Nancy)
- La Grande Sapinière (Laxou)
- La Porte Verte (Essey-lès-Nancy, Pulnoy, Seichamps, Saulxures-lès-Nancy...)
- Porte Nord (Nancy, Maxéville, Malzéville)
- Porte Sud (Fléville-devant-Nancy, Houdemont, Heillecourt, Vandœuvre-lès-Nancy...)
- Rives de Meurthe (Nancy)
- Saint Jacques (Maxéville, Nancy)
- Technopôle de Brabois (Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Nancy)

Ces zones regroupent aujourd'hui 4 500 établissements et 48 000 emplois, et développent des projets pour :

- Améliorer les services aux entreprises et aux salariés
- Renforcer les collaborations inter-entreprises
- Soutenir les politiques publiques de la Métropole

Dans le cadre du partenariat 2021-2026, un nouveau projet « Pour un Territoire Exemplaire » a été lancé autour de cinq axes majeurs :

1. Réduire l'impact environnemental des entreprises
2. Accompagner les publics en difficulté
3. Encourager les initiatives citoyennes et responsables
4. Renforcer l'attractivité des entreprises locales
5. Fédérer les acteurs économiques autour d'objectifs communs

Une démarche ambitieuse pour faire du Grand Nancy un territoire de référence en matière de responsabilité sociale et environnementale.



Zone de la

Zone de la Porte Verte

PORT DE NANCY : UN PROJET STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Situé sur la boucle de la Moselle, le port de Nancy est une escale fluviale majeure entre Paris et Strasbourg. Il bénéficie d'un emplacement stratégique, au croisement des grands itinéraires navigables et de 85 km de pistes cyclables connectées aux véloroutes européennes.

Pour renforcer son attractivité, la Métropole et Voies Navigables de France (VNF) ont lancé un programme d'aménagement visant à :

- Développer l'accueil des plaisanciers et des touristes itinérants
- Améliorer le cadre paysager et l'accessibilité du port
- Créer une offre économique et commerciale pour les habitants et visiteurs
- Mettre en valeur le quartier du port en lien avec le patrimoine mondial

Depuis le 1^{er} juillet 2024, le port est sous la compétence de la Métropole. La concession arrivant à échéance au 30 novembre 2025, l'année 2024 a été consacrée à la préparation du protocole de fin de concession qui sera signé entre VNF et la Métropole.

Il s'agit donc d'un projet très structurant pour faire du port de Nancy un véritable pôle touristique et économique.





Le port de plaisance Saint-Georges

LE BUREAU DES TOURNAGES : UN TERRITOIRE AU CŒUR DU CINÉMA

Grâce au dispositif PLATO de la Région Grand Est, la Métropole du Grand Nancy soutient chaque année plusieurs productions cinématographiques et audiovisuelles, en partenariat avec le Centre National du Cinéma (CNC).

Elle facilite également l'accueil des tournages, en collaboration avec le Bureau des Tournages de l'Agence Culturelle Grand Est, en offrant aux équipes de tournage un accès facilité aux lieux et un appui logistique.

En 2024, le territoire a accueilli plus de 40 jours de tournage pour deux productions majeures, toutes deux présentées en compétition officielle au Festival de Cannes 2025 :

- « Connemara », film d'Alex Lutz adapté du roman de Nicolas Mathieu
- « La Petite dernière », film d'Hafsia Herzi d'après le roman de Fatima Daas. L'actrice principale de cette production a reçu le prix d'interprétation féminine à Cannes

Et « Il était 2 fois », série de six épisodes pour France Télévision, d'après le thriller de Franck Thilliez.

Ces initiatives renforcent l'attractivité du Grand Nancy auprès des professionnels du cinéma, génèrent des retombées économiques importantes pour le territoire, et le valorisent à l'échelle nationale.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Avec plus de 51 000 étudiants, la vie universitaire fait partie de l'ADN du Grand Nancy. Elle représente la 3^e agglomération étudiante la plus dense de France. Le technopôle Henri-Poincaré, spécialisé dans les domaines scientifique et médical, concentre 285 entreprises, 300 composantes de formation, 3 000 enseignants-chercheurs et de grands instituts nationaux de recherche.

Chiffres clés :

- **51 560** étudiants en 2023-2024
- **3 000** enseignants-chercheurs et **1 800** doctorants
- **60** laboratoires de recherche
- **1** habitant sur **5** de la Métropole est étudiant
- **10 %** d'étudiants internationaux
- **1^{er}** pôle d'enseignement de Lorraine / **2^e** du Grand Est après Strasbourg

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, AU CŒUR DU GRAND NANCY

La stratégie métropolitaine enseignement supérieur, recherche et innovation a été adoptée en 2023. De nombreuses actions ont été mises en place et les dispositifs de soutien ont été structurés, notamment grâce à de nouveaux règlements d'intervention. L'objectif : renforcer la visibilité et l'efficacité des actions métropolitaines auprès des acteurs académiques et du grand public.



Campus ARTEM

NANCY, UN PÔLE D'EXCELLENCE EN SANTÉ

Le Grand Nancy a adopté une nouvelle feuille de route économique pour renforcer son positionnement en tant que place forte en économie de la santé. L'ambition : intégrer le TOP 10 des métropoles françaises du secteur d'ici 2035.

Cette stratégie s'appuie sur quatre axes :

1. Les outils numériques experts pour le diagnostic et le suivi
2. L'ingénierie des bioprocédés
3. Les matériaux et biomatériaux pour les dispositifs médicaux
4. Le développement d'une filière d'excellence européenne sur les MICI (maladies inflammatoires chroniques de l'intestin)

Le Grand Nancy mobilise plusieurs leviers, dont la Task Force Santé, qui anime l'écosystème local, et la Maison d'innovation technopolitaine (MIT), future vitrine de l'innovation en santé. Une démarche de promotion nationale et internationale accompagne ce projet ambitieux.

D'ici 2035, cette feuille de route vise la création de 30 start-up, 500 nouveaux emplois et 20 000 m² dédiés aux entreprises des secteurs biotech, healthtech et medtech.



SOUTENIR L'EXCELLENCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Grand Nancy soutient les établissements d'enseignement supérieur et les filières de formation, notamment via l'appel à projets pour l'excellence de la formation. En 2024, 10 écoles et composantes ont bénéficié de ce dispositif, dont :

- La faculté d'odontologie de Lorraine
- La faculté des sciences du sport de Nancy
- L'Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel

La Métropole a également renforcé son engagement pour favoriser l'accès aux études supérieures et encourager les jeunes à poursuivre leur formation sur le territoire.

Cela passe par :

- Le soutien à l'Association Article 1
- Un partenariat avec la Maison de la science et la Maison des langues de l'Inspé de Lorraine

- L'organisation d'événements comme le concours EOES et la journée Sciences et Femmes

Le réseau de parrainage collégiens/lycéens et entreprises a été nouvellement déployé. Ce projet consiste en l'établissement d'un projet pédagogique partenarial entre un établissement d'enseignement secondaire volontaire et une entreprise du territoire, qui proposera une problématique à résoudre. Des visites d'entreprises et des interventions en classe seront également organisées.

L'objectif est d'encourager la poursuite d'études supérieures des jeunes sur le territoire et de favoriser leur insertion professionnelle au sein d'entreprises locales. Ce projet résulte d'une réflexion collaborative avec la Région Grand Est, le Conseil Départemental 54, le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz et IMT Grand Est.

La première phase sera lancée en 2024-2025 avec un partenariat entre le Lycée Loritz et l'entreprise ECLATEC, spécialisée dans la conception de luminaires et de matériel d'éclairage public.



Entreprise ECLATEC

RECHERCHE

Dans le cadre du CPER 2021-2027, le Grand Nancy a soutenu en 2024 une dizaine de projets de recherche, ainsi que le projet de restructuration du Campus Aiguillettes porté par l'Université de Lorraine.

Le projet Campus Aiguillettes 2050, nommé Ébullition, vise à développer une vision stratégique globale pour le campus (enseignement, recherche, innovation, vie de campus) et à travailler sur une approche urbanistique complète avec les partenaires. À court terme, une amélioration de la performance énergétique du complexe immobilier est prévue.

Par ailleurs, dans le cadre de son soutien à la recherche d'excellence, le Grand Nancy a également accompagné 12 autres projets de recherche hors CPER, illustrant la diversité des laboratoires et des thématiques qui font la richesse du territoire.



Les lauréats

PRIX DE THÈSE MÉTROPOLITAIN 2023

En 2024, le Grand Nancy a remis les Prix de Thèse Métropolitain 2023 :

- Prix Territoire – Maïa Simon (ED BioSE, UR APEMAC – Université de Lorraine) pour sa thèse sur l'évaluation d'interventions visant à améliorer les pratiques de prescription des antibiotiques en soins primaires.
- Prix Entrepreneur – Mickaël Delcey (ED SIMPPE, UMR LEMTA – CNRS-Université de Lorraine) pour sa thèse sur les apports de l'intelligence artificielle pour les écoulements gravitaires et son projet de start-up DeepHy.
- Prix Perspective – Méline Saubin (ED SIRENA, UMR IAM – INRAE-Université de Lorraine) pour sa thèse sur les effets des variations démographiques sur la structure génétique de populations dans le cadre d'une maladie émergente.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu lors de la première édition de la Soirée Thèse en Fête, le 14 mars 2024, à l'Autre Canal à Nancy. Les docteurs ont pu y présenter leurs travaux. Les trophées, incarnant l'identité du Grand Nancy à travers la forme du Gingko, symbole de l'Art Nouveau et de l'École de Nancy, ont été spécialement créés par l'artisan-verrier Marie Flambard.

Depuis 2023, le Grand Nancy organise le cycle de conférences grand public « Matériaux & Société », animé par le journaliste scientifique Pierre Girard. En 2024, deux soirées ont eu lieu : la première portait sur les nouvelles frontières de la médecine et la seconde s'intéressait à l'hydrogène en Lorraine et au-delà.

Pour cette édition, les événements se sont déroulés à la CCI54 avec un format évolutif : une première partie composée de plusieurs micro-conférences et d'une table ronde, suivie d'une seconde partie où le public a pu découvrir plus en détail les sujets de recherche des intervenants à travers des expérimentations.

Le Grand Nancy a soutenu en 2024 l'organisation de 25 événements et colloques nationaux et internationaux en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation. Ces événements permettent de valoriser l'excellence de la formation et de la recherche scientifique lorraine et de positionner le Grand Nancy comme un acteur incontournable sur la scène internationale.

INNOVATION

Le Grand Nancy maintient son soutien à l'écosystème d'innovation du territoire en favorisant l'accueil de start-up au sein du bâtiment Orbor à des tarifs compétitifs. Il soutient également les pôles de compétitivité comme Biovalley et Aquanova, ainsi que les acteurs locaux de l'innovation tels que le C2IME, Grand Est Développement, le Peel, l'Incubateur Lorrain et Grand Nancy Innovation.

Le Grand Nancy est partenaire du Cluster IA Grand Est « Enact », coordonné par l'Université de Lorraine et associant l'Université de Strasbourg, l'INRIA, le CNRS, l'INSERM, le CHRU Nancy et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. Ce projet a été lauréat en mai 2024 de l'appel à manifestation d'intérêt « IA-Cluster » opéré par l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour le compte de l'État et soutenu par France 2030. Il ambitionne d'attirer les meilleurs talents en intelligence artificielle et de faire de la région Grand Est un leader du domaine, en s'appuyant sur l'éducation et l'innovation comme moteurs de l'action économique et sociale.



AQUAPÔLE

La Métropole du Grand Nancy dispose de cinq sites aquatiques répartis dans les communes de Laneuveville-devant-Nancy, Laxou, Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Tomblaine. Cette offre est complétée par Nancy Thermal, ouvert depuis avril 2023, ainsi que par la base de loisirs « La Plage des Deux Rives », accessible durant la saison estivale.

En 2024, l'AquaPôle a enregistré 476 844 entrées, tous publics confondus, générant un peu plus de 1,3 million d'euros de recettes.

UNE TARIFICATION SOLIDAIRE AU SERVICE DES HABITANTS

La Métropole du Grand Nancy s'engage à rendre ses équipements aquatiques accessibles au plus grand nombre en adoptant une politique tarifaire solidaire. Des tarifs réduits sont proposés aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minimas sociaux, aux étudiants ainsi qu'aux seniors relevant du minimum vieillesse, permettant ainsi à chacun de profiter des piscines de l'Aquapôle à un coût adapté. Dans cette même volonté d'inclusion, l'accès aux piscines est gratuit pour les personnes en situation de handicap.

Cette démarche inclut également une tarification préférentielle pour les habitants des 20 communes de la Métropole. En favorisant l'inclusion et en supprimant les freins économiques, la Métropole réaffirme son engagement en faveur d'un service public accessible et équitable.

SOUTENIR LA NATATION À TOUS LES NIVEAUX

Dans le cadre de conventions avec des clubs locaux, trois clubs affiliés à la Fédération Française de Natation (FFN) – ASPTT, GNAC, et SQUALE – bénéficient de la gratuité d'accès aux bassins pour plus de 1 200 licenciés, quel que soit le niveau d'entraînement des groupes.



L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION, UN ENJEU MAJEUR

La natation représente une priorité forte pour la Métropole, qui s'engage à offrir un accès gratuit aux scolaires et à mettre à disposition des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS). En 2024, environ 575 classes, soit 13 000 élèves, ont été formées à la natation dans les cinq piscines de l'Aquapôle. Ce programme va au-delà des exigences nationales, avec 5 cycles d'apprentissage proposés tout au long de la scolarité, de CP à CM2.

La Métropole entretient également une collaboration étroite avec l'Éducation nationale, incluant l'accueil des enseignants avant chaque session, l'organisation de réunions annuelles par piscine, ainsi que des stages de formation destinés aux enseignants.

DNSSA : UNE APPLICATION INNOVANTE POUR SUIVRE L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION

Afin d'améliorer l'apprentissage des enfants en natation scolaire, l'Aquapôle développe depuis plusieurs années un outil de suivi appelé DNSSA (Diagnostic de la Natation Scolaire, Suivi et Analyse). Les fonctionnalités du DNSSA incluent la saisie des résultats par les éducateurs, la génération de feuilles de route pour les enseignants ainsi que des analyses détaillées

sur l'évolution des élèves et l'impact des nouvelles méthodes d'apprentissage. Cette innovation a permis une réelle amélioration de l'évaluation et du suivi depuis sa mise en œuvre.

Pour répondre aux besoins actuels et fluidifier le partage d'informations, une version applicative du DNSSA est en cours de développement. Ce projet collaboratif, mené par la Métropole, l'Aquapôle, l'Éducation nationale et des prestataires spécialisés, vise à proposer un outil moderne, accessible et intuitif, facilitant la coordination entre enseignants et éducateurs.



Dispositif Prescri'Mouv à la piscine de Laneuveville

PRESCRI'MOUV

Le dispositif Prescri'Mouv s'est poursuivi en 2024 pour lutter contre les inégalités en matière de santé. Dans ses piscines, la Métropole propose une offre de proximité gratuite pour les patients adressés par un médecin, favorisant l'activité physique adaptée aux personnes souffrant de limitations fonctionnelles ou de pathologies. Cette année, 11 éducateurs formés ont accompagné les patients, sur 435 séances, avec 77 bilans réalisés dans trois piscines. Ce programme se poursuit cette année pour renforcer l'accès à une santé inclusive.

L'ESPACE DÉTENTE DU LIDO FAIT PEAU NEUVE

Dans le cadre de la modernisation du Pôle Aquatique, la Métropole du Grand Nancy a réalisé des travaux de rénovation d'envergure de l'espace détente de la piscine du Lido au second semestre 2024. Dès le 20 janvier 2025, les usagers profiteront d'un sauna, hammam et spa modernisés, ainsi que de nouvelles zones de relaxation avec douches multi sensorielles. L'accessibilité et la gestion des flux ont également été optimisées pour plus de confort.



PLAGE DES 2 RIVES

UNE 4^E ÉDITION TOUJOURS PLUS DYNAMIQUE

Pour sa 4^e édition, la Plage des 2 Rives a proposé des aménagements innovants, des animations enrichies et une sécurité renforcée, tout en restant fidèle à

son ambition : offrir un espace naturel en faveur du développement durable et en plein cœur de la ville, accessible à tous. Véritable lieu de rencontre et de détente, l'événement continue de renforcer les liens avec les acteurs locaux et de s'imposer comme un incontournable de la vie estivale du territoire.

Située entre Nancy, Tomblaine et Saint-Max, la Plage des 2 Rives offre un espace de loisirs alliant détente, sport et culture.

À Nancy, la rive gauche propose des zones de repos, de restauration, des activités nautiques et une programmation de 18 concerts en 2024 ayant réuni 5000 spectateurs en partenariat avec L'Autre canal, enrichissant l'offre culturelle en mêlant musique et sport. À Tomblaine, la rive droite met en avant la baignade, des animations et des options de restauration. Un bateau, gratuit et circulant toute la journée, assure la liaison entre les deux rives, offrant ainsi une mobilité fluide pour les visiteurs.

L'île bucolique, située au cœur des deux rives, est un lieu naturel de détente et d'animation, offrant une vue panoramique imprenable sur la Meurthe. Le Château de Saint-Max accueille des animations culturelles et sportives, renforçant l'attractivité de ce site unique.

Ouverte du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, la Plage des 2 Rives a accueilli 137 000 visiteurs, dont 34 000 baigneurs. Près de 462 animations ont été dynamisées par 33 associations et clubs sportifs, réunissant environ 9000 participants.

Cette année, la Plage des 2 Rives a vibré au rythme des Jeux Olympiques, obtenant le label Terre de Jeux. Plusieurs événements spéciaux ont marqué cette édition, tels que des cinémas en plein air avec la projection des films « Invictus » sur les JO et « Champions » sur les Jeux Paralympiques. Des tournois et compétitions sportives liés aux JO ont également animé la plage tout au long de l'été. En outre, des journées spéciales ont été organisées pour célébrer l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec une journée équitation le 26 juillet et une journée handisport le 28 août.

La saison de la Plage des 2 Rives a été rendue possible grâce à l'engagement de 156 agents, dont 68 jeunes ont participé aux chantiers de réinsertion, contribuant activement à l'entretien et à l'aménagement du site.



Journée Handisport à la Plage des 2 Rives

GRANDS ÉQUIPEMENTS, GRANDS ÉVÉNEMENTS ET ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET OMNISPORTS

2024, ANNÉE OLYMPIQUE

En 2024, le Grand Nancy a vibré au rythme des Jeux de Paris 2024. Labellisé Terre de Jeux 2024, le territoire a accueilli de nombreux athlètes en préparation olympique et paralympique.

- **Préparation Paralympique de canoë-Kayak et d'aviron** : deux équipes ukrainiennes paralympiques d'aviron et de canoë-Kayak ont été accueillies dans le cadre de leurs préparations aux Jeux Paralympiques 2024 pendant 9 mois, avec mise à disposition du Pôle Nautique de Nancy et prise en charge des transports (mini-bus, tram et bus).
- **Boxe** : une soixantaine de boxeurs parmi les meilleurs mondiaux ont effectué un stage de préparation terminale aux Jeux Olympiques au CREPS du 5 au 20 juillet. À cette occasion le Grand Nancy a mis en place un programme d'animations périphériques sur 3 axes de projets : animations jeunes (60 enfants et 20 accompagnateurs pour 2 jours) / test-matches (200 places) et cérémonie d'accueil des délégations au musée des Beaux-Arts de Nancy.
- **World Sitting Volley Super 6 Féminine** : Le club Vandœuvre Nancy Volley-ball a obtenu l'accord de la Fédération Française de Volley pour l'organisation du tournoi mondial féminin de volley assis. Ce tournoi de préparation aux Jeux Paralympiques a réuni six équipes internationales dont la France, les USA, l'Italie, le Canada, la Chine, la Slovénie et le Brésil (76 athlètes et 35 accompagnateurs). Plus de 3 000 personnes qui ont pu assister gratuitement aux matchs.

Le Grand Nancy a également favorisé l'accueil et l'organisation de différentes initiatives de promotion des Jeux Olympiques et paralympiques sur son territoire et ou au sein de ces équipements auprès d'un public jeune :

- **Olympiades Institut des Sourds** : en lien avec les Jeux Olympiques Paris 2024, l'Institut des Sourds de la Malgrange a organisé une semaine d'olympiades mêlant activités sportives et scolaires à destination de tous les élèves scolarisés, de la maternelle au lycée.
- **Tournée Olympique District Foot** : organisé par le district de Meurthe-et-Moselle, cet événement a rassemblé plus de cent jeunes joueurs autour des valeurs de l'Olympisme et du sport sur le terrain honneur du stade Marcel Picot et son terrain synthétique annexe 2.
- **Le week-end olympique à Saint-Max** : porté par l'Office Municipal Passerelle Handicap avec le soutien du Grand Nancy, ce week-end sportif autour du handicap et des Jeux Olympiques eu lieu les 1^{er} et 2 juin à Saint-Max.
- **Jeux du Grand Nancy** : l'organisation des Jeux du Grand Nancy avec la participation de 200 enfants issus des communes du Grand Nancy.



Délégations olympiques de Boxe au CREPS



Volley assis place Stanislas lors de l'événement « Bouge ! »



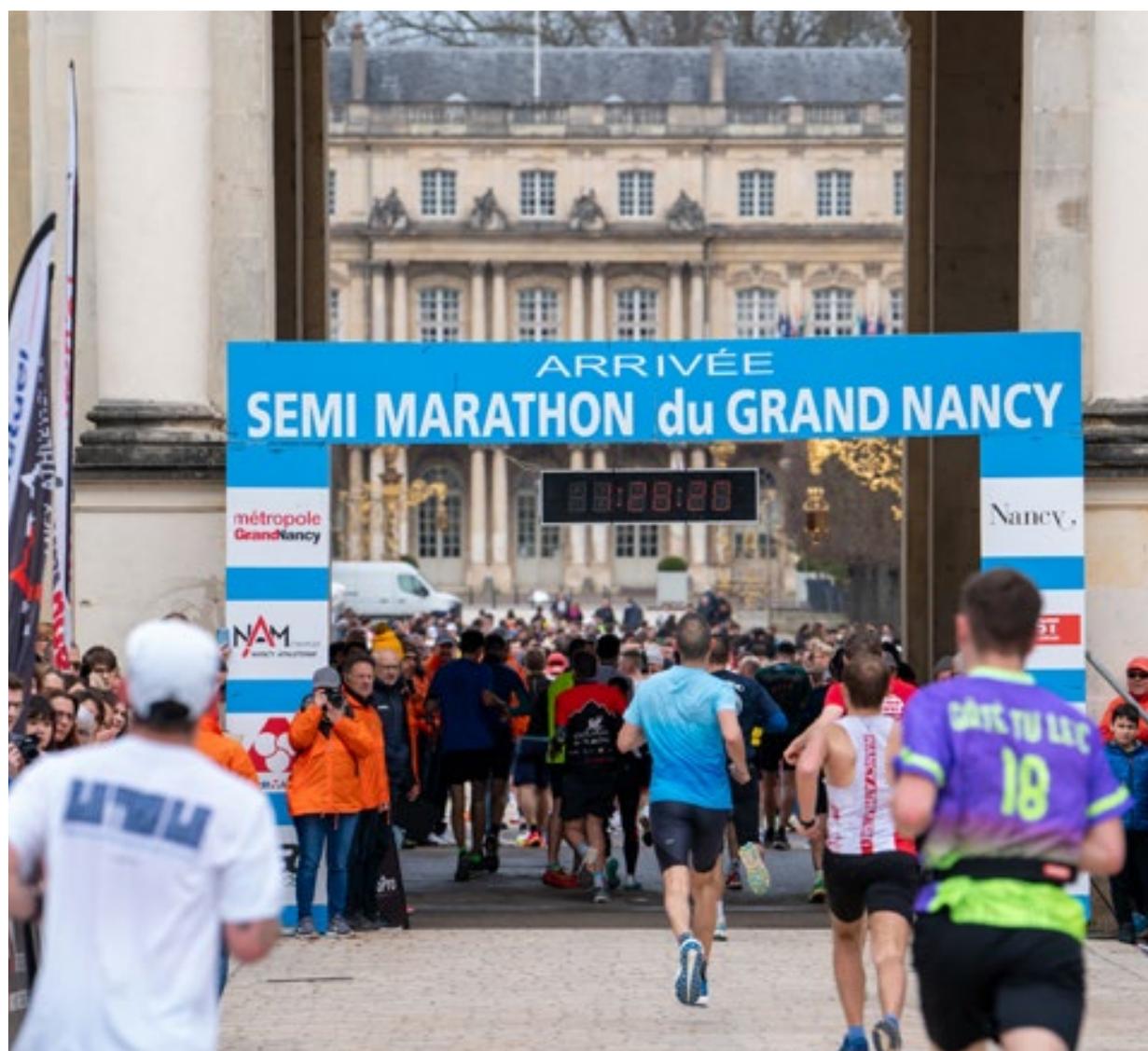
Jeux du Grand Nancy à la Plage des 2 Rives

UNE ANNÉE RYTHMÉE PAR DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE

Comme chaque année depuis plus de 20 ans, la Métropole du Grand Nancy a accueilli et soutenu plusieurs grands événements : les coupes d'Europe universitaire de force athlétique à la salle des fêtes de Gentilly à Nancy, le gala international de boxe thaïlandaise Emperor Chok Dee opposant les meilleurs combattant(e)s mondiaux à ceux de Lorraine, le Championnat du monde de boxe savate, avec au programme de cette soirée de boxe, une finale mondiale seniors hommes et une finale mondiale senior féminine devant près de 2 300 personnes au Parc des Sports à Vandœuvre et 8 combats élites A féminins et masculins opposant les meilleurs spécialistes français de la discipline, le semi-marathon du Grand Nancy traversant huit communes de la Métropole, le Triathlon de Laneuveville « Laneuv'Tri 2024 », ou encore l'Ultra-trail tour de Nancy avec ses 109 kms et 3 900 mètres de dénivelé positif au départ

de la place Stanislas, le Challenge EISENBACH de Basket-ball, plus grand rassemblement de basket de la région Grand Est, et enfin le Meeting Stanislas, étape du Pro Athlé Tour, circuit des meetings professionnels d'athlétisme, le dimanche 18 juin 2024. Des athlètes internationaux ont pu concourir le temps d'une soirée sur plusieurs épreuves phares lors de cette 32^e édition.

Le second semestre a été marqué par la mise en place, au stade Matter, d'une Fan Zone de l'Euro de Football masculin avec grand écran, l'organisation du tournoi International Professionnel ITF « Cristal Laser » sur les courts de tennis du Centre Régional de la Ligue de tennis, le match international Espoirs de football, qui opposa l'équipe de France à l'Autriche le 15 octobre 2024 au Stade Marcel Picot devant près de 9 000 spectateurs. À noter également, un programme riche en courses à pied : Les Foulées de l'Embanie qui ont réuni plus de 2 500 coureurs au Parc de l'Embanie à Heillecourt, Courir pour Octobre Rose et les Courses de la Saint Nicolas avec des participations record de plus 9 000 participants chacune.



CHARTRE MÉTROPOLITAINE DU SPORT : UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Prolongeant la politique sportive engagée ces dernières années, la nouvelle charte métropolitaine du sport intègre désormais des engagements forts en matière de développement durable, de santé, de numérique, d'égalité et d'inclusion. Elle incarne ainsi une vision moderne et responsable du sport sur le territoire métropolitain.

Dans un souci de transparence et d'accompagnement structuré du sport professionnel et de haut niveau, elle définit notamment les modalités de soutien financier aux clubs professionnels et aux athlètes individuels du territoire, en tenant compte de leur évolution et des dynamiques sportives locales.

Prévue pour entrer en vigueur au second semestre 2024, elle s'appliquera pour une durée de trois saisons sportives, affirmant la volonté du Grand Nancy de soutenir une pratique sportive d'excellence, éthique et accessible à tous.

Principaux axes de la charte :

- Soutien à 6 clubs professionnels et de haut niveau : AS Nancy Lorraine (football), SLUC Nancy Basket (basket-ball), Nancy Handball (handball), Grand Nancy Volley-Ball (volley masculin), Vandœuvre Nancy

Volley-Ball (volley féminin), Grand Nancy Aquatique Club (water-polo féminin).

En contrepartie, les clubs s'engagent à assurer des missions d'intérêt général pour le compte de la Métropole. Ces missions portent notamment sur la cohésion sociale, l'intégration, la lutte contre les discriminations et l'animation des territoires, réalisées à travers des conventions et des marchés de prestations.

- Accompagnement de 25 sportifs individuels.
- Budget global de 2,9 M€ pour la saison 2023/2024
- Règlement d'intervention pour encadrer les subventions aux événements sportifs.
- L'adaptation du soutien aux clubs face à leurs défis spécifiques s'est traduite par des mesures concrètes. Par exemple, l'ASNL, évoluant en National, a bénéficié d'une exonération des loyers de son enceinte sportive pour alléger ses charges financières. De même, le VNVB, confronté à des difficultés financières importantes, a reçu un soutien exceptionnel de 100 000 € pour l'aider à traverser cette période. Enfin, la prise en charge de la configuration handball au Palais des Sports Jean-Weille a été assurée afin de garantir des conditions optimales de jeu pour les équipes locales.



Piste d'athlétisme des Aiguillettes

DES ÉQUIPEMENTS PLUS PERFORMANTS, SÉCURISÉS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Afin d'offrir aux habitants un cadre sportif toujours plus sécurisé, inclusif, moderne et respectueux de l'environnement, la Métropole du Grand Nancy a poursuivi ses actions d'amélioration et d'adaptation des infrastructures en 2024.

UN ACCÈS FACILITÉ AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Dans une volonté de favoriser la pratique libre et autonome, plusieurs infrastructures sont désormais accessibles gratuitement au grand public sur des créneaux horaires dédiés. C'est le cas des pistes d'athlétisme des Aiguillettes et Raymond Petit, ainsi que des terrains de sport en plein air, permettant à tous de profiter d'installations de qualité sans contrainte.

Grâce à ces initiatives, près de 15 000 utilisateurs réguliers ont pu profiter des infrastructures sportives mises à disposition, affirmant ainsi l'engagement du Grand Nancy pour un sport ouvert à tous, plus sûr et plus moderne.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MÉTROPOLITAINS

Suite à la dissolution du SIS, la Métropole du Grand Nancy a franchi une étape majeure en renforçant son réseau d'équipements sportifs. En 2023, 14 équipements de proximité et 9 installations sportives spécifiques (ISE) ont été intégrés à la Direction des Sports, marquant une montée en puissance de l'offre sportive locale.

En 2024, cette évolution s'est poursuivie avec l'intégration des équipes opérationnelles dédiées à ces infrastructures. Depuis le 1^{er} septembre 2024, 14 agents d'entretien et d'exploitation ont rejoint les effectifs métropolitains, venant compléter une équipe existante de 13 gardiens. Cette intégration garantit une gestion optimisée des équipements et un service renforcé pour les usagers, affirmant l'engagement de la Métropole en faveur d'un accès de qualité au sport pour tous.



RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS

La gestion des équipements va être optimisée avec l'installation de systèmes de contrôle d'accès par badge dans 16 infrastructures, garantissant un meilleur suivi des flux tout en réduisant les coûts d'exploitation. Cette sécurisation s'accompagne de dispositifs complémentaires :



- Alarmes anti-intrusion et équipements informatiques modernisés pour les gardiens de gymnase.
- Déploiement du logiciel Wary-Me (DATI) pour protéger les agents en situation de travail isolé.
- Mise en place d'un groupe de réflexion interservices dédié à la prévention des incivilités et agressions, en réponse à une recrudescence des incidents sur les équipements sportifs.

Ce dispositif est en cours de déploiement sur 2024 et 2025.

DES INFRASTRUCTURES CONNECTÉES ET PLUS DURABLES

L'innovation est au cœur des actions engagées avec la progressive digitalisation des équipements. L'installation de systèmes de suivi et de maintenance à distance sur l'éclairage et le chauffage permet une meilleure réactivité en cas de dysfonctionnement et une gestion plus économe en énergie.



UN ENGAGEMENT FORT POUR L'ACCESSIBILITÉ

La Métropole a également poursuivi ses efforts pour rendre ses équipements plus accessibles à tous, en réalisant plusieurs aménagements :

- Installation de surfaces inclusives et de sols adaptés dans certains gymnases.
- Création d'espaces dédiés dans les tribunes pour les spectateurs en fauteuil roulant, garantissant une visibilité optimale sur le terrain.



Collectes de déchets par Nancy Handball

UN ENGAGEMENT RENFORCÉ POUR L'ÉCO- RESPONSABILITÉ

La Métropole du Grand Nancy place l'écoresponsabilité au cœur de sa gestion des équipements sportifs en développant des initiatives concrètes :

- Remplacement de l'éclairage traditionnel par des solutions LED plus économes en énergie, comme dans la salle Nadia Larach.
- Actions de plogging, avec l'organisation de collectes de déchets dans les rues par Nancy Handball, en partenariat avec les jeunes de la ville de Laxou, sensibilisant ainsi à l'importance du respect de l'environnement.

LE ZÉNITH CONFIRME SA DYNAMIQUE



Depuis son intégration en tant qu'équipement métropolitain le 1^{er} janvier 2000, le Zénith du Grand Nancy, situé à Maxéville, s'impose comme un symbole de la scène culturelle de la région. Depuis le 1^{er} septembre 2018, sa gestion a été confiée à SPV Nancy Grande Scène dans le cadre d'une concession de service public d'une durée de 25 ans.

S'étendant sur 92 700 m², le Zénith est la plus grande salle de spectacle de l'agglomération nancéienne. Il se distingue par son Amphithéâtre de plein air, une scène réversible unique en Europe, qui permet d'accueillir des concerts en plein air durant la saison estivale. Avec une capacité de 25 000 places, dont 18 000 places assises dans les gradins et 7 000 places debout en parterre, le Zénith est le site idéal pour les concerts de grande envergure.

Le Zénith du Grand Nancy confirme sa dynamique sur 2024 avec une programmation de 35 spectacles, dont 6 complets attirant un public de 153 000 spectateurs, dont 64 000 pour Nancy Open Air. Cette 3^e édition a une fois de plus confirmé l'ampleur et le succès de ce festival hors norme, avec pour la 1^{re} fois l'Événement Heavy Week-End sur 3 jours.





LE CONSERVATOIRE RÉGIONAL DU GRAND NANCY

Le Conservatoire régional du Grand Nancy a enseigné la musique, la danse et le théâtre à quelque 1 400 élèves inscrits pour l'année scolaire 2023-2024.

Outre la poursuite des actions en matière d'Éducation Artistique et Culturelle, comme l'Orchestre à l'école, l'École chantante et les différentes interventions en milieu scolaire, l'année 2024 a également été marquée par de nombreuses grandes manifestations, comme le Spectacle Chorégraphique du Conservatoire au Centre de Congrès Prouvé.

Le Conservatoire poursuit par ailleurs la mise en œuvre de son nouveau projet d'établissement 2023-2028, établi sur la base de cinq orientations stratégiques transversales et de six axes de développement, et qui s'inscrit dans le cadre du développement du projet culturel métropolitain.



« Sur Le Fil », spectacle chorégraphique du Conservatoire

UN PROJET CULTUREL AMBITIEUX

Le projet culturel de la Métropole du Grand Nancy se fonde sur les coopérations et la prise en compte des droits culturels, par le biais de ses établissements et de ses différentes actions. Une dynamique qui lui permet d'investir pleinement le champ culturel, en complémentarité de l'offre des communes.

LES MUSÉES SCIENTIFIQUES DE LA MÉTROPOLE

→ PLACE AUX SCIENCES

Les établissements de la Métropole, regroupés sous la nouvelle appellation des « musées scientifiques de la Métropole » portent parfaitement leur nom au vu des nombreuses collaborations nouées avec des chercheurs et chercheuses, des laboratoires universitaires, des médecins-légistes, des codeurs informatiques, des « makers » en sciences et techniques... Cette volonté de rapprocher les sciences et les scientifiques du public prend forme lors des expositions, des événements ou de projets scolaires au sein des musées.



Nuit Européenne des Musées au MAN

→ DES PARTENARIATS SCIENTIFIQUES INDISPENSABLES

La conception d'une exposition dans les établissements nécessite des connaissances scientifiques, des expertises, des objets ou collections. Les partenariats mis en place pour chaque nouveau projet témoignent de l'importance d'une construction commune avec les scientifiques du territoire ou d'autres établissements scientifiques (Muséum, musée techniques...). Pour l'exposition « mort » au Muséum-Aquarium, l'Université de Lorraine, le CHRU de Nancy et l'INSERM ont joué un rôle primordial dans les réflexions et dans la validation du discours (on peut même retrouver leur témoignage sur le sujet au début de l'exposition). Pour « Jeux vidéo » au Féru des sciences, c'est l'INRIA et le Centre de Recherche en Gestion des Organisation de l'Université de Bourgogne qui ont été sollicités pour fournir des contenus scientifiques (documentaire, création de jeux vidéo).

MUSÉUM-AQUARIUM DE NANCY

→ DES ÉVÈNEMENTS LUDIQUES ET SCIENTIFIQUES

Les événements nationaux mettent en lumière les établissements et sont l'occasion d'inviter les scientifiques à rencontrer les visiteurs avec un objectif commun : approfondir un sujet, se divertir ensemble, s'essayer à la création artistique autour d'une grande thématique scientifique. Au Muséum-Aquarium c'est la Nuit des Musées qui a été privilégiée pour valoriser la biodiversité avec les acteurs et actrices du Grand Nancy, engagées dans sa protection : le Conservatoire d'espaces naturels Lorraine, Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Nancy Champenoux, le Jardin botanique Jean-Marie Pelt, le Parc Naturel Régional de Lorraine... Au Féru des sciences, les chercheurs et chercheuses ont investis la Fête de la science et un mini-festival avec comme support l'exposition Jeux vidéo à travers des conférences, des créations en pixels ou des ateliers d'apprentissage du code.

LE MUSÉUM-AQUARIUM DE NANCY

Quelques chiffres :

- Fréquentation 2024 : **146 731**
- Âge des publics :
 - de 13 ans : **34,3 %**
 - 13-26 ans : **27,6 %**
 - 27-65 ans : **34,5 %**
 - +65 ans : **3,6 %**
- Le public âgé de moins de 26 ans et qui bénéficie de la gratuité représente **61,9 %** des visiteurs
- Provenance des publics :
 - Grand Est : **82,6 %**
 - Métropole du Grand Nancy : **39,8 %**
- Tarification :
 - Gratuit : **75,3 %**
 - Réduit : **7,3 %**
 - Plein tarif : **17,4 %**

➔ **L'EXPOSITION « MORT »**

Chaque année, le Muséum-Aquarium et le Féru des sciences s'emparent d'un nouveau sujet pour imaginer une grande exposition. Au muséum, la thématique choisie est souvent inattendue (« Moche »), parfois osée (« Attraction ») et en 2024, c'est la « mort » qui a interpellé le public. Ce temps fort de l'établissement (8 mois) est une proposition à destination d'un public différent d'une année sur l'autre. Après « Cachettes » en 2023, pour le jeune public, cette exposition est clairement dédiée aux adultes et jeunes.

L'objectif : mieux comprendre la mort, la définir, et replacer les animaux, dont les humains, dans ce cycle de la vie et de la mort. Conçue en deux parties, « La mort et ses causes » et « La mort et après ? », l'exposition aborde de manière simple et parfois ludique le processus de la mort. Grâce à l'appui des chercheurs de l'INSERM, de médecins du CHRU ou

d'une philosophe, l'exposition offre des perspectives scientifiques : zoologie, biologie, médecine et sciences sociales. Une manière de réintégrer les sciences dans nos sociétés en questionnant notre rapport au vieillissement ou au devenir du corps.

À partir d'un sujet difficile, le parcours mêle sciences, arts et dispositifs ludiques pour éveiller la curiosité et rester accessible sans jamais être triste. Une exposition qui laisse la place aux émotions et alterne des moments drôles, tels les dessins animés de morts saugrenues, à des œuvres d'artistes qui subliment l'esthétique de la mort. Ces pauses artistiques, audiovisuelles et numériques, sont autant de pas de côté qui permettent de dédramatiser le sujet et composent un parcours de visite sérieux et léger, scientifique et sensible. En guise de conclusion et dans le cadre d'un projet participatif avec le public, c'est à nouveau l'art qui intervient pour nous pousser à réfléchir sur tout ce que nous laissons derrière nous après la mort.



➔ **LE PROJET PARENTHÈSE ET LES DROITS CULTURELS**

Dans un musée, tous les publics devraient se sentir à leur place, avoir l'opportunité de jouer un rôle, y faire des choix. De ce constat est née en 2022 une aventure un peu unique : Parenthèse ! Un moment de pause, de respiration entre deux expositions, un temps pour voir et surtout pour faire autrement. Ce projet offre un accès direct aux sciences et plus encore, permet au public de s'approprier pleinement une institution, un établissement de culture scientifique. Après un groupe d'adultes en 2022 (Le vrai du faux), une classe de CM1/CM2 (Le Merveilleux), ce sont les étudiants et étudiantes de la Métropole qui ont investis la première salle d'exposition du Muséum-Aquarium.



Exposition « Le Merveilleux »



Suite à sa dernière évaluation, le Muséum-Aquarium a reçu le renouvellement de la Marque Tourisme et Handicap et cela pour les 4 handicaps : auditif, moteur, visuel et mental.

Ce label est la reconnaissance du travail réalisé depuis des années pour un accueil et une visite de qualité pour tous les publics. Il valorise ainsi les aménagements techniques au sein de l'établissement ainsi que l'engagement des équipes en terme d'accueil, de communication, de médiation et de formation.

Le Muséum-Aquarium fait partie des 7 établissements de la Région Grand Est à bénéficier du label pour les 4 handicaps (auditif, moteur, visuel et mental).

Pour rappel, la marque d'État « Tourisme et Handicap », créée en 2001, a pour objectif d'apporter aux personnes en situation de handicap une information fiable relative à l'accessibilité des sites touristiques. Elle offre la garantie d'un accueil réellement adapté illustrant l'engagement concret des directrices et directeurs d'établissements.

LE FÉRU DES SCIENCES

Quelques chiffres :

- Fréquentation 2024 : **17 293**
- Âge des publics :
 - de 13 ans : **48,1 %**
 - 13-26 ans : **11,3 %**
 - 27-65 ans : **36,6 %**
 - +65 ans : **4 %**
- Le public âgé de moins de 26 ans et qui bénéficie de la gratuité représente **59,4 %** des visiteurs
- Provenance des publics :
 - Grand Est : **98 %**
 - Métropole du Grand Nancy : **55,5 %**
- Tarification :
 - Gratuit : **83,5 %**
 - Réduit : **8,7 %**
 - Plein tarif : **7,8 %**

LE FÉRU DES SCIENCES

➔ L'EXPOSITION « JEUX VIDÉO »

Après la rénovation d'un espace permanent et en parallèle du renouveau de l'Espace à bidouilles, les équipes ont pu imaginer, créer et installer la première grande exposition du Féru des sciences. Cette nouvelle offre de visite temporaire inaugure le nouveau fonctionnement du musée, qui propose chaque année, une exposition scientifique originale. L'objectif s'inscrit dans la même logique que le reste de la programmation : explorer un sujet du quotidien d'un point de vue scientifique, par l'expérimentation, la recherche, l'art et le jeu.

La thématique du jeu vidéo touche un public très large, à l'image d'une statistique simple : 72 % de la population française joue, que ce soit sur console, ordinateur ou téléphone. Imaginée pour être accessible dès 10 ans, l'exposition permet de partager une visite ludique et pédagogique, entre adultes et enfants.

À l'aide d'un avatar préalablement sélectionné, la visite s'effectue de jeu en jeu et un personnage sert alors de fil conducteur. Loin des clichés et d'une vision trop simpliste du sujet, le parcours aborde autant les aspects techniques et informatiques qu'une mise en perspective sociologique de cette industrie culturelle. Il explore notamment les stéréotypes de genre, encore très présents dans les créations vidéoludiques, la question écologique et présente les enjeux économiques et les nouveaux métiers.



➔ L'ESPACE À BIDOUILLES

Après un an et demi d'ouverture, le Fêru des sciences poursuit sa transformation vers les sciences du quotidien et propose un nouvel Espace à bidouilles. Ce nouveau parcours permanent est pensé pour l'expérimentation et la manipulation dans une zone rénovée et haute en couleurs ! Un lieu à part où la découverte, l'expérimentation et la réflexion sont à portée de tous et toutes grâce à des défis scientifiques originaux. Cet espace, les défis et les notions abordées (transmission de mouvement, conversion, utilisation d'instruments de mesure, circuit électrique...) sont le résultat d'un travail interne et collaboratif entre les différentes équipes des musées scientifiques. Scénographie et modules ont été imaginés et réalisés par l'équipe Exposition et Technique ; l'équipe de Médiation a adapté les dispositifs pour proposer des défis en lien avec les différents niveaux scolaires et suivant le programme du collège et du lycée ; l'équipe des Collections a fait le choix des objets présentés en vitrine pour valoriser des pièces scientifiques emblématiques.



LES JARDINS BOTANIQUES

Les jardins botaniques ont connu une excellente fréquentation en 2024 avec 188 285 visiteurs au jardin botanique Jean-Marie Pelt à Villers-lès-Nancy et 21 320 au jardin d'altitude du Haut Chitelet.

Le jardin botanique Jean-Marie Pelt a proposé en 2024 une programmation riche et variée, avec des actions autour de la thématique du droit des plantes. Cette invitation au voyage juridique a commencé par le chocolat que le droit a décortiqué depuis sa consommation jusqu'à sa production et la culture du cacao. L'exposition « Chocolat, merveille des tropiques ? » a ainsi connu un vif succès auprès de tous les publics.

Expositions photographiques et artistiques sont venues s'ajouter au programme, ainsi qu'une riche diversité de conférences et d'animations ludiques et pédagogiques.

À noter aussi l'organisation d'un congrès national « Droit des plantes, droits de la nature ? » en partenariat avec le laboratoire IRENEE de l'Université de Lorraine.

Le jardin d'altitude du Haut Chitelet, annexe vosgienne du jardin métropolitain, a connu une très belle saison avec l'exposition « Blanc » du célèbre photographe vosgien Vincent Munier.

Les établissements de culture scientifique et technique de la Métropole s'inscrivent également toujours dans les grands rendez-vous culturels nationaux, comme la Fête de la Science, Rendez-vous aux jardins ou les Journées européennes du patrimoine.

Une attention particulière est toujours portée au jeune public par l'accueil de nombreux scolaires et étudiants.



LA VALORISATION DES PATRIMOINES

2025, ANNÉE DE L'ART DÉCO

1925 - 2025

MÉTRO FOLIES

LE GRAND NANCY FÊTE L'ART DÉCO

EXPOSITIONS ♦ VISITES
ÉVÉNEMENTS ♦ RENCONTRES
CONFÉRENCES ♦ SPECTACLES

Programmation sur
GRANDNANCY.EU

Grand Est métropole Grand Nancy Nancy

© Nancy, musée de l'École de Nancy, photo D. Boyer / Chartre graphique - Gaël Eve, Mise en page - Isabelle Royser - Métropole du Grand Nancy

L'année 2024 fut en grande partie consacrée à la préparation de l'événement Métro'Folies 2025 célébrant l'Art déco et les années 1920-1930 sur le territoire métropolitain. L'ensemble des communes de la Métropole du Grand Nancy a été invité à participer à sa programmation pour valoriser, non seulement le patrimoine métropolitain de l'entre-deux-guerres, mais aussi l'effervescence culturelle et sociétale qui a marqué cette période. Près de 400 acteurs du territoire (associations, collectivités, institutions, acteurs économiques...) ont été invités à prendre part à sa préparation, aboutissant à plus de 150 propositions d'événements sur l'ensemble de l'année 2025.

Les grands moments culturels jalonnant l'année seront également aux couleurs de l'événement. Créer du lien entre les acteurs en facilitant les coopérations, coordonner les propositions, communiquer sur l'événement ou encore solliciter de nouveaux partenaires ont été au cœur des enjeux de cette année de préparation.

LE LABORATOIRE D'ARCHÉOLOGIE DES MÉTAUX

La Métropole agit également en faveur de la valorisation des patrimoines à travers le Laboratoire d'Archéologie des Métaux, service métropolitain de restauration du patrimoine archéologique et historique. Premier laboratoire créé en France (1950) pour la conservation-restauration d'objets métalliques, l'expertise du LAM est reconnue à l'échelle nationale avec une clientèle dépassant largement le territoire du Grand Est. Il fait partie du réseau des 15 laboratoires publics ou financés par des fonds publics habilités à la restauration des collections des musées labellisés « Musée de France ». Pour la restauration du patrimoine archéologique, il est un des partenaires privilégiés de l'INRAP sur le Grand Est.

Chaque année entre 800 et 900 nouveaux objets lui sont confiés pour restauration, pour un chiffre d'affaire s'élevant à 223 K€ en 2024. Il est par ailleurs financé par la DRAC à hauteur de 7 500 €. Bien que fermé au

public, il ouvre toutefois ses portes lors des grandes manifestations nationales ou pour des visites privées dans un cadre professionnel.

Une centaine de visiteurs ont pu le découvrir en 2024. Présent sur les réseaux sociaux depuis 2023, le LAM veille à faire connaître son activité au plus grand nombre. Il a également contribué à la préparation d'ateliers proposés aux écoles dans le cadre du dispositif EAC (Enseignement Artistique et Culturel). Il investit le champ de la recherche scientifique en partenariat avec des écoles et laboratoires en génie des matériaux. L'année 2024 marque aussi la montée en compétence du laboratoire avec, d'une part, la reprise de l'activité radio et, d'autre part, l'adaptation de ses méthodes de travail vers des pratiques plus vertueuses pour l'environnement et la sécurité au travail (ex : recyclage des eaux usées de stabilisation chimique).



patstec

En partenariat avec l'Université de Lorraine et le Conservatoire National des Arts et métiers, la Métropole participe depuis 2020 à la mission nationale PATSTEC qui recense, inventorie et valorise le patrimoine scientifique et technique contemporain. Une exposition menée avec des étudiants de École

nationale supérieure d'art et de design de Nancy valorisant des instruments scientifiques de l'Institut Jean Lamour est en cours de réalisation pour une présentation en 2025.

04

—
**UNE
MÉTROPOLE
DE PROXIMITÉ**





OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENTS DE LA VOIRIE

AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Les crédits 2024 engagés à hauteur d'1 M€ sur une enveloppe globale de 15 M€ ont permis d'engager et de poursuivre les projets d'aménagement dans le cadre du programme d'aménagements d'espaces publics sur la période 2023-2026, avant une montée en puissance en 2025.

PLAN MÉTROPOLITAIN DES MOBILITÉS

Une grande partie de l'activité du service Voirie a également été consacrée aux études et à la réalisation de l'aménagement de la plateforme du futur trolleybus et de la zone piétonne de Nancy, ainsi que d'opérations du Plan Vélo.

EAU ET NATURE EN VILLE

En 2024, la Métropole poursuit son ambition de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces publics. En complément des opérations des communes et des travaux d'aménagements P2M, 0,14M€ ont été consacrés à des opérations de végétalisation et 0,5 M€ à la désimperméabilisation des sols.

Avec les plantations réalisées dans le cadre des opérations d'aménagement, ce sont 524 arbres tiges, 1 212 plants forestiers, 5 153 arbustes et 68 010 plantes vivaces qui ont été plantés. En incluant l'aménagement des espaces publics autour de la ligne de transport en commun devant accueillir le futur trolleybus, les espaces désimperméabilisés représentent une surface d'environ 34 000 m².

AMÉNAGEMENTS DE PROXIMITÉ ET DE SÉCURITÉ

En 2024, la Métropole du Grand Nancy a investi 0,41 M€ pour des aménagements de proximité et 0,04 M€ dans des aménagements ponctuels de sécurité.



Travaux livrés avenue du Général Leclerc secteur Exelmans/Artem



Opération « Jardinons ensemble ! »

MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE ET ÉCLAIRAGE URBAIN



VOIRIE

Chaque année, des travaux d'entretien et d'aménagement sont réalisés sur les 899 km de voirie, 344 000 m² de trottoirs et 272 km de réseau cyclable répartis sur le territoire.

Ces travaux se font dans le cadre de programmes élaborés en liaison avec les communes et consistent à :

- Renouveler des couches de roulement des chaussées,
- Remplacer des bordures et des revêtements de trottoirs,
- Poser des bornes anti-stationnement et des barrières,
- Remplacer des panneaux de signalisation,
- Entretenir le marquage routier,
- Réaliser de petits travaux d'entretien, de sécurité préventive et curative ponctuels sur la voirie.

En 2024, 145 500 m² de chaussées et 20 500 m² de trottoirs ont été remis en état.

L'ensemble de ces travaux a engendré une dépense de 11,59 M€ (dont 9,1 M€ en investissement et 2,49 M€ en fonctionnement).

OUVRAGES D'ART

Le montant des travaux réalisés en 2024 est de 3,52 M€ (dont 2,39 M€ en investissement et 1,13 M€ en fonctionnement).

Les principales opérations réalisées ont été :

- Le remplacement d'une partie du platelage sous le pont d'Essey-lès-Nancy côté Nancy pour 169 k€
- La poursuite du remplacement des appareils d'appui de la VEBE pour 228 k€
- La remise en peinture du pont des Abattoirs à Nancy pour 230 k€

ÉCLAIRAGE URBAIN

Le Grand Nancy gère 38 464 points lumineux d'éclairage urbain. En 2024, la Métropole a consacré 4,61 M€ aux travaux d'investissement et 1,67 M€ à ceux de fonctionnement.

Dans le cadre du Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité, ces travaux ont principalement consisté en l'installation de 6 731 LED, remplaçant ainsi les lampes et équipements obsolètes. Par ailleurs, la Métropole collabore étroitement avec les communes pour réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public. À cet égard, de nombreuses communes ont dépassé la réduction de 30 % déjà mise en place entre 22h et 6h, en appliquant une diminution supplémentaire pouvant atteindre 70 % de la puissance totale entre minuit et 4h.

RÉDUCTION DE 15,1 % DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

L'utilisation systématique de matériels performants de type LED en remplacement des sources lumineuses existantes et pour les nouveaux équipements, associée au suivi des consommations énergétiques et aux abaissements ou extinctions de l'éclairage, a permis de réduire de 15.1 % la consommation énergétique (soit 1.68 GWh sur une consommation totale d'environ 9,49 GWh). Le coût de l'énergie est de 2.93 M€ en 2024, pour 4 100 heures de fonctionnement.

LES RÉFÉRENTS DE TERRITOIRE, RELAIS SUR LE TERRAIN

Afin d'assurer la préservation de l'espace public et de prendre en compte les demandes d'informations et d'interventions des usagers et communes, les équipes de la Métropole s'appuient sur un réseau de 8 référents de territoire.

En 2024, sur les 28 626 requêtes enregistrées par le Grand Nancy (dont 40 % ont concerné la propreté, 20 % la voirie et 7 % le mobilier urbain), 25 % ont été directement recueillies par les référents de territoire. Leur action a notamment contribué à détecter rapidement le mobilier urbain dégradé ainsi que les nids-de-poule, et à faire réaliser des opérations de réfection ponctuelle de voiries.

PRODUIRE UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ, GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE

GARANTIR UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ



La qualité de l'eau produite et distribuée par la Métropole du Grand Nancy fait l'objet d'une surveillance approfondie du captage dans la Moselle jusqu'au robinet d'eau potable des consommateurs. Le contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé et l'autocontrôle par les services métropolitains (service qualité de la Direction de l'Eau et l'Assainissement et exploitant de l'usine Édouard Imbeaux) conduisent à analyser plus de 60 000 paramètres par an et confirment que l'eau peut être bue en toute confiance.

Il en est de même pour les substances pointées par les médias nationaux, à savoir le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) et les per- et polyfluoroalkylées (PFAS) :

- Le paramètre CVM est analysé sur le territoire du Grand Nancy depuis de nombreuses années dans le cadre du contrôle sanitaire. Les résultats des analyses sont bien inférieurs à la limite de qualité fixée par la réglementation à 0,5 µg/L. Sur les 4 dernières années, la concentration moyenne en CVM des prélèvements réalisés est inférieure à 0,01 µg/L.
- Les 20 PFAS réglementés par la dernière refonte de la directive européenne seront intégrés au contrôle sanitaire de l'Agence régionale de santé en janvier 2026. La Métropole a déjà analysé ces substances dans le cadre de campagnes exploratoires. Les concentrations mesurées sont bien en dessous des limites de qualité fixées à 0,10 µg/L.



UNE GRANDE ENQUÊTE SUR LA PERCEPTION, LES USAGES ET LA PRÉSERVATION DE L'EAU

Afin de mieux connaître les attentes des Grands Nancéiens et d'identifier les leviers pour mieux préserver l'eau, le Grand Nancy a mandaté le cabinet Qualitest qui a réalisé une large enquête auprès des usagers du service public de distribution d'eau potable. Après analyse des 1731 réponses, il ressort :

- Un excellent niveau de satisfaction (93 %) et de confiance (85 %) à l'égard de la qualité de l'eau, une utilisation quotidienne comme eau de boisson par 71 % des usagers
- Des freins à la consommation comme eau de boisson, en particulier le goût, l'odeur et des inquiétudes sur la qualité sanitaire (présence de pesticides, micropolluants...)
- Une mauvaise connaissance de l'origine de l'eau (uniquement 17 % des usagers savent que l'eau est captée dans la Moselle)
- Une perception hétérogène des impacts du changement climatique et faible du risque de manque d'eau (près de 7 usagers sur 10 n'ont pas de crainte quant à la disponibilité de l'eau)
- Des habitudes de limitation de la consommation et des taux d'équipement en dispositifs économes perfectibles
- Une connaissance insuffisante des outils de suivi et d'alerte de consommation proposées par la collectivité

Aussi, la Métropole engagera dès 2025 des actions de communication auprès des Grands Nancéiens pour améliorer leurs connaissances de l'eau potable, des enjeux liés au changement climatique et des solutions pour davantage de sobriété.

Il s'agit notamment de promouvoir l'utilisation des récents outils associés au radiorelevé des compteurs d'eau. En 2024, ce sont ainsi plus de 6800 courriers qui ont été envoyés aux abonnés pour les alerter sur des « écoulements continus », synonymes de fuites sur leurs réseaux intérieurs. Les abonnés seront invités à se connecter régulièrement sur le « Portail de l'Eau » pour vérifier leurs consommations et paramétrer leurs propres seuils d'alerte.

RÉDUIRE L'IMPACT DES EAUX USÉES – SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

La Métropole est en cours de mise à jour de son schéma directeur d'assainissement, programme pluriannuel d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau de collecte et la station de traitement.

La première phase correspondant au diagnostic de l'état actuel et à l'analyse des données a été réalisée en 2024 et validée par l'ensemble des services et administrations concernés. En s'appuyant sur le modèle hydraulique du réseau de la collectivité, le bureau d'étude étudie désormais les aménagements à réaliser sur les réseaux et la station d'épuration pour respecter la réglementation et anticiper ses évolutions. Les premiers résultats confirment l'intérêt de différencier davantage les eaux pluviales et les eaux usées pour limiter le volume d'eaux pluviales arrivant à la station d'épuration.



Inauguration du panneau « Territoire engagé Gaz Vert » le 7 juin 2024

OPTIMISER LE BILAN ÉNERGÉTIQUE

Les installations de digestion des boues d'épuration et de valorisation du biogaz mises en service à la station de traitement des eaux usées de Maxéville en février 2023 sont désormais pleinement opérationnelles avec une production sur la première année complète 2024 de 13,1 GWh injectés dans le réseau GRDF. Cette production de gaz renouvelable couvre la consommation de près de 1200 foyers.

DÉCHETS, UNE POLITIQUE TOUT EN PROXIMITÉ

TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

L'article L. 541-21-1 du code de l'environnement, issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 a rendu le tri à la source des déchets alimentaires obligatoire pour tous les producteurs ou détenteurs de déchets alimentaires.

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Nancy a retenu une stratégie de gestion des déchets alimentaires qui comprend un ensemble de solutions différenciées afin que chaque usager ait à sa disposition une solution lui permettant de détourner ces derniers des ordures ménagères résiduelles. L'objectif : valoriser ces déchets de manière organique pour produire de l'énergie ou amender les sols.

En plus du renforcement des dynamiques de compostage déjà initiées depuis de nombreuses années, la collectivité a fait le choix de déployer une collecte séparée via des points de collecte en apport volontaire dont la densité est adaptée à la typologie d'habitat (800 points prévus à terme). Les déchets concernés par cette collecte comprennent les restes de repas (os, viandes, poissons, sauces...), les épluchures, fruits ou légumes abîmés ou encore les denrées périmées non-emballées.

Une expérimentation a permis de retenir deux équipements : le composteur grutable et l'abri-bac, utilisés en fonction de la densité d'habitat et de l'urbanisation. Le déploiement de ceux-ci a débuté sur

les communes à partir de juillet 2024.

Fin 2024, ce sont déjà 450 composteurs grutables et 100 abris-bacs qui maillent le territoire, avec près de 100 tonnes de biodéchets collectées chaque mois. La totalité du territoire de la Métropole sera équipée d'ici mars 2025.

En parallèle, la Métropole a prévu une solution pour les professionnels, à savoir une collecte spécifique des déchets alimentaires en contenant (bac ou bio seau), notamment pour les métiers de bouche, commerces de proximité, cantines, etc. Aussi, depuis novembre 2024, dans la limite de 10 tonnes par an, il est possible, dans le cadre de la redevance spéciale, de demander la mise à disposition :

- Pour les professionnels de l'hypercentre de Nancy, de bio seaux de 40 litres dédiés aux déchets alimentaires, à raison de deux contenants maximum par commerce, qui sont collectés trois fois par semaine (mardi, jeudi et samedi) par l'entreprise d'insertion VALO, qui collecte déjà les cartons et emballages (à noter qu'en période haute, de mai à septembre, il sera possible de demander une collecte tous les jours du lundi au samedi).
- Pour les autres professionnels du territoire, des bacs de 120 L dédiés aux déchets alimentaires qui sont collectés une fois par semaine (et sur demande jusqu'à deux fois par semaine en période haute, de mai à septembre).



VIDE-DRESSING MÉTROPOLITAIN

La fast-fashion implique une surproduction, une surconsommation et un gaspillage de ressources. À l'échelle du Grand Nancy, ce sont près de 1 700 tonnes de vêtements qui sont incinérés chaque année, malgré le réseau de bornes textiles existant.

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée à travers son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA 2022-2026) dans une démarche de réduction des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire. C'est dans ce cadre qu'a été organisé le premier vide-dressing métropolitain afin de permettre aux usagers de donner, acheter ou vendre des vêtements d'occasion, et de leur donner ainsi une seconde vie.

Pas moins de 2 900 personnes ont arpenté les allées de cet événement organisé le dimanche 17 mars 2024 dans la grande halle de l'Octroi et ont pu flâner entre les stands des 70 exposants (associations, entreprises et particuliers de la Métropole).

De nombreuses animations étaient également proposées aux visiteurs en vue de les sensibiliser aux bienfaits de la mode durable : atelier d'upcycling de T-shirt, repair doudou, démonstrations de couture, jeux vidéo rétro-gaming, des jeux en bois, escape-game zéro déchet, espace de gratuité. Un DJ était également présent pour faire de cette manifestation une véritable fête.

Compte-tenu du succès rencontré, les équipes de la Métropole organisent en mars 2025 une deuxième édition avec la volonté d'agrandir l'espace dédié aux exposants.



EXPÉRIMENTATION DU



670 500 tonnes d'imprimés publicitaires sans adresse étaient distribuées en 2020 et 44 % des Français jettent au moins une fois par semaine les publicités à la poubelle sans y avoir prêté attention.

Face à ce constat, le Ministère de la Transition Écologique a souhaité expérimenter un nouveau dispositif dans les territoires, le « Oui Pub », et la candidature de la Métropole du Grand Nancy a été retenue au côté de celle de 13 autres collectivités.

Le principe de l'expérimentation Oui Pub est simple : désormais, dans les 14 territoires participants, seuls les habitants qui apposent un autocollant Oui Pub sur leur boîte aux lettres reçoivent les imprimés publicitaires non-adressés.

Menant une politique volontaire et proactive sur le sujet de la réduction des imprimés publicitaires non-sollicités depuis une dizaine d'années, la Métropole du Grand Nancy a naturellement souhaité s'engager dans ce dispositif proposé dans le cadre de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

L'expérimentation a débuté en septembre 2022 pour une durée de trois ans et les enquêtes réalisées en octobre 2022, février et juillet 2023 indiquent que le taux moyen d'apposition du « Oui pub » sur les boîtes aux lettres est de 23 %, ce qui signifie que 77 % des foyers du Grand Nancy ont fait le choix de ne plus recevoir d'imprimés publicitaires non-adressés.

Si les quantités de papier collectées étaient déjà en baisse depuis plusieurs années, une accélération de la tendance est constatée depuis le début de l'expérimentation. Néanmoins, les ordures ménagères collectées par le Grand Nancy contiennent encore près de 10 % de papier, soit un gisement annuel de l'ordre de 6000 tonnes qui pourrait être recyclé s'il était correctement trié.

La fin de l'expérimentation est prévue pour mai 2025.

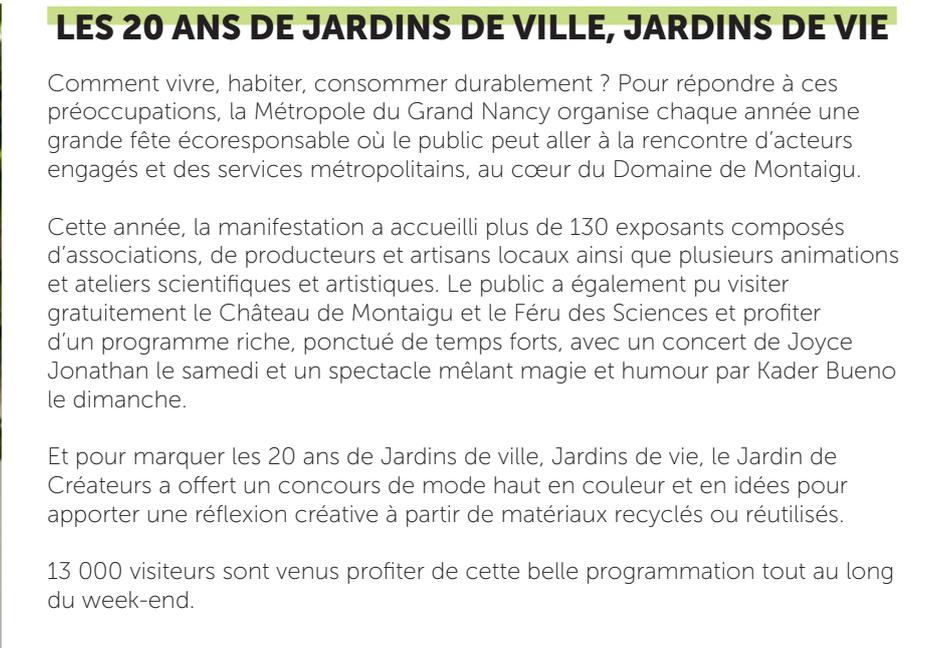
LES 20 ANS DE JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE

Comment vivre, habiter, consommer durablement ? Pour répondre à ces préoccupations, la Métropole du Grand Nancy organise chaque année une grande fête écoresponsable où le public peut aller à la rencontre d'acteurs engagés et des services métropolitains, au cœur du Domaine de Montaigu.

Cette année, la manifestation a accueilli plus de 130 exposants composés d'associations, de producteurs et artisans locaux ainsi que plusieurs animations et ateliers scientifiques et artistiques. Le public a également pu visiter gratuitement le Château de Montaigu et le Fêru des Sciences et profiter d'un programme riche, ponctué de temps forts, avec un concert de Joyce Jonathan le samedi et un spectacle mêlant magie et humour par Kader Bueno le dimanche.

Et pour marquer les 20 ans de Jardins de ville, Jardins de vie, le Jardin de Créateurs a offert un concours de mode haut en couleur et en idées pour apporter une réflexion créative à partir de matériaux recyclés ou réutilisés.

13 000 visiteurs sont venus profiter de cette belle programmation tout au long du week-end.



RÉORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS DANS LE SECTEUR ALLIANCE DE NANCY : MISE EN PLACE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Afin d'améliorer la propreté des rues et le cadre de vie des habitants, la Métropole du Grand Nancy a remplacé au cours du premier semestre 2024 sur le secteur Alliance à Nancy, la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte par un réseau de points d'apport volontaire. Cette solution offre une plus grande liberté (les points sont accessibles 24h/24 et 7j/7) et un confort important avec la diminution de la circulation des camions de collecte (moins de bruit, moins de pollution). La collecte en porte-à-porte des emballages a quant à elle été maintenue.

Ce sont donc 8 nouvelles zones d'apport volontaires qui ont été créées en centre-ville de Nancy, avec notamment 8 conteneurs pour les ordures ménagères, 4 conteneurs pour le verre, 2 conteneurs pour le papier et 6 conteneurs pour les emballages.

UN LOCAL RÉEMPLOI À LA DÉCHETTERIE DE LUDRES

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée dans le cadre de son nouveau Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés à réduire de 15 % ses tonnages annuels de déchets entre 2010 et 2030. Un des axes principaux de ce programme consiste à promouvoir les pratiques de réemploi et de réparation pour exploiter la seconde vie des objets.

Le Grand Nancy s'est lancé dans un plan de modernisation de ses déchetteries métropolitaines et a ainsi lancé des travaux d'optimisation de la déchetterie de Ludres avec notamment la création d'un espace dédié au réemploi.

Il a été souhaité faire de ce premier espace de réemploi une expérimentation pour le développement d'un service innovant de réemploi et réparation en s'appuyant sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire. Le 1^{er} avril 2024, ce nouvel espace dédié au réemploi a ouvert ses portes avec la présence d'agents valoristes de Réciprocité, chargés d'accueillir, de sensibiliser les usagers et de récupérer les objets réemployables. ENVIE 2E Lorraine est chargée de la partie logistique, en organisant le transport des objets réemployables vers des structures partenaires de l'Économie Sociale et Solidaires (Croix Rouge Insertion, la Benne Idée, DYNAMO, Infosel, Tricot Couture Service, Réciprocité, ENVIE,...). Ce sont près de 60 tonnes d'objets qui ont ainsi pu retrouver une seconde vie en 2024.



REPLACEMENT DES Gobelets Jetables par des Tasses Lavables à l'Université de Lorraine

L'Université de Lorraine (UL) a entrepris une démarche pour remplacer ses 45 distributeurs de boissons utilisant des gobelets à usage unique par des distributeurs avec tasse lavable sur ses sites universitaires basés dans le Grand Nancy. Ils généraient la production d'un million de gobelets chaque année, soit 140 000 litres d'ordures ménagères. L'UL a éliminé ses déchets en acquérant 15 000 tasses lavables, 25 lave-vaisselles et 100 chariots de changement. La Métropole du Grand Nancy a été partenaire de ce projet et l'a soutenu à hauteur de 30 000 €.

CHAUFFAGE URBAIN, LE RÉSEAU CONTINUE DE S'ÉTENDRE

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE CHAUFFAGE URBAIN

La mise en œuvre de l'ambitieux projet de développement et d'augmentation de la performance environnementale des réseaux de chaleur métropolitains, issu du schéma directeur du service public de chauffage urbain du Grand Nancy de mars 2022, s'est poursuivie tout au long de l'année 2024.

Pour rappel, ce projet prévoit l'interconnexion des principaux réseaux de chaleur de l'agglomération, notamment ceux de Vandœuvre-lès-Nancy et de Nancy-Centre. Il comprend également le développement d'un réseau de chauffage urbain sur le quartier Saurupt à Nancy et un déploiement de ce service public sur les communes de Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Tomblaine.

Tout en limitant les nouveaux moyens de production à une chaufferie de secours gaz et une chaufferie biomasse de puissance modeste, ce projet permet de sécuriser et d'augmenter la quantité d'énergie renouvelable et de récupération distribuée, en accroissant considérablement la part d'énergie issue de la valorisation des déchets

ménagers pour la porter d'environ 120GWh à 167GWh, tout en récupérant davantage d'énergie sur les chaufferies biomasse existantes.

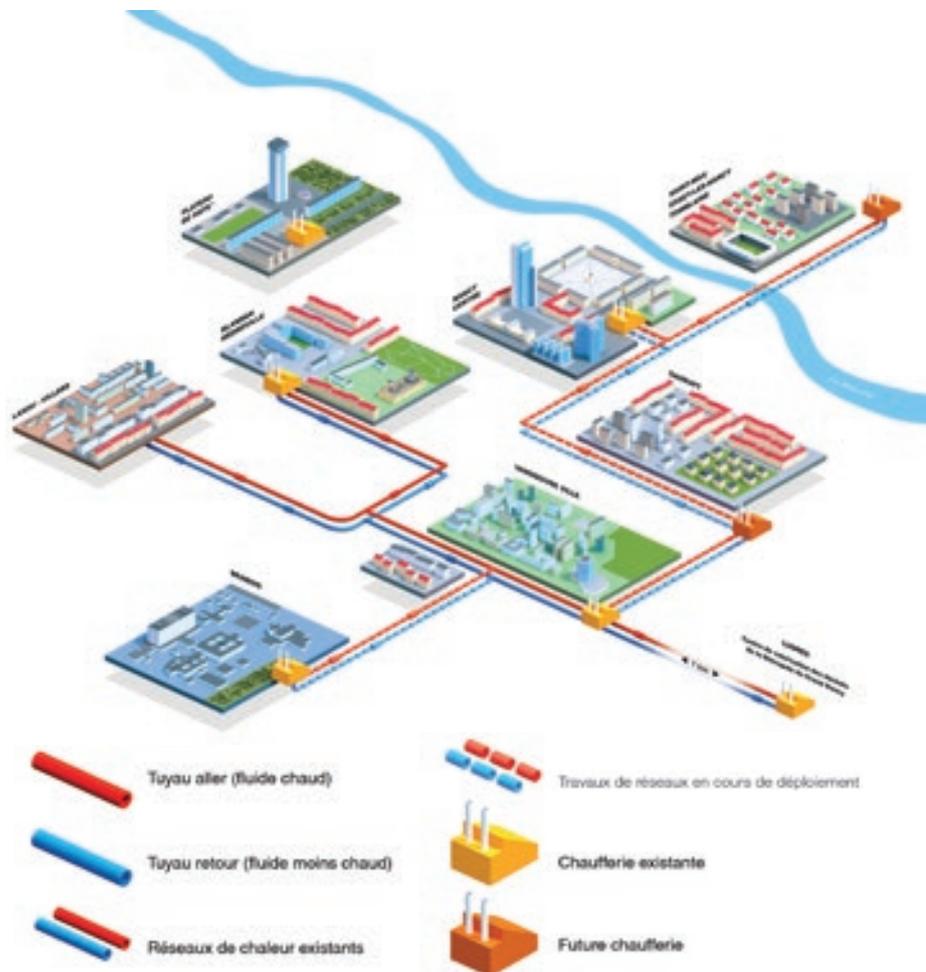
Ainsi, environ 10Km de nouveaux réseaux ont été réalisés en 2024 en coordination avec les travaux du trolleybus. L'interconnexion des réseaux de Vandœuvre-Ville et de Vandœuvre-Brabois est opérationnelle et les constructions des deux nouvelles chaufferies, implantées au niveau du Parc des Expositions à Vandœuvre-lès-Nancy et de la Plaine Flageul à Tomblaine sont en cours et s'achèveront en 2025.

L'ensemble de ce projet sera mis en œuvre sur la période 2023-2028 et permettra d'accroître la production d'Énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) d'environ 100 GWh par an, en maintenant leur taux dans le mix énergétique à environ 69 % sur l'agglomération. Le coût total du projet s'élève à environ 52 millions d'euros HT, dont environ 20 millions d'euros HT d'aides financières de l'ADEME.

DE NOUVEAUX RACCORDEMENTS AU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

L'ensemble des réseaux de chaleur de l'agglomération est en évolution permanente et leur nombre d'abonnés croît régulièrement. L'objectif de la Métropole du Grand Nancy est de faire bénéficier le plus grand nombre d'une énergie compétitive et vertueuse, produite majoritairement à partir d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans des installations modernes, répondant à des normes environnementales ambitieuses. Ce développement est particulièrement pertinent dans le contexte actuel de transition énergétique.

En 2024, 35 nouveaux abonnés ont rejoint ou sont en passe de rejoindre le service public de chauffage urbain dont notamment l'immeuble FNAC-Printemps, la maison des femmes, les archives municipales, l'ancien Palais des Congrès, le CNFPT et l'INET, la gare SNCF, la nouvelle caserne des pompiers, un restaurant universitaire, l'INRS, le CNRS, l'ALAGH, des bâtiments de l'Université de Lorraine et de nombreuses résidences.



ESPACES VERTS, UN PATRIMOINE GÉRÉ DURABLEMENT

PLANTATIONS PARTICIPATIVES À NANCY

Fin 2023, il a été proposé aux habitants et aux scolaires de participer à la plantation des nouveaux aménagements de Nancy. Cette action permet de présenter les choix de conception et de sensibiliser le public et plus particulièrement les enfants au respect de l'environnement et des plantations.

Les premières plantations ont eu lieu en novembre sur le secteur piétonnier côté ville neuve, puis en décembre avenue de la Libération lors de la journée de quartier.

Plusieurs classes ont été conviées à s'emparer d'un plantoir, ainsi que les habitants qui le souhaitent. Les participants ont été initiés aux bons gestes de plantation par les agents du service Espace vert de la Métropole et la Direction Écologie et Nature de Nancy. Ces plantations participatives ont été menées avec succès grâce à l'intérêt des participants et à l'implication des agents.

Ces actions se sont poursuivies en 2024 avec les plantations devant le Conseil Départemental rue Blandan le 16 février, suivies en mars et avril de celles du square Camille Cavalier et des nouveaux bacs rue Saint Jean le long du parcours du trolleybus.



IMPLANTATION DE MINI-FORÊTS

Des plantations forestières ont été réalisées en début d'année à Malzéville, Saulxures-lès-Nancy et Fléville-devant-Nancy.

L'objectif est double :

- Arborer et donc augmenter la surface de canopée au sein d'espaces sur lesquels des plantations classiques ne sont pas envisageables (accès difficile comme les pistes cyclables...),
- Observer la reprise des plants au long des six ou sept premières années afin d'évaluer la meilleure méthodologie (types essences, comportement face à la météo...).

Pour l'année 2024, les 3 sites sélectionnés ont été :

- une bande étroite le long d'une piste cyclable (Saulxures-lès-Nancy),
- une zone enherbée sur une zone d'activité (Fléville-devant-Nancy),
- un espace délaissé difficile d'accès (Malzéville).

Sur chacun de ces espaces, des mélanges d'essences spécifiques ont été élaborés selon le type de sol. Les premiers résultats issus de ces plantations sont très bons et permettent de décliner la méthodologie sur de nouveaux sites dès l'année prochaine.

À noter que sur le site de Malzéville, la plantation a été réalisée par les élèves du lycée de Pixérécourt.

COLLABORATION À LA CHAIRE SAGID POUR UNE MEILLEURE GESTION DES BORDS DE ROUTE

Le projet « Soutien aux métiers d'Accroroutiste à travers une Gestion Intégrale et Durable des dépendances vertes » se concentre sur l'entretien des bords de route, un enjeu pour les collectivités et l'écosystème. Son objectif est de développer des outils « clé en main » pour évaluer la durabilité des pratiques de gestion des bords de route, soutenues par l'intelligence artificielle, afin de favoriser l'intégration de ce métier dans la bioéconomie et encourager des comportements écoresponsables.

Le projet vise une gestion plus durable et intelligente des dépendances vertes. Dans ce cadre, la Métropole du Grand Nancy participe à des expérimentations de nouvelles techniques de fauchage. La première a eu

lieu à Ludres, sur le talus de la route de Mirecourt, où un fauchage alterné a été réalisé. Des zones fauchées et non fauchées ont été alternées pour préserver des refuges pour la biodiversité, notamment en hiver. Une partie du talus a été fauchée en juin et l'autre à la fin septembre, avec l'inversion des dates l'année suivante. En juin et septembre, une passe d'une largeur d'outil est réalisée en bord de chaussée pour assurer la sécurité des usagers.

Cette technique vise à maintenir un espace refuge pour la biodiversité pendant l'hiver. D'autres expérimentations seront menées en 2025 sur le territoire de la Métropole avec différentes techniques de fauchage.

GESTION ET VALORISATION DE LA RENOUÉE DU JAPON

L'association Envahissens, composée entre autres de Profilia, INRAe, SPIGEST, Lortie ..., a été créée en 2024 avec l'objectif de lutter et valoriser les espèces exotiques envahissantes végétales (EEEs) en Meurthe-et-Moselle. Dans un premier temps, elle va concentrer ses efforts à la lutte contre la renouée du Japon.

La méthode que souhaite développer Envahissens, sous la forme d'une filière, est innovante de par son approche alliant écologie, économie sociale et solidaire et bioéconomie. Le projet est donc construit autour de trois grands axes de travail :

- Mettre en place une démarche de lutte contre les renouées asiatiques via l'épuisement des rhizomes au travers d'action de fauchage répété et la réimplantation de biodiversité au sein des zones colonisées par ces EEEs.
- Dynamiser le secteur de l'économie sociale et solidaire via la création d'emplois au sein de structures d'insertion et de réinsertion professionnelle.
- Valoriser les ressources naturelles de la biomasse récoltée au niveau :
 - Chimique via le biosourcing de molécule à haute valeur ajoutée,
 - Énergétique via la production de biogaz, qui permettra également l'annihilation de la reprise végétative des renouées.

La Métropole apporte son soutien à ce projet en mettant notamment à disposition ses données de terrain sur les EEEs et en lui donnant accès aux renouées de son territoire. Le protocole est en phase de test et devrait permettre de valider la valorisation et le fonctionnement de la filière.



RENOUÉE DU JAPON

Appelée communément renouée du Japon, le terme regroupe en fait plusieurs espèces provenant de cette région du monde. Elle se propage d'un site à l'autre par bouturage de tiges et/ou de rhizomes et colonise un site par ses rhizomes qui ont fort pouvoir de croissance.

Cette plante peut atteindre 3 m de hauteur et disparaît en hiver laissant le sol nu et favorisant ainsi l'érosion. Enfin, elle inhibe la croissance des autres plantes. La biodiversité d'un site colonisé décroît donc rapidement.



« ICL : 100 ANS DE SOINS ET D'INNOVATION »

AUX PARCS DE BRABOIS ET MONTAIGU

Dans le cadre de son centenaire, l'Institut de Cancérologie Lorraine a réalisé une exposition historique inédite. Cette exposition très documentée a mis en lumière les 100 ans de soins et d'innovation de l'institut dans la lutte contre le cancer, du collège Royal de Médecine à l'Académie de Stanislas, jusqu'au parcours de la médecine moderne.

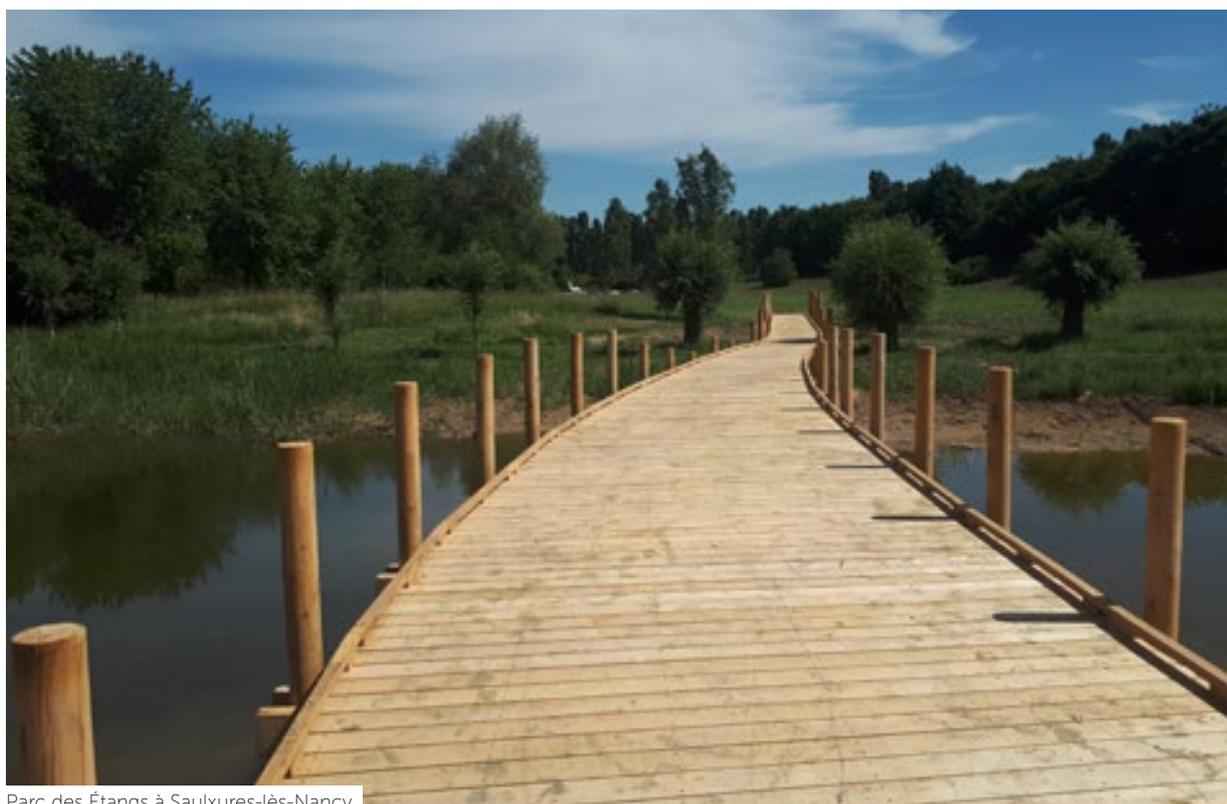
Les scientifiques et les personnalités inspirantes ayant marqué la Lorraine de leur empreinte sont également mis à l'honneur tant dans les domaines de la médecine que des mathématiques ou de la botanique.

Inaugurée au parc de Brabois, le 25 mai 2024 lors de la commémoration de ce centenaire, elle a migré au parc de Montaigu de la mi-septembre à février 2025 grâce aux agents métropolitains du service Espace verts.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES PARCS MÉTROPOLITAINS

Le règlement des parcs métropolitains a été uniformisé et a permis de prendre en compte l'évolution des usages et des pratiques sur l'ensemble des parcs.

Parmi les modifications les plus importantes, on note les nouveaux horaires d'ouverture du parc de Montaigu qui reste désormais ouvert toute l'année dès 8h. Autre évolution, les cyclistes peuvent désormais traverser les parcs sur les chemins prévus à cet effet. Ils doivent bien entendu rester vigilants aux piétons qui utilisent les mêmes chemins. Ces informations seront consultables sur les panneaux d'information des parcs et sur le site de la Métropole.



Parc des Étangs à Saulxures-lès-Nancy

La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des ressources est l'une des préoccupations majeures de la Métropole. En 2024, plusieurs actions ont été menées, notamment en faveur de la végétalisation de l'espace public et une meilleure gestion des eaux de pluie. Le plan d'actions a été concerté avec les partenaires institutionnels, associatifs et les communes avant sa validation fin 2024.

ÉCOLOGIE URBAINE

VERS UN NOUVEAU PLAN D' ACTIONS « BIODIVERSITÉ »

Une nouvelle proposition de plan d'actions « Biodiversité » 2024-2030 a été élaborée par les experts scientifiques et les services métropolitains, en parallèle de la finalisation de l'Atlas de la biodiversité métropolitaine (ABM) au premier semestre 2024. Articulé en neuf objectifs, ce plan d'actions vise à préserver des espèces et des espaces remarquables du Grand Nancy, à valoriser la biodiversité, ou encore à élaborer une série de fiches-mesures afin de garantir la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques de la Métropole.



Place Simone Veil à Nancy

VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS

Pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la désartificialisation des sols, la Métropole du Grand Nancy a procédé, sur la période hivernale 2023-2024, à la plantation de 325 arbres, 957 plants forestiers, 1 735 arbustes, 27 plantes grimpantes et 32 229 vivaces.

ATLAS BIODIVERSITÉ

03.0 CONTINUER LA CONSERVATION ET LA PRÉSERVATION DES ESPÈCES « MAL AIMÉES »

OBJECTIF ET CONTENU

De nombreuses espèces fauniques et floristiques bénéficient d'une réputation fautive voire négative, qu'il s'agit de « mauvaises » herbes, de limes, mais également de certains oiseaux du jardin, voire d'innocentes espèces comme les hérissons (les sangliers, renards, martres, chats ...) ces espèces fortement dévalorisées participent pourtant au bon fonctionnement des écosystèmes urbains et périurbains. Des opérations de sensibilisation peuvent permettre de lutter contre les idées reçues, qui génèrent des destructions d'individus sans discernement ou réflexion préalable.

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Objectif long terme	Améliorer la biodiversité des territoires
Objectif opérationnel	Agir en faveur des espèces non permissives ou "mal aimées"
Communes concernées	Toute la métropole
Présentation de l'espèce cible ou du milieu cible	Araignées, guêpes, orties, serpents, oiseaux corvidés... La liste des espèces mal aimées est longue. Elles sont source de peur, de dégoût, et bénéficient parfois d'une mauvaise réputation d'anciennes croyances populaires. Pourtant, ces espèces végétales et animales jouent un rôle primordial dans la biodiversité et son équilibre. Le chat (Felis catus), par exemple, n'est pas le parasite et l'insupportable que l'on croit, même s'il convient dans certains cas de limiter sa progression lorsqu'elle porte atteinte aux menuiseries et toitures, par exemple. Il joue un rôle essentiel pour la biodiversité et n'est notamment grâce à sa férocité rapace que les petits oiseaux peuvent faire des réserves de nourriture. Inagés vifs, des couples "sauvages" de ces limes sont régulièrement constatés.
Sous-action 1	Analyses des raisons d'espèces et préservation de supports pédagogiques sur le rôle écosystémique joué par les espèces dites « mal aimées »
Sous-action 2	Campagne de communication à destination des particuliers de milieu urbain, semi-naturels ou naturels, des collectivités aux particuliers (propriétaires forestiers, jardiniers amateurs) et mise en place de programmes d'animation coordonnés



Le Hérisson roux (à gauche) et le Hérisson (à droite) © [L'Inra](#)

Plan d'action Biodiversité - Atlas de la Biodiversité Métropolitaine
Métropole du Grand Nancy - 2024

ATLAS BIODIVERSITÉ

04.0 PRÉSENTATION DE LA SOUS-ACTION 1

Objectif détaillé

Analyse des raisons d'espèces et préservation de supports pédagogiques sur le rôle écosystémique joué par les espèces dites « mal aimées », via :

- des opérations de gestion (pour l'exemple du Liens - éviter les coupes systématiques en ville sauf observation du fait comme en forêt)
- un argumentaire pour une bonne gestion, qui s'appuie sur les ressources existantes comme par exemple les campagnes de la mulotte

Estimation coût

Entre 1 000 et 2 000 €

Calendrier opérationnel

Mise en œuvre à programmer à moyen terme

Possibilité d'action en ligne

Cette action pourrait faire l'objet d'un stage au sein du service

Indicateurs de suivi de l'action

nombre de supports

PRÉSENTATION DE LA SOUS-ACTION 2

Objectif détaillé

Campagne de communication à destination des particuliers de milieu naturel, collectivités et particuliers (propriétaires forestiers, jardiniers amateurs) sur l'importance de ces espèces.

- Des articles pour communiquer avec les collectivités, jardiniers amateurs, propriétaires forestiers.
- Des animations pédagogiques en forêt ou dans les parcs/jardins.

Cette action doit permettre, entre autres, la réhabilitation du chat auprès des citoyens et favoriser sa protection. Il peut également aborder les autres espèces végétales et animales mal aimées.

Estimation coût

Entre 4 000 € et 5 000 €

Calendrier opérationnel

Mise en œuvre à programmer à moyen terme

Possibilité d'action en ligne

Oui en partie (stage P)

Plan d'action Biodiversité - Atlas de la Biodiversité Métropolitaine
Métropole du Grand Nancy - 2024

LES JARDINS BOTANIQUES, ACTEURS INCONTOURNABLES, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine jouent un rôle majeur dans la connaissance et la conservation de la biodiversité végétale. En 2024, l'équipe « Connaissance de la flore » a poursuivi l'inventaire de la biodiversité de 116 rues réparties sur les 20 communes du Grand Nancy. Elle a également étudié des collections du jardin botanique et participé au programme de recherche transfrontalier RegioDiv consacré à la caractérisation génétique de plantes sauvages susceptibles d'être utilisées en revégétalisation.

Plusieurs animations ont été proposées en 2024, contribuant à la sensibilisation autour de la connaissance des milieux naturels lorrains, avec des événements (comme Rendez-Vous aux jardins), des

ateliers pédagogiques, des visites pour les scolaires, des cours de jardinage pour les adultes, ou encore des expositions en lien avec des problématiques de développement durable.

Des actions ont aussi été menées en 2024 pour développer les solidarités : organisation d'un goûter solidaire pour les enfants des quartiers, collaboration avec les maisons des solidarités, ainsi que des chantiers éducatifs rémunérés pour des jeunes (pris en charge par le service de la cohésion sociale de la Métropole au titre du fond d'aide aux jeunes).

Pour diminuer la consommation des ressources énergétiques, plusieurs améliorations techniques ont été mises en place en 2024, comme la récupération de l'eau de pluie, la création de nouveaux réservoirs, l'installation de systèmes de micro-irrigation à déclenchement nocturne, la mise en place de paillages pour éviter l'évaporation, les fauches tardives des prairies afin de favoriser la diversité biologique...



Étude de la biodiversité au Jardin Botanique Jean Marie Pelt à Villers-lès-Nancy

ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA ZONE PIONNIÈRE D'ART-SUR-MEURTHE

Depuis plus de deux ans, cet espace protégé fait l'objet de travaux de valorisation écologique et d'aménagements en faveur de la biodiversité, avec le soutien du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau. L'année 2024 a vu l'achèvement de la « Maison nichoir », créée en lieu et place de l'ancien transformateur électrique, la réalisation d'un îlot pédagogique ainsi que des chantiers participatifs avec le lycée agricole de Pixérécourt. La gestion écologique du site pionnier s'est poursuivie avec une fauche par rotation des 19 ha du site, et la mise en place de supports d'information pédagogiques pour l'accueil du public.



RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE

DU PLATEAU DE MALZÉVILLE



Le document d'objectif du Plateau de Malzéville, site classé Natura 2000, a été réactualisé et mis en synergie avec la mise en place d'un plan de gestion et de valorisation. Le nouveau plan a été validé par le Copil en juin 2024, il comporte des actions à mettre en œuvre jusque 2035. En 2024, le partenariat financier entre les six communes et les trois intercommunalités concernées a également été renouvelé ainsi que la gouvernance de la démarche, maintenue au Grand Nancy comme structure porteuse.

DÉCOUVREZ LES BREBIS DU GRAND NANCY

PARC DE BRABOIS
Mercredi 12 juin 2024
De 10h à 12h30

AU PROGRAMME



**PARKING AVENUE
PAUL MULLER**
10h
Départ des brebis vers
le Parc de Brabois.

**PARC DE BRABOIS
DEVANT LE CHÂTEAU**
Vers 10h15
Arrivée des brebis.

Tonte de 10h30 à 12h
Démonstration par un
professionnel. La tonte est
essentielle pour le bien-être
des animaux avant les
chaleurs estivales.



ATELIER BIODIVERSITÉ
De 10h à 12h30

Venez découvrir en famille la faune et
la flore typiques des milieux calcaires
(petites orchidées, papillons ou autres
criquets, sauteuses...). Atelier animé
par le CPIE Nancy Champenoux.



POURSUITE DES OPÉRATIONS D'ÉCOPÂTURAGE DES PELOUSES PROTÉGÉES DE LA MÉTROPOLE

Le Grand Nancy poursuit la déclinaison du Plan de pâturage écologique de différentes stations de pelouse calcaire ou de prairies humides. Avec le soutien du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau ainsi que l'aide d'un partenaire exploitant agricole, de petits troupeaux de brebis gèrent les sites dans le respect de la biodiversité. En 2024, la convention de partenariat issue de l'appel à projet lancé par la Métropole a été prolongée en tenant compte des enseignements apportés par le retour d'expérience sur les premières années de mise en œuvre sur l'ouest de l'agglomération. Une mini-transhumance a été organisée en juin 2024 sur le Plateau de Brabois.

LE MUSÉUM-AQUARIUM ŒUVRE AU RESPECT DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES ANIMALES

Le Muséum-Aquarium de Nancy s'investit pleinement dans une démarche de sensibilisation aux écosystèmes et au respect des espèces animales. Cette volonté s'affirme dans le cadre des médiations culturelles, des expositions temporaires ou dans le parcours permanent de l'établissement qui met en avant des espèces locales ou la reproduction d'autres espèces au sein même du Muséum-Aquarium, évitant ainsi les prélèvements en milieu naturel.



PATRIMOINE



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES TERTIAIRES

Dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), l'Espace Conseil France Rénov' conseille toutes les entreprises non soumises au décret tertiaire, c'est-à-dire dont les bâtiments ou ensemble de bâtiments ont une surface inférieure à 1 000 m².

Les conseillers de l'ECFR proposent leurs compétences techniques et financières pour informer et accompagner gratuitement ces entreprises dans leurs démarches d'économie d'énergie afin de leur permettre de :

- Réduire leurs charges liées à leur activité ;
- Mener à bien un projet de rénovation énergétique ;

- Mobiliser les aides financières associées aux travaux d'amélioration énergétique ;
- Mettre en avant une démarche environnementale auprès de leurs clients et partenaires ;
- Être un acteur de la transition énergétique.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une visite sur site et d'un rapport visant à orienter leur réflexion et construire leur stratégie globale d'économie d'énergie.

Résultats : 11 conseils de 1^{er} niveau notamment sur les aides financières et un accompagnement technique.



DÉMARRAGE DU PLAN D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

DU PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN (PAEP)

Dans le cadre de la mise en place du Plan Climat Air et Énergie Territorial (PCAET) l'axe stratégique numéro 1 consiste à massifier la rénovation énergétique performante des bâtiments, ce qui a donné lieu en 2023 à la mise en place d'un Plan d'amélioration énergétique du patrimoine (PAEP). La Métropole du Grand Nancy se veut en effet exemplaire et le service Patrimoine propose d'entamer la stratégie de rénovation énergétique de ses bâtiments sur une action pluriannuelle de 2023 à 2032.

Le bureau d'étude ALTEREA a été missionné pour réaliser un audit sur les 19 bâtiments métropolitains les plus énergivores dont la rénovation pourrait amener des gains financiers annuels conséquents grâce aux économies d'énergie générées.

Ces bâtiments devant à terme répondre aux objectifs du décret tertiaire, ils devront faire l'objet de travaux de rénovation énergétique avant 2030, avec une diminution de 40 % d'énergie finale. D'ici 2040, l'objectif sera de diminuer de 50 % l'énergie finale et 60 % d'ici 2050.

Afin de répondre à ces exigences, la Direction du Patrimoine a croisé les résultats de l'étude ALTEREA avec différents indicateurs et données patrimoniales afin de définir un plan d'action pluriannuel courant sur la période 2023-2032 pour l'ensemble des 19 bâtiments. Celui-ci sera réalisé en plusieurs phases. Par ailleurs, pour optimiser les travaux et être plus efficient, les scénarios globaux seront privilégiés aux « rénovations par étapes ». Le plan pluriannuel a été présenté en comité

technique en mars 2023, puis en comité de pilotage en avril 2023. Un ajustement a ensuite été réalisé et le PAEP propose à ce jour une rénovation énergétique de six bâtiments prioritaires dans l'ordre suivant : le Palais des sports de Gentilly, le siège de la Métropole viaduc Kennedy, la piscine de Vandœuvre-lès-Nancy, la piscine du Lido à Tomblaine, la piscine de Laneuveville-devant-Nancy.

Si la mise en œuvre du plan connaît un léger retard, la maîtrise d'œuvre pour les travaux sur le palais des sports de Gentilly est désormais en cours de consultation. Le plan piscine s'articulera autour du projet de rénovation de la piscine de Gentilly.

Les bâtiments sportifs étant les plus énergivores, ils ont été définis comme prioritaires, d'autant plus qu'un certain nombre de bâtiments culturels ont déjà bénéficié d'améliorations thermiques dans le cadre d'opérations de maintenance. Une partie des travaux pourra se réaliser en site occupé mais d'autres imposeront des fermetures ponctuelles. Les plannings seront réalisés en cohérence avec l'usage des sites concernés.

À noter que le PCAET met également l'accent sur le développement d'une ingénierie pour favoriser la rénovation du parc tertiaire.

Pour y répondre, la direction du patrimoine s'est donc organisée avec les compétences internes afin de suivre ces opérations d'envergure.



05

—
**UNE
MÉTROPOLE
SOLIDAIRE**





Le mal, le vrai,
l'unique regard
est de changer de
regard.
Jean-Paul Sartre.



L'ARCHE
A NAN

On peut vivre à
l'écart, mais sans le
sentiment de l'être
isolé, il n'y a pas de
liberté à l'échelle
de l'individu.

Le bonheur
est un état d'esprit
qui ne dépend
pas des circonstances.

Si le bonheur ne
s'offre pas à toi,
sois ton propre
bonheur!



HABITAT, UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET CONCERTÉE

LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DES AIDES À LA PIERRE

En 2024, la Métropole, délégataire des aides à la pierre depuis 2005, est devenue délégataire de type 3 : l'instruction et le paiement des dossiers de subventionnement auparavant assurés par la Direction départementale des Territoires sont désormais internalisés. L'unité financement de la Métropole compte trois instructrices et un responsable au sein de la Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine.

LE FINANCEMENT DU PARC HLM

La programmation du financement des nouveaux logements sociaux en 2024 a été impactée par la mobilisation des ressources des principaux bailleurs sociaux dans le cadre du NPRU, dispositif prioritaire en raison des délais de réalisation contraints. Ce contexte était déjà celui des années 2022 et 2023.

Les bailleurs de la Métropole du Grand Nancy font face aux difficultés rencontrées sur l'ensemble du territoire national, notamment :

- Un contexte inflationniste affectant les coûts de construction et de main-d'œuvre, avec des appels d'offres infructueux,
- Un taux du livret A élevé impactant les encours de dette,
- La difficulté d'accès au foncier,
- Une part croissante de fonds propres nécessaire pour équilibrer les opérations.

Malgré ce contexte, en 2024, la programmation Hlm redémarre avec le financement de 202 logements sociaux en Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), ainsi que de 17 logements en Prêts Locatifs Sociaux (PLS).

La dotation définitive de l'État pour le parc public en 2024 est de 858 272 €, répartie comme suit :

- 802 372 € pour l'offre nouvelle de logements de droit commun, dont 36 000 € pour le bonus « sobriété foncière » et 81 250 € pour les pensions de famille et résidences sociales ;
- 55 900 € pour 5 PLAI adaptés « Bas niveau de quittance ».

Grâce à l'engagement des bailleurs, 2024 est meilleure que 2023 (219 logements contre 58), bien que l'objectif de 300 logements du Programme métropolitain de l'habitat ne soit pas encore atteint.



Vand'Est Étoile à Vandœuvre

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉCARBONATION DU PARC EXISTANT

Afin d'accompagner les bailleurs sociaux dans l'adaptation de leur parc aux enjeux énergétiques et de décarbonation, l'État a prévu un volume de subventions de 1,2 milliard d'euros sur trois ans. Dans ce cadre, trois opérations ont bénéficié d'un financement (9 500 € par logement) au titre de la rénovation énergétique. Ces opérations (159 logements) vont permettre la réhabilitation de deux ensembles immobiliers de Vivest et Batigère Habitat et d'un programme énergivore (DPE G) de l'OMh du Grand Nancy, en Ville Vieille à Nancy.



MISE EN PLACE D'UN PLAN D'URGENCE MÉTROPOLITAIN POUR LA RELANCE DU LOGEMENT SOCIAL

Face au constat des difficultés croissantes pour produire du logement social, la Métropole a mis en place un plan d'urgence 2024-2025 pour relancer sa production, via 3 axes d'intervention :

- Acquisition-Amélioration (DPE D ou C) : 3000 € par logement pour des opérations inscrites aux programmation HLM 2024-2025 dans la limite de 80 logements.
- VEFA : aide aux bailleurs si le niveau de fonds propres investis est d'au moins 20 % et si le prix d'achat est inférieur à 2 500 € HT/m² de surface habitable. Participation métropolitaine : 10 % des fonds propres dans la limite de 5 000 € par logement.
- Acquisition-Amélioration des passoires énergétiques (DPE E, F et G) : 10 000 € par logement à condition d'atteindre l'étiquette C après travaux.

LES AUTRES AIDES MÉTROPOLITAINES

La Métropole accompagne sur ses fonds propres le développement de l'offre Hlm. Ainsi, en 2024, 26 M€ de garanties d'emprunts ont été engagées pour les opérations des bailleurs sociaux.

LA TRANSFORMATION ET LA RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

Les quartiers centraux et anciens constituent des vitrines et lieux de vie pour l'ensemble de l'agglomération (secteurs historiques et patrimoniaux, commerces de centre-ville), ainsi que des secteurs d'habitation clé. Cependant, ils rencontrent des problématiques propres à de nombreuses centralités anciennes : perte d'attractivité des commerces, difficultés de rénovation et d'adaptation du parc de logements anciens, augmentation de la vacance...

Partant de ce constat, et dans une logique de transition écologique et sobriété foncière, une action concertée

a été décidée entre la Métropole, la Ville de Nancy, la préfecture de Meurthe-et-Moselle, l'Agence nationale de Cohésion des territoires (ANCT) et l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat. L'objectif est d'adapter, diversifier et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux, d'améliorer son attractivité, de lutter contre la vacance structurelle ainsi que contre l'habitat indigne, en agissant à l'échelle d'un territoire. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la politique locale de l'habitat et la stratégie de développement économique à l'échelle de la Métropole.



Logement requalifié quartier Saint-Pierre - René II - Bonsecours

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER SAINT-PIERRE RENÉ II BONSECOURS À NANCY

Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) a été signée par la Métropole, la Ville de Nancy et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat le 10 novembre 2023 pour une durée de cinq ans.

Le quartier Saint-Pierre René II Bonsecours va profondément changer d'ici 2030, notamment en raison du déménagement programmé des établissements hospitaliers et universitaires (hôpital Saint-Julien, maternité, hôpital central, faculté de pharmacie) vers Brabois entraînant la reconversion d'environ 18 hectares au cœur du tissu urbain existant.

Les études « habitat » menées sur le secteur en 2023 par la SAPL Grand Nancy Habitat ont conduit à la mise en place d'une OPAH-RU pour anticiper les mutations urbaines du quartier. Les objectifs poursuivis sont multiples : renforcer l'attractivité résidentielle, valoriser le patrimoine architectural, accompagner la rénovation énergétique du parc de logements anciens, reconquérir les logements vacants, améliorer la qualité et la diversité des logements, adapter les logements au vieillissement et au handicap.

Durant cette année 2024, la mise en place d'une gouvernance sur-mesure dédiée à l'opération, associant la Métropole, la Ville de Nancy et la SAPL Grand Nancy Habitat, a permis de consolider avec les élus une méthodologie de travail et une stratégie d'intervention. Plusieurs actions d'animation et de communication vont jaloner 2025 (réunion publique, ateliers, séminaire thématique...). Sur les cinq prochaines années, l'objectif est ainsi de requalifier plus de 1000 logements sur le périmètre de l'OPAH-RU.

L'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE DANS LE CENTRE-VILLE DE NANCY

Dans le but de déployer une stratégie globale et transversale en matière d'habitat, de dynamique commerciale et économique, la Ville de Nancy, la Métropole, l'État, la Région Grand Est, la CCI 54, l'association de commerçants « Vitrines de Nancy » et Union et Solidarité pour le compte des bailleurs sociaux, se sont engagés le 13 juin 2024 via une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT). L'objectif est de mixer les compétences complémentaires pour un centre-ville plus attractif.

Prévue pour une durée de cinq ans, cette convention s'articule autour de cinq axes transversaux :

- la conquête de l'habitat vacants ou dégradé et la rénovation de logements ;
- la dynamique commerciale et économique ;
- la mobilité ;
- les services et équipements ;
- le patrimoine bâti et l'urbanisme durable.

Sur le volet habitat, le dernier trimestre de l'année 2024 fut l'occasion de préciser le diagnostic et d'observer les récentes dynamiques du parc de logements pour en identifier les principaux enjeux. Cette photographie de l'état actuel du bâti résidentiel du centre-ville permettra de prioriser l'intervention et les outils à mettre en œuvre pour les prochaines années, en concertation avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.



BILAN DU FINANCEMENT DES RÉNOVATIONS DE L'HABITAT PRIVÉ

La signature d'une nouvelle convention de délégation de compétences avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ainsi que la forte évolution de l'ensemble des aides à l'amélioration du parc privé ont engendré un départ tardif de l'instruction des demandes d'aides financières. Néanmoins, de nombreux projets ont pu être financés et les consommations de crédits pour les subventions en faveur de l'habitat privé en 2024 se révèlent satisfaisantes.

Chiffres-clés

- Plus de **11 M€** engagés
- **1 023** logements dont la réhabilitation est subventionnée, dont :
 - 14** logements de propriétaires bailleurs aux ressources modestes ou très modestes et/ou pratiquant un loyer modéré,
 - 214** logements de propriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes subventionnés individuellement (à quasi égalité pour des travaux de rénovation énergétique et de l'adaptation au handicap et vieillissement) et **154** logements de copropriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes (figurant dans une copropriété subventionnée pour de la rénovation énergétique performante),
 - 537** logements situés dans **6** copropriétés, pour des travaux de rénovation énergétique, via une aide au syndicat des copropriétaires,
 - 1** copropriété de **104** logements aidée pour des travaux d'accessibilité des parties communes.

MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' (MAR)



L'autre nouveauté majeure décidée par l'Anah a été l'ouverture des missions d'accompagnement à des opérateurs autres que l'opérateur historique la SAPL Grand Nancy Habitat. Cette dernière poursuit naturellement le montage et le suivi de dossiers des particuliers éligibles et l'animation des dispositifs de la Métropole (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain sur le quartier nancéien Saint-Pierre - René II - Bonsecours et Programme d'intérêt général sur le reste de Nancy et sur les 19 autres communes), mais d'autres « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR) ont également déposé des dossiers de subvention au profit des Grands Nancéiens éligibles.

Enfin, indépendamment des financements mais dans le cadre de l'amélioration de l'habitat privé, 57 logements de propriétaires bailleurs ont pu faire l'objet d'un « conventionnement sans travaux », permettant une meilleure attractivité financière de tels logements au profit de locataires sous plafonds de ressources. Ces logements font l'objet d'une visite de décence par la SAPL Grand Nancy Habitat, afin de doubler cette attractivité financière d'une qualité avérée du logement.

POLITIQUE DES ATTRIBUTIONS DES LOGEMENTS SOCIAUX

→ LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Deux CIL plénières se sont réunies en 2024. Celle de juin était dédiée au bilan annuel de la demande et des attributions, et celle de décembre au bilan quinquennal de la CIA et à l'élaboration de la future CIA. Elles ont constitué des moments d'échanges constructifs entre tous les acteurs de la politique d'attribution.

→ LE SIAD OU L'INFORMATION DU DEMANDEUR

La mise en œuvre des Services d'Information d'accueil du demandeur de logement social (SIAD) a été menée avec la rédaction des conventions ad hoc, la délibération du Conseil métropolitain lors de la séance du 18 avril 2024 et avec la formation construite et animée en régie de l'ensemble des SIAD au cours de deux sessions en février et mai 2024.

➔ LA GESTION EN FLUX DES DROITS DE RÉSERVATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Les droits de réservation constituent la contrepartie des garanties d'emprunts accordées aux bailleurs sociaux par la Métropole ; ils sont délégués aux communes. La préparation de la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux a été lancée dès 2023 dans le cadre de la politique des attributions. Pour fixer les principes et les modalités de la gestion en flux et rédiger les conventions cadre et d'application, des groupes de travail techniques ont été mis en place de septembre à avril 2024. Ils ont réuni l'ensemble des partenaires, bailleurs sociaux et communes. Le dispositif est désormais en place : le Conseil métropolitain a approuvé le 18 avril 2024 la convention-cadre et les conventions d'application et les communes ont délibéré de leur côté.

➔ L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA)

La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) 2019-2024 arrivant à son terme, les travaux de bilan et d'élaboration de la future CIA ont commencé dès juin 2024. Une équipe projet a été constituée, regroupant les acteurs suivants : Union et Solidarité, ARELOR (représentant les bailleurs sociaux), deux élus issus de territoires concernés et non concernés par le NPRU, la DDETS, l'agence SCALEN, ainsi que la DHRU.

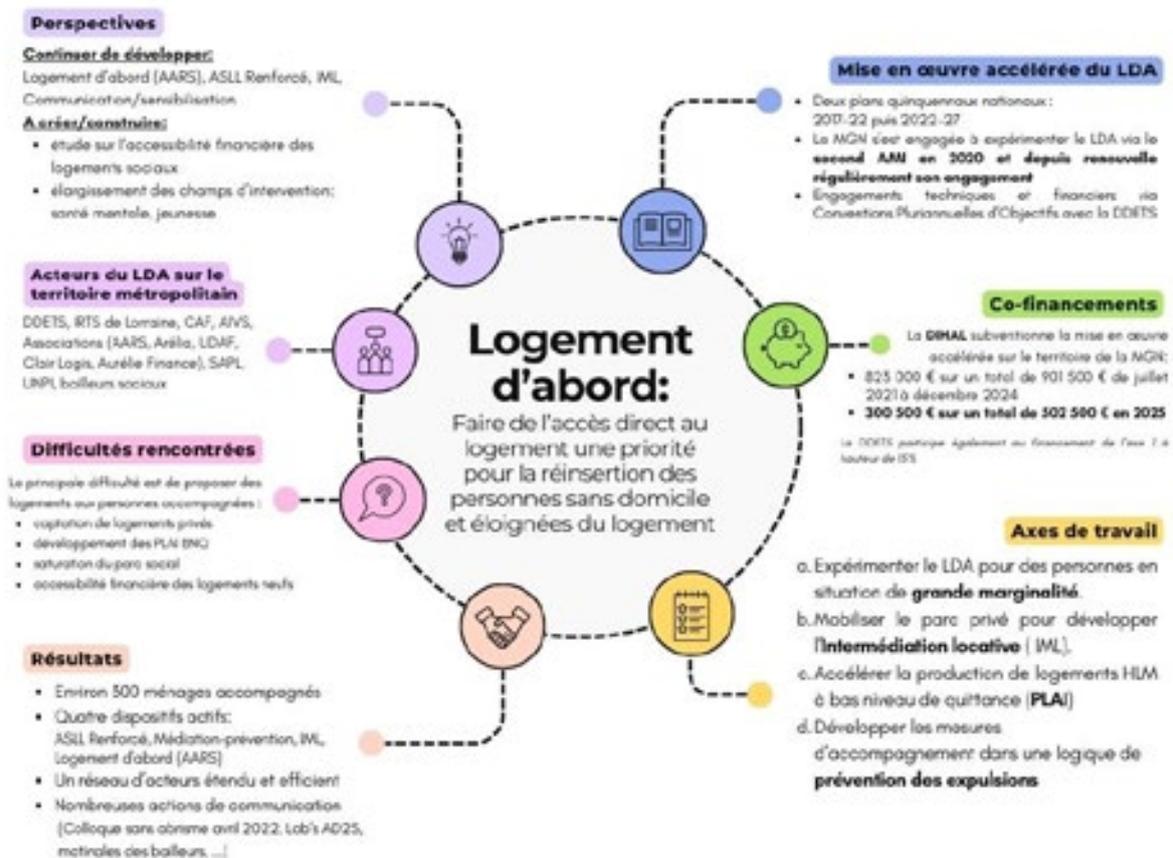
Deux réunions de travail ont été organisées à la fin de l'année 2024 pour valider le bilan de la CIA 2019-2024 avant sa présentation lors de la CIL plénière de décembre. Avant cette réunion, une session dédiée à l'ensemble des bailleurs sociaux a eu lieu. Cette rencontre a permis de présenter le bilan des demandes et attributions réalisées au cours des cinq dernières années. Elle a également offert l'opportunité d'évaluer l'atteinte des objectifs de mixité sociale assignés aux bailleurs et d'analyser les facteurs expliquant les résultats obtenus.

➔ LE LOGEMENT D'ABORD POUR LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME

Depuis 2021, une série d'actions vient mettre en œuvre une politique liée au logement, spécifique et locale : le Logement d'abord (LDA).

Il s'agit d'intervenir à la fois sur l'accès et le maintien dans le logement, ainsi que sur la production de logements locatifs sociaux ou la mobilisation de logements privés, toujours à destination des plus vulnérables.

Le Logement d'Abord vient ici compléter une politique locale de l'habitat déjà active et dynamique. Le Logement d'abord permet de développer de nombreux projets qui concourent à la réduction du sans-abrisme et qui amorcent une réelle évolution dans les pratiques institutionnelles, fonctionnelles, techniques et financières. Cet engagement traduit la volonté de la Métropole de faire solidarité et de se mobiliser dans la lutte pour le droit au logement pour tous.



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Métropole du Grand Nancy dispose de plusieurs infrastructures destinées à l'accueil des gens du voyage. Deux aires permanentes sont mises à leur disposition : l'aire « Manitas de Plata » située à Maxéville, qui peut accueillir jusqu'à 60 places, et une seconde aire située à Tomblaine, d'une capacité de 8 places. Par ailleurs, une aire de grand passage provisoire a également été aménagée, permettant d'accueillir jusqu'à 200 caravanes.

La politique d'accueil vise également à faciliter la scolarisation des enfants du voyage dans les écoles maternelles et élémentaires. Deux classes mobiles sont mises en place pour sensibiliser les enfants à la scolarisation et les orienter au plus vite vers les établissements proches de leur lieu de stationnement.

Le cadre des demandes pour obtenir l'autorisation d'instruction en famille ayant évolué ces dernières années, de plus en plus d'enfants sont également inscrits dans les collèges. C'est le cas pour plusieurs adolescents présents sur l'aire de Manitas de Plata. Ils sont inscrits au collège Jean Lamour à Nancy ou principalement au collège Lafontaine à Laxou

En parallèle, une convention d'accueil ponctuel pour enfants du voyage suivant leur scolarité via le CNED est toujours en place au sein du second collège cité. Elle permet d'accueillir une fois par semaine les élèves pour qu'un ou plusieurs adultes compétents les accompagnent dans les difficultés pédagogiques rencontrées, améliorer la méthodologie de travail et donner l'accès à des supports numériques nécessaire pour réaliser certains devoirs.

RÉNOVATION DU BÂTIMENT D'ACCUEIL ET DE L'AIRE D'ACCUEIL DE MANITAS DE PLATA

La Métropole du Grand Nancy a récemment finalisé la construction et la mise en service d'un nouveau bâtiment d'accueil sur l'aire de Manitas de Plata. Depuis le 19 février 2024, les agents, partenaires et résidents bénéficient de cet équipement moderne et fonctionnel. Le bâtiment offre des espaces adaptés, optimisant les conditions de travail des professionnels et facilitant les interventions éducatives et sociales des partenaires.

En parallèle, un projet de réhabilitation complète de l'aire d'accueil est en cours d'étude. Cette phase vise à améliorer significativement les conditions d'accueil, de vie et d'hygiène sur l'ensemble de l'aire, qui comprend 60 emplacements.

Les travaux envisagés incluent :

- Création de blocs sanitaires individualisés, attribués à chaque emplacement pour garantir plus de confort.
- Déconstruction des sanitaires collectifs, avec une réutilisation des espaces libérés pour d'autres usages.
- Installation de nouveaux réseaux d'assainissement, accompagnée d'une mise à jour des infrastructures existantes.
- Mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion des déchets, en phase avec les exigences environnementales et opérationnelles.

Dans une démarche participative, la Métropole a également initié une concertation avec les résidents de l'aire. Des groupes de travail composés des utilisateurs ont été constitués, permettant de recueillir leurs attentes et de garantir que le projet de réhabilitation réponde aux besoins spécifiques des résidents.



RÉNOVATION URBAINE : UN PROJET DURABLE ET SOLIDAIRE

Dans le prolongement du premier Projet de Renouvellement urbain 2004-2016 qui a permis de transformer 7 quartiers de la Métropole, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - NPRU a été lancé pour la période 2016-2026.

Sur le territoire métropolitain, trois quartiers prioritaires répartis sur cinq communes ont été identifiés par l'ANRU et l'État pour bénéficier du NPRU : le Plateau de Haye à Nancy / Maxéville, les Provinces à Laxou, Haussonville-Les Nations à Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy.

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Depuis la signature de la convention pluriannuelle multi-sites en mars 2020, le NPRU s'est concrétisé par le lancement d'opérations et la signature du premier avenant, intégrant des évolutions et financements complémentaires : démolitions, opérations d'accession sociale, requalifications, création et renforcement de groupes scolaires, ainsi que la création d'une maison de santé et d'une médiathèque.

En 2024, de nouvelles évolutions contractuelles ont permis d'identifier des opérations de reconstitution de l'offre de logements sociaux sur l'ensemble de la Métropole. Une revue de projet, abordée quartier par quartier puis lors d'une instance globale, a permis de faire un point d'étape sur le NPRU.

Principaux enjeux :

- Amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants :
- Mise à niveau du parc de logements existants (réhabilitation / résidentialisation)

- Revitalisation de l'économie locale et du commerce de proximité
- Amélioration de la qualité des espaces publics et meilleure appropriation par les habitants
- Renforcement de la résilience des quartiers, particulièrement ceux les plus touchés par la crise écologique
- Amélioration de la mixité sociale dans les logements et les écoles :
- Diversification de l'habitat (déconstruction/ reconstruction du parc public et privé)
- Création et rénovation d'équipements scolaires, recomposition des cartes scolaires
- Reconstitution du parc de logements sociaux démolis sur l'ensemble de l'agglomération, principalement hors des quartiers prioritaires
- Changement d'image des quartiers et hausse de leur attractivité.



Chantier au Plateau de Haye

Les chiffres clés de la convention NPRU

- 14 maîtres d'ouvrage et **10** financeurs publics impliqués
- Près de **350** millions € d'investissement pour le logement social, subventionné à hauteur de **100** millions €
 - Plus de **1300** logements sociaux réhabilités
 - Plus de **1800** logements sociaux déconstruits
 - Plus de **1300** logements sociaux à reconstituer
- Plus de **1 400** logements privés construits dans les quartiers NPRU dont plus de **350** en accession sociale à la propriété, pour favoriser la mixité sociale au sein du parc de logements
- **10** équipements publics, commerciaux ou économiques créés ou réaménagés, pour un investissement de plus de **50** millions €
- Plus de **200 000** m² d'espace public créés ou réaménagés, soit **20** hectares, pour un investissement de près de **43** millions €

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2024

- Près de **1000 ménages relogés**, dont 40 % hors quartier prioritaire de la ville et près de 25 % dans un logement neuf
- Plus de **150 000 heures d'insertion** réalisées grâce aux clauses d'insertion soit 94 ETP
- Transformation du parc de logements sociaux
 - Plus de **500 logements sociaux réhabilités** et près de 300 en travaux
 - Près de **500 logements sociaux déconstruits** et 330 en travaux
 - Solidarité territoriale : Des opérations de reconstitution de l'offre déjà identifiées dans **la moitié des communes de Métropole**, dont **60 logements déjà construits** et 200 en travaux
 - **2 chantiers** de création ou de réaménagement d'espaces publics en cours ou imminents



Immeuble Printemps Automne, quartier des Provinces à Laxou

➔ LES PROVINCES À LAXOU

La construction du nouveau groupe scolaire à Laxou, sur le site des immeubles Bretagne et Normandie démolis en 2021, a commencé en mai 2023, avec une livraison prévue pour la rentrée 2026. Les appels d'offres pour les travaux des espaces publics de la première phase du secteur Ouest (avenue de l'Europe, nouvelle voie, parcelle pour la Maison de santé pluri-professionnelle) ont été lancés en 2024, avec un démarrage des travaux prévu au premier trimestre 2025.

Des études de maîtrise d'œuvre urbaine ont débuté en 2024 pour les espaces publics des secteurs Centraux (place centrale, avenue de l'Europe Ouest, rue du 11 Novembre, parc public), et devraient se terminer en 2025.

Les relogements des habitants des immeubles Alsace et Argonne, effectués par Batigère, se sont achevés en 2024, après ceux des immeubles Lorraine et Champagne en 2023. La démolition de ces immeubles a commencé au second semestre 2024 et se poursuivra en 2025, préparant la construction de nouveaux immeubles.

Le relogement des habitants de la tour Franche-Comté par mmH se poursuit, avec un terme prévu au premier semestre 2025. L'acquisition du centre commercial Les Provinces par l'EPFGE a également progressé. Les études de démolition de la tour, du centre commercial et de la salle communale Colin ont été lancées en 2024. Enfin, les études pour l'extension du gymnase Europe par la commune de Laxou se poursuivent, avec un début des travaux prévu à l'été 2025.

➔ **LE PLATEAU DE HAYE À LAXOU, MAXÉVILLE ET NANCY**

En 2024, de nombreux chantiers ont marqué la transformation du Plateau de Haye, rendant le projet de plus en plus visible. Parallèlement, la concertation se poursuit pour définir des projets complémentaires.

L'écrêtage du Cèdre bleu par l'OMH du Grand Nancy, achevé au 3^e trimestre 2024, a profondément modifié le paysage du quartier. La rénovation des logements continue, et les premières unités ont été remises en location. Les relogements se poursuivent également sur le Tilleul argenté (écrêtage en cours) et les Bouleaux D1 et D2. En 2024, l'EPFGE a mené les études nécessaires à la démolition de la copropriété de la Bergamote, débutant début 2025.

De nombreux chantiers de logements neufs ont aussi été lancés en 2024 : 130 logements sociaux et 76 en accession abordable à l'arrière de l'Espace commercial du Plateau, 70 logements sociaux sur l'ancienne tour Blanc Sycomore, 52 logements sociaux et pour séniors sur le secteur des Aulnes, et 28 logements en accession sociale sur la rue Henry Brun.

Le Plan de sauvegarde pour la copropriété des Ombelles, lancé fin 2023, a permis en 2024 d'approfondir la connaissance technique, sociale et financière de la résidence. En 2025, un scénario de redressement sera défini en concertation avec les habitants et propriétaires.

Le réaménagement des espaces publics de Gentilly-Pinchard a débuté en septembre 2024 pour préparer l'ouverture du futur collège Plateau. Les travaux incluent la réfection de la voirie, la création de pistes cyclables et de noues végétalisées, ainsi que de nouvelles voies pour desservir les futurs logements sur le site de l'ancien collège Claude le Lorrain, démoli début 2024.

Les études pour la nouvelle médiathèque du Plateau ont préparé sa construction en 2025, tandis que des rénovations d'écoles, équipements sportifs et aires de jeux ont également été réalisées sur le territoire.



Le chantier au Plateau de Haye, rue Jean Monet

➔ **VAND'EST-LES NATIONS À VANDŒUVRE-LÈS-NANCY ET HAUSSONVILLE À NANCY**

Dans le quartier de Vand'Est aux Nations, après l'acquisition du centre commercial Jeanne d'Arc, 2024 a vu la poursuite de l'indemnisation des commerçants par l'EPFGE pour la démolition. Le dernier commerçant a quitté les lieux en janvier 2025, et la démolition est prévue pour l'été 2025, sur la base des études de maîtrise d'œuvre de 2024. Les travaux pour la nouvelle MJC, financée par la commune de Vandœuvre-lès-Nancy, débuteront à l'automne 2025.

Les études pour le réaménagement des espaces publics, incluant la future place de Londres, continuent, avec un dévoiement de réseaux prévu pour l'été 2024. Les relogements des habitants de l'immeuble Le Serin ont été achevés en 2024, après ceux des Courlis et Hulottes en 2023. Ceux de l'immeuble 2-3 Marken par mmH ont commencé en 2024 et se poursuivent.

mmH a déposé un permis de construire pour un nouveau programme immobilier à la place de l'immeuble Haarlem. Le projet de bâtiment mixte (logements, commerces) avenue Jeanne d'Arc a changé de promoteur en 2024, avec un nouveau permis déposé en janvier 2025.

La commune de Vandœuvre-lès-Nancy a engagé un programmiste pour son futur groupe scolaire. À Haussonville, les études de 2024 ont précisé le nombre de pavillons à démolir par l'OMH et ont permis d'avancer les projets de logements neufs en accession à la propriété par la coopérative Le Nid.



UNE VIE ÉTUDIANTE FOISONNANTE

Avec 51 560 étudiants, la Métropole du Grand Nancy est le premier pôle lorrain d'enseignement supérieur et le 2^e de la région Grand Est après Strasbourg. Le Grand Nancy investit pour réhabiliter des logements étudiants, animer la vie étudiante et améliorer leur cadre de vie.

La Métropole a poursuivi durant l'année universitaire 2023-2024 la mise en œuvre des Assises de la Vie Étudiante, démarche participative à destination des étudiants et des partenaires lancée à la rentrée 2023 permettant de co-construire la première Feuille de route métropolitaine Vie Étudiante. Objectif de cette Feuille de route : renouveler et adapter les actions métropolitaines existantes en matière de vie étudiante aux besoins actuels des étudiants et en développer de nouvelles issues des propositions des Assises. Le Plan d'action, organisé en 8 axes thématiques, déclinés en 18 actions s'étendant de 2024 à 2028, a été adopté le 26 septembre 2024.



SOUTIEN À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS

En 2024, la Métropole a soutenu des actions et dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des étudiants. 1000 € ont été alloués à l'Université de Lorraine pour le forum annuel « Stage en Poche », consistant en la rencontre entre étudiants à la recherche d'un stage et entreprises. Un soutien de 1800 € a été attribué à l'association Forum Est-Horizon, composée d'étudiants de l'École des Mines de Nancy, pour la 41^e édition du Forum Est-Horizon, autre forum d'insertion professionnelle. Enfin, une subvention de 10 000 € a été apportée au Club AtouTalent qui agit pour l'insertion professionnelle des étudiants en cycle court (BTS, BUT), leur qualification et leur emploi dans des entreprises locorégionales.



AGORAé, banque alimentaire pour les étudiants

SOUTIEN AU DISPOSITIF « AIDE SPÉCIFIQUE » DU CROUS LORRAINE

En 2024, la Métropole du Grand Nancy a renouvelé sa subvention de 16 000 € au profit du dispositif « Aide Spécifique » du CROUS Lorraine, qui permet d'octroyer des aides financières annuelles aux étudiants sujets à des difficultés durables et ne pouvant prétendre à une bourse sur critères sociaux, et des aides financières ponctuelles, notamment d'urgence, aux étudiants boursiers ou non boursiers se trouvant dans une situation grave au cours de l'année.

SOUTIEN AU SPORT UNIVERSITAIRE DE HAUT NIVEAU

La Métropole du Grand Nancy porte depuis plusieurs années, en lien avec la Ligue Grand Est du Sport Universitaire (LGESU), un dispositif favorisant l'entraînement des étudiants sportifs de haut niveau au sein d'une dizaine de clubs sportifs du territoire, leur permettant de prendre part aux compétitions de la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU).

Ce dispositif s'adresse en particulier aux étudiants sportifs non nancéiens, afin de leur permettre de participer aux compétitions organisées les week-ends par leurs clubs d'origine.

Les sports représentés sont variés : athlétisme, escrime, karaté, gymnastique, rugby, aviron, tir à l'arc, tennis, badminton, tennis de table.

La collectivité soutient également la LGESU pour la cogestion du dispositif et pour l'organisation de ses compétitions. Le budget consacré est de 35 100 €.



UNE FOIRE À L'ÉQUIPEMENT POUR LES ÉTUDIANTS

La 2^e édition de la Foire à l'équipement a eu lieu le 31 août 2024, à la salle des fêtes de Gentilly à Nancy, en partenariat avec la Ville de Nancy, l'Université de Lorraine et le CROUS Lorraine. Co-organisé par la SCIC Kèpos, cet événement a reçu le soutien de la Métropole sous la forme d'une subvention de 9000 € et la prise en charge du plan de communication. Grâce à des équipements provenant de la filière du réemploi, la Foire à l'équipement entend aider les étudiants à s'installer de manière écologique et économique. Cette 2^e édition a attiré plus de 700 jeunes. Une dizaine d'acteurs locaux du réemploi étaient présents : La Benne Idée, Envie Lorraine, la Recyclerie les 3R,

SOS FUTUR, Dynamo, la Clavette du Coin, Croix Rouge Insertion, la Recyclerie de la Fabrique, les Écollecteurs, l'association Si l'on se parlait et Super Kwetsch. Les visiteurs ont pu profiter de vêtements et équipements de sport de seconde main offerts par la Ligue Grand Est du Sport Universitaire. Ils ont également appris à réparer leurs objets avec le réseau des Repair Café, recoudre leurs vêtements avec Tricot Couture Service, et fabriquer leurs produits ménagers avec les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri. Enfin, le CROUS Lorraine, la Maison de l'Engagement et de l'Initiative des Jeunes (MEIJE) et la Maison du Vélo ont présenté leurs services.



« FAIM D'ÉCHANGES » : LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À LA TABLE DES HABITANTS

Le CROUS Lorraine et ses partenaires (Métropole du Grand Nancy, Ville de Nancy, association Erasmus Student Network Nancy) ont organisé l'opération annuelle « Faim d'échanges » en novembre 2024. Ce rendez-vous propose aux étudiants internationaux venus suivre leurs études à Nancy une rencontre conviviale autour d'un repas chez l'habitant, précédé d'une soirée d'accueil festive et culturelle réunissant l'ensemble des participants dans les Salons de l'Hôtel de Ville de Nancy. 248 étudiants internationaux (57 nationalités représentées) et 66 hôtes se sont inscrits à cet événement, soutenu par la Métropole à hauteur de 6 000 €.



Soirée d'accueil « Faim d'échanges » à l'Hôtel de Ville à Nancy

LES AUTRES ÉVÉNEMENTS ÉTUDIANTS

En 2024, la Métropole a apporté un soutien à la manifestation « 24H de Stan », ayant pour thème « Aux Pays des Merveilles », organisée par le CEOM de l'ENSAIA les 18 et 19 mai place Carrière à Nancy.

35 écoles de Nancy, Metz et Épinal ont participé à l'évènement, qui a rassemblé 40 000 spectateurs sur l'ensemble du week-end.

D'autres événements étudiants ont également reçu un soutien financier et/ou matériel du Grand Nancy : Nocturnes Étudiantes portées par la Fédération des Étudiants de Lorraine, Anim'Est (plus grande convention japonaise étudiante de France), TEDxMinesNancy,....

Le total des subventions accordées aux associations étudiantes se monte à 48 225 €.



Les 24H de Stan, place Carrière

SOLIDARITÉ ET SANTÉ AU SERVICE DE TOUTES ET DE TOUS

Insertion, emploi, santé, culture, logement, mobilités, accès aux droits... : la Métropole s'engage en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales et de la protection des populations les plus vulnérables.

LA MISSION SANTÉ DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND NANCY

La Métropole du Grand Nancy contribue à renforcer l'accès à la santé et à réduire les inégalités de santé. Le Contrat Local de Santé (CLS) 2024-2028, signé le 5 septembre 2024, fédère les acteurs locaux pour définir avec eux une politique de santé adaptée aux besoins de la population. Le CLS a été signé avec 13 partenaires, dont la Métropole, l'ARS Grand Est, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, la Région Grand Est, le Département, le CHRU de Nancy, la CPAM, l'Université de Lorraine, et d'autres acteurs de santé.

Les actions du CLS se déclinent en 4 axes stratégiques :

- Faciliter l'accès à la santé pour tous.
- Promouvoir la santé et les comportements favorables à la santé.
- Développer des projets de santé mentale en collaboration avec les acteurs de la ville et de la psychiatrie.
- Créer un environnement favorable à la santé.

Pour soutenir l'accès aux soins et répondre à la baisse de la démographie médicale, la Métropole a renforcé son soutien aux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP). En 2024, des subventions ont été attribuées

pour la création de deux MSP : une à Seichamps (100 000 €) et une à Jarville (150 000 € en raison de sa localisation dans un Quartier Politique de la Ville). En mai 2024, l'appel à projets « Prévention-Promotion de la Santé » a été lancé, avec un financement de 70 000 €. Ce dispositif a financé 21 actions de prévention, notamment sur la santé mentale et le soutien à la parentalité, en collaboration avec l'ARS, la CPAM, le Département et la Région Grand Est. Par ailleurs, 30 000 € ont été alloués au nouvel appel à projet Parisot pour soutenir les actions de médiation en santé des MSP, dont 15 000 € pour Laxou Provinces et Villers Clairlieu.

En matière de santé mentale, la Métropole a financé une formation en Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) aux agents des communes travaillant avec les jeunes enfants ou dans la sécurité. Cette formation de deux jours a permis aux agents de mieux repérer et intervenir face à des signes de détresse psychique.

Enfin, en partenariat avec la Mutualité Française, des actions de prévention ont eu lieu en 2024 à Pulnoy et Seichamps. Ces actions ont été bien accueillies et ont inclus des cafés prévention sur des thèmes comme la psychologie positive, les polluants, et la santé des femmes.

Signature du Contrat Local de santé le 09 mai 2024



LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES :**UNE AUGMENTATION DE LA DOTATION EN 2024**

Dans un contexte d'inflation qui renforce les difficultés rencontrées par les jeunes dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, la Métropole a fait le choix en 2024 d'augmenter la dotation annuelle pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) d'environ 5 %, soit 127 000 €, pour favoriser le parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Près de 11 400 € d'aides financières individuelles ont bénéficié à environ 200 jeunes (soutien à la mobilité en transport en commun, à l'alimentation, à l'équipement professionnel, au permis de conduite, dans l'attente d'un premier salaire, ...).

En parallèle, 7 actions collectives, touchant 95 jeunes, ont été financées à hauteur de 81 137 € en 2024.

Pour exemple, le chantier éducatif rémunéré aux Jardins botaniques : 24 jeunes de 18 à 25 ans, issus des quartiers politique de la ville ont pu découvrir des métiers d'ouvriers en espaces verts (travaux horticoles, Plantation de bulbes, Réfection des allées, Nettoyage et création de pochoirs aux pieds des arbres, etc.). Contre 20 heures de travail d'aide jardinier, ils ont perçu une rémunération au SMIC horaire.

Suite à ces chantiers, deux jeunes ont été recrutés et formés dans le cadre de parcours emploi compétences (PEC) au jardin botanique. Ils ont ainsi pu acquérir de nouvelles compétences dans le domaine de l'horticulture et confirmer un projet professionnel. Un des deux jeunes a été recruté par la suite en contrat saisonnier de 6 mois sur un poste de jardinier, au Jardin botanique. Il est actuellement en contrat d'apprentissage à la Direction des Parcs et jardins de la Ville de Nancy.

Où s'adresser?

**MISSION LOCALE DU
GRAND NANCY**

88 AV. DU XXÈME CORPS
54000 NANCY

03 83 22 24 00
nleroy@mde-nancy.org

Retrouvez-nous sur nos réseaux :



Il n'y a pas de parcours
sans embûches...

Être aidé, c'est
important.

**FONDS
D'AIDE AUX
JEUNES**

SOLIDARITÉ LOGEMENT

FONDS de SOLIDARITE LOGEMENT

Visant à l'accès et au maintien dans un logement décent des personnes en difficulté (ou ayant de faibles ressources), ainsi que le maintien de leurs fournitures d'énergie, le Fonds Solidarité Logement accorde et finance des aides individuelles et des mesures d'accompagnement social lié au logement réalisées par des associations agréées.

En 2024, les dépenses s'élèvent à 2.3 M€ (en augmentation à comparaison de 2023 pour les aides individuelles).

373 ménages ont bénéficié d'un accompagnement spécifique, et 2331 aides individuelles ont été accordées dont :

- 1 112 dans le cadre du maintien de la fourniture d'énergie, soit une augmentation de près de 20 % des aides mobilisées à comparaison de 2023.
- 455 dans le cadre d'une situation d'impayés locatifs, soit une augmentation de près de 30 %.

Ces chiffres confirment l'augmentation de la précarité des ménages qui font face à des charges liées au logement de plus en plus conséquentes au regard des ressources qu'ils perçoivent.

En 2024, la CAF de Meurthe et Moselle, partenaire essentiel de la Métropole pour le logement des personnes défavorisées, a apporté son soutien financier au dispositif FSL énergie par l'octroi d'une aide complémentaire à destination des familles monoparentales.



COHÉSION SOCIALE

LE CONTRAT MÉTROPOLITAIN DES SOLIDARITÉS 2024-2027 : NOUVELLES PRIORITÉS DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ



2024 a marqué le lancement du Contrat Métropolitain des Solidarités, une nouvelle collaboration entre la Métropole et l'État pour lutter contre la précarité. Ce programme 2024-2027 a été élaboré en partenariat avec des acteurs institutionnels et associatifs pour répondre à des enjeux nationaux précis, avec un focus sur deux priorités majeures : la précarité étudiante et énergétique.

Signé en juin, le contrat prévoit une enveloppe de 727 000 € par an, avec une contribution de 50 % de l'État, pour soutenir des projets locaux au bénéfice des populations les plus vulnérables. En 2024, 26 projets ont été financés pour un montant de plus de 486 000 €.

PRINCIPALES RÉALISATIONS :

- Lutte contre la précarité énergétique : partenariat avec l'AMLI pour réaliser des diagnostics sociaux et techniques auprès des ménages en difficulté.
- État des lieux des dispositifs de lutte contre la précarité étudiante.

LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE 2030 : DES PROJETS AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Le 2 avril 2024, le Grand Nancy a signé le nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », qui définit les objectifs pour les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) d'ici 2030. Ce contrat se décline en quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : Parcours éducatif et insertion professionnelle.
- Axe 2 : Parcours social et interactions.
- Axe 3 : Parcours vers l'inclusion et prévention santé.
- Axe 4 : Parcours dans la ville en transition.

En 2024, plus de 100 porteurs de projets ont bénéficié de 750 000 € de subventions pour des initiatives répondant aux besoins des habitants des 8 QPV. Ces projets touchent principalement l'éducation, le soutien à la parentalité, la promotion des droits culturels, et la santé.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2024 :

- Actions éducatives et ateliers parent/enfant.
- Initiatives culturelles reliant les QPV aux structures métropolitaines comme L'Autre Canal et l'Opéra.
- Projets de santé mentale et de santé publique.
- Actions favorisant l'appropriation de l'espace public.

L'année 2024 a aussi permis de poser un cadre pour les projets mis en œuvre grâce à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont les bailleurs sociaux bénéficient sur les QPV.



ACCESSIBILITÉ

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

➔ CONCERTATION SUR L'ACCESSIBILITÉ DU NOUVEAU TROLLEYBUS

Dans le cadre de la future ligne 1, une première concertation avait eu lieu en 2022 pour adapter le matériel roulant aux besoins des personnes handicapées. En 2024, un test des premiers Trolleybus a été organisé en collaboration avec Keolis pour évaluer leur accessibilité. Plusieurs améliorations ont été proposées avant la mise en service des véhicules.



Présentation du Trolley à des personnes à mobilité réduite



**Baisse d'audition ?
Sourd ou malentendant ?**



Appelez-nous en [cliquant ici](#)

**DÉPLOIEMENT DE
L'OUTIL ACCEO**

ACCEO, un dispositif d'accessibilité téléphonique et physique, permet aux personnes sourdes, malentendantes, sourd-aveugles ou aphasiques de communiquer gratuitement avec les établissements publics et privés équipés. En 2024, 11 nouvelles communes, ainsi que la Métropole du Grand Nancy, l'office de tourisme et Nancy Thermal, ont intégré ACCEO, offrant ainsi un accès élargi aux services publics.

ACCESSIBILITÉ DU SITE NANCY THERMAL

Suite aux demandes d'usagers handicapés concernant Nancy Thermal, plusieurs visites ont été organisées en 2024 avec le réseau des testeurs d'accessibilité. Un comité technique a étudié les problèmes soulevés, et des solutions ont été présentées lors de la Commission Intercommunale d'Accessibilité en mars 2024. Des améliorations ont déjà été mises en place, avec des actions complémentaires à venir, notamment autour de la voirie de Nancy Thermal.

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La pièce « Poing de rupture »



→ REPRÉSENTATIONS DE LA PIÈCE « POING DE RUPTURE »

La pièce « Poing de rupture », créée par le collectif « Expressions Plurielles » et accompagnée par la compagnie du théâtre de Cristal, aborde les violences faites aux femmes à travers des témoignages collectés. En 2024, la Métropole a organisé deux représentations de la pièce pour sensibiliser le public aux inégalités de genre et aux violences conjugales.



→ FORMATIONS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

La Métropole a proposé trois sessions de formation pour sensibiliser à la lutte contre les violences conjugales et familiales en 2024. Ces formations, en partenariat avec le CIDFF, France Victimes et des associations locales, ont réuni près de 100 agents des 20 communes, avec des retours très positifs. D'autres sessions sont prévues pour 2025.



LES ACTIONS PORTÉES PAR LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND NANCY



LES RENCONTRES INTERCOMMUNALES :

UNE STRATÉGIE GAGNANTE

Durant l'année 2024, la Maison de l'Emploi du Grand Nancy (MDE) a organisé des forums associant les communes de la Métropole, les entreprises implantées sur leurs territoires et les ATP (1 association, 1 territoire, 1 projet) pour faciliter des rencontres entre personnes et employeurs confrontés à un manque de candidatures.

➔ FORUM « ENSEMBLE POUR L'EMPLOI » À SEICHAMPS

Le 16 avril 2024, la Maison de l'Emploi, en partenariat avec la Mission Locale, plusieurs communes et France Travail, a organisé le forum « Ensemble pour l'emploi » au Centre socio-culturel de Seichamps. L'événement a attiré près de 450 visiteurs et 51 exposants, incluant entreprises, organismes de formation et partenaires de l'emploi.



➔ 13^E ÉDITION DU FORUM « 6 COMMUNES POUR L'EMPLOI » À JARVILLE-LA-MALGRANGE

Le 24 septembre 2024, la Maison de l'Emploi, la Mission Locale et les communes de Jarville, Fléville, Ludres, Heillecourt, Houdemont et Laneuveville ont organisé la 13^e édition du forum « 6 communes pour l'emploi » au Kiosque de Jarville-la-Malgrange. Cet événement a réuni plus de 30 exposants et attiré plus de 250 visiteurs, favorisant les rencontres entre chercheurs d'emploi et employeurs.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Contrat
Métropolitain
de Sécurité
2022-2027



CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE SÉCURITÉ

2022-2027

Élaboré par la Métropole en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, dont les communes du Grand Nancy, le Contrat Métropolitain de Sécurité 2022 – 2027 a été approuvé en Conseil métropolitain le 16 décembre 2021 et signé le 21 février 2022. Il formalise l'engagement de tous à lutter ensemble, chacun dans son rôle et en complémentarité, contre les phénomènes d'insécurité en

mettant en œuvre une action collective et coordonnée dans le champ de la sécurité, de la prévention, de la sanction et de l'éducation au civisme. Ce contrat doit interagir avec les autres politiques publiques métropolitaines et les partenaires concernés, comme l'habitat, l'aménagement, la santé ou les mobilités. Parmi les axes identifiés : la prévention des comportements à risques dans l'espace public, la protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables et/ou victimes et la préservation du cadre de vie et protection des espaces



CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE

Le 29 août 2022, la Métropole du Grand Nancy signait le Contrat de Sécurité Intégrée avec l'État. Ce contrat, conclu pour cinq ans, concerne l'ensemble du territoire du Grand Nancy. Il permet de contractualiser des engagements réciproques entre les signataires sur une pluralité de politiques publiques, parmi lesquelles la sécurité, la justice ou encore la politique de la ville

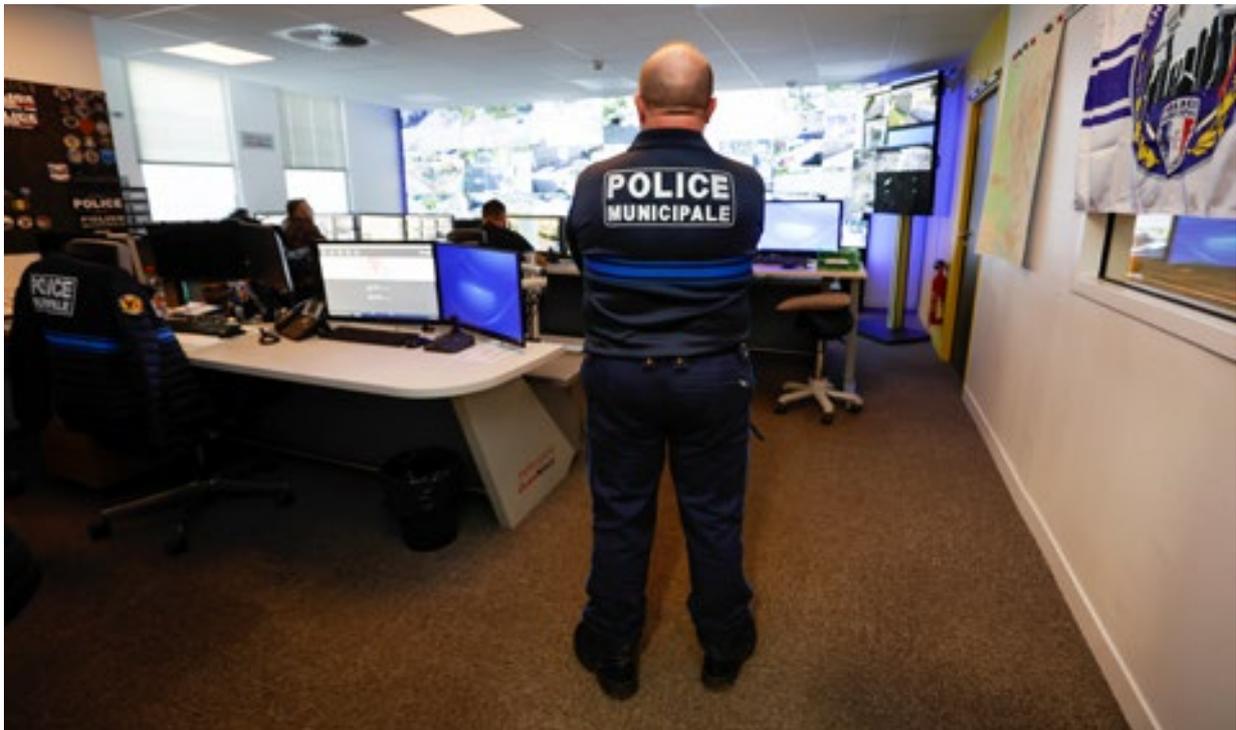
CENTRE DE SUPERVISION URBAIN ET VIDÉOPROTECTION

La Métropole du Grand Nancy, qui exerce la compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, dispose depuis le 15 juillet 2019 d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) qui permet d'exploiter sur son territoire les caméras de vidéoprotection qui y sont rattachées, en partenariat avec les communes adhérentes, l'État et l'ensemble des forces de l'ordre. Le CSU est un service commun autorisé par la loi du 16 décembre 2010, par lequel la Métropole fournit aux communes signataires ce service de vidéoprotection en échange d'une contrepartie financière. Le CSU exploite sur le

territoire des communes adhérentes les caméras de vidéoprotection que chacune a souhaité y rattacher. À ce jour, 12 communes y adhèrent et environ 180 caméras y sont exploitées 24h/24, 7j/7.

En 2024, l'activité représente 3 678 faits traités. Parmi ces derniers : le travail de recherche vidéo (25 %), les atteintes aux personnes et aux biens (14 %), les altercations verbales (13 %) et les demandes de réquisitions (9 %).

196 manifestations revendicatives, culturelles ou sportives ont été suivies par le CSU, dont 21 avec une présence des services de l'État. Pour certaines, le PC sécurité de la manifestation a été accueilli dans les locaux du CSU (fête de la musique et fêtes de Saint-Nicolas).



FOURRIÈRE AUTOMOBILE

La fourrière automobile métropolitaine est située au 183, boulevard Jean Moulin à Nancy, dans le prolongement du centre technique métropolitain. En 2024, plus de 2000 usagers ont été reçus à l'accueil et plus de 3000 demandes ont été traitées par radio ou téléphone. Le service de la fourrière est opérationnel 24h/24h toute l'année pour tout enlèvement et placement en garde des véhicules. La mise en fourrière d'un véhicule est exclusivement effectuée sur décision et en présence des forces de l'ordre. En 2024, la fourrière métropolitaine a enregistré 2 224 mises en fourrière contre 2 046 en 2023. Les

trois principales infractions demeurent chaque année le non-respect des arrêtés temporaires, à l'occasion de manifestations ou de travaux (35 %) ; le stationnement abusif plus de 7 jours consécutifs ou les véhicules en voie d'épavisation (29 %) ; les stationnements devant les entrées carrossables d'immeubles riverains (11,4 %).

Les recettes de la fourrière automobile s'élèvent en 2024 à 184 515,47 €.

Le Grand Nancy et le principe de laïcité



Rapport d'activité 2024

Nancy, le Grand Nancy, services
territoires



LA MISSION « LAÏCITÉ »,

GARANTE DU « BIEN-VIVRE ENSEMBLE »

Dans leur quotidien professionnel, les agents et les élus constituent des relais de premier plan de laïcité. Pour cette raison, l'État a choisi de mettre en place des référents laïcité dans les collectivités territoriales, afin de permettre de faire avancer la culture de laïcité sur le terrain en s'appuyant sur le cadre légal et en permettant d'approfondir pas à pas ses contours. Dans ce cadre, un référent laïcité a été nommé pour la Métropole du Grand Nancy et l'organisation de cette mission se veut collégiale.

La mission « Laïcité » existe ainsi depuis le printemps 2022, composée d'une équipe pluridisciplinaire et complémentaire issue de différents pôles et services, coordonnée par le référent laïcité.

Parmi ses missions principales : la sensibilisation des agents publics au principe de laïcité et la diffusion au sein de l'administration de l'information au sujet de ce principe ; l'organisation de la journée de laïcité du 9 décembre. Le référent laïcité a également une mission facultative et peut être sollicité par l'autorité territoriale en cas de difficulté dans l'application du principe de laïcité entre un agent et des usagers du service public.

En 2024, des actions de formation ou de sensibilisation, ainsi qu'un temps culturel, ont été déployées à l'attention des agents et des élus et notamment à l'occasion de la journée de laïcité.



06

—
RESSOURCES





DES FEMMES ET DES HOMMES AU SERVICE DU TERRITOIRE

CHIFFRES CLÉS



Effectifs sur emplois permanents
au 31/12/2024

1462 agents dont **174** contractuels



Femmes Hommes

530 **932**



Âge moyen

47 ans et **2** mois



Taux de travailleurs handicapés 2024

112 agents dont un taux de **6,90 %**



Nombre d'apprentis

31



Nombre d'agents en parcours
« emploi-compétences »

9

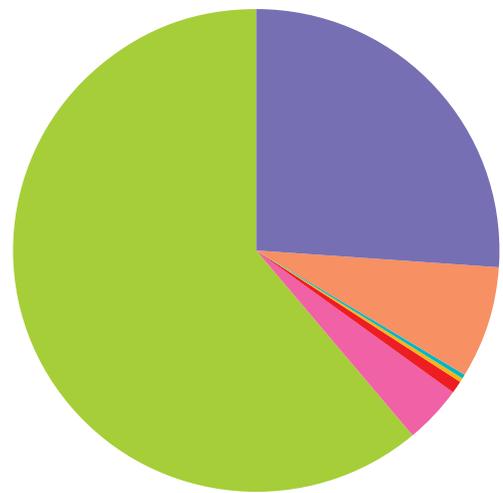


Nombre d'agents en télétravail en 2024

559

RÉPARTITION PAR FILIÈRES SUR LES EMPLOIS

PERMANENTS



FILIÈRE ADMINISTRATIVE

390

FILIÈRE CULTURELLE

109

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

3

FILIÈRE POLICE

2

FILIÈRE SOCIALE

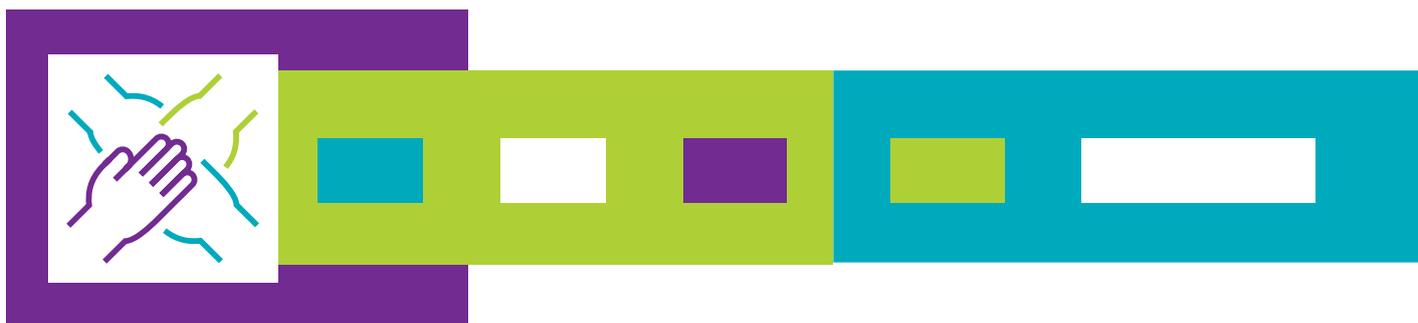
6

FILIÈRE SPORTIVE

55

FILIÈRE TECHNIQUE

897



LE PACTE SOCIAL MÉTROPOLITAIN EN FAVEUR DES AGENTS

Fin 2023, un protocole d'accord entre la collectivité et les représentants du personnel est venu acter le déploiement de plusieurs mesures en direction des agents de la Métropole du Grand Nancy. Regroupées au sein du « pacte social », elles visent à :

- améliorer les conditions de travail ;
- soutenir le pouvoir d'achat ;
- mieux concilier les vies personnelle et professionnelle ;
- et plus globalement, rendre la collectivité plus attractive.

En lien avec les représentants du personnel, les cadres de la collectivité et tous les agents, consultés régulièrement afin d'enrichir les échanges, ce pacte social se met en œuvre tout au long de 2024 et 2025.

DES ACTIONS POUR LE POUVOIR D'ACHAT

En janvier 2024, 77 % des agents de la Métropole ont perçu une Prime de pouvoir d'achat (PPA) d'un montant variant entre 200 et 500 euros brut, versée sur le salaire de janvier. À compter de mai 2024, de nouvelles mesures sont mises en application : l'attribution d'une prime exceptionnelle complémentaire et l'augmentation de la valeur des titres-restaurant.

À la métropole, tous les agents bénéficient, s'ils le souhaitent, de titres-restaurant. Jusqu'alors d'une valeur unitaire de 7,50 €, celle-ci a été réévaluée à 8 €, dont 4,80 € sont pris en charge par la collectivité (montant à la charge de l'agent : 3,20€).

Basée sur les mêmes critères d'attribution que ceux de la PPA, la prime exceptionnelle a vocation à être versée mensuellement aux agents éligibles de mai 2024 jusqu'à la refonte du régime indemnitaire. En effet, dès juillet 2024, à l'appui d'un cabinet conseil, la Direction des Ressources Humaines a initié de nouveaux travaux en lien avec les partenaires sociaux et les directeurs et chefs de services en vue de mettre en œuvre un nouveau régime indemnitaire au cours du premier semestre 2025.

DES NOUVEAUX CYCLES DE TRAVAIL

Au cours de ces dernières années, la question de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle est devenu un enjeu majeur en France. Cette évolution des rythmes de vies a été accentuée par la crise sanitaire et les nouvelles pratiques associées au télétravail. Ainsi, dans le cadre du déploiement du « Pacte social », la Métropole a étudié en 2024 la mise en place de cycles différenciés de travail. En parallèle,

au sein des services soumis à davantage de contraintes horaires, des réflexions ont été initiées.

Concrètement, les cycles différenciés ne correspondent pas à une réduction du temps de travail réglementaire mais vise à proposer de nouveaux rythmes impactant le nombre de jours travaillés, le nombre d'heures travaillées au quotidien et, par voie de conséquence, le volume des droits à congés et/ou des RTT. Le dispositif s'applique à effectifs constants. La volonté est d'assurer la qualité du service public et d'éviter tout impact sur le service rendu à l'utilisateur.

Ainsi, à l'issue de travaux qui ont eu lieu tout au long de l'année 2024, les agents éligibles à ces cycles ont pu en faire la demande dans le cadre d'une campagne de recensement qui a débuté en fin d'année. Après validation du responsable de service, chaque agent qui en a fait la demande a pu intégrer son nouveau cycle à compter du 1^{er} mars 2025.

DES PARCOURS DE RECONVERSION ACCOMPAGNÉS

L'un des objectifs du « Pacte social » est l'amélioration de l'accompagnement des agents en situation de reconversion et de reclassement : il s'agit de travailler avec l'ensemble des cadres les dispositifs d'immersion professionnelle, pour envisager des dispositifs « passerelles » et de mieux mobiliser la formation professionnelle.

Mise en place depuis janvier 2024, la Commission Maintien dans l'Emploi (CME) est une instance pluridisciplinaire dédiée à la prise en charge des situations complexes, en vue de fluidifier le partage d'informations entre les services, d'analyser les situations et d'identifier les niveaux d'intervention adaptés.

Les travaux destinés à favoriser l'identification de terrains d'immersion visent à atteindre les objectifs suivants :

- fluidifier le travail de la cellule maintien dans l'emploi par l'identification de terrains d'immersion ;
- permettre d'anticiper les demandes des agents selon leurs situations ;
- mettre en lien des besoins de la collectivité avec ceux des agents en reconversion dans une logique gagnant/gagnant ;
- valoriser les parcours de reconversion : assurer une continuité dans le suivi des parcours de reconversion.



LA CONTINUATION DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Depuis 2018, plusieurs actions ont été mises en place pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, améliorer les conditions de travail des femmes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Labellisé AFNOR depuis 2022, un audit à mi-parcours réalisé en 2024 a confirmé le maintien du label jusqu'à la fin de la période de quatre ans.

Un comité de pilotage Égalité, créé en 2020, continue de déployer son plan d'actions en 2024 et au-delà.



LE CONGÉ MENSTRUEL

Depuis le 1^{er} avril 2024, un congé menstruel est expérimenté pour les agentes de la Métropole. Ce congé, d'une durée maximale de 2 jours par mois (13 jours par an), est validé par un certificat médical et vient compléter les aménagements de poste (horaires, travail à distance, aménagement physique). L'accompagnement est assuré par la Direction des Ressources Humaines et l'information est transmise par les infirmières de santé au travail. En 2024, 11 agentes ont utilisé le dispositif, dont 9 ont sollicité l'absence pour congé menstruel.



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : FOCUS SUR LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ MENTALE ET LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'identification, la prévention et la gestion des risques psychosociaux (RPS) améliorent les conditions de travail et facilitent les missions de service public.

Depuis juin 2024, un psychologue du travail a rejoint l'équipe pluridisciplinaire en prévention et santé au travail, soutenant les démarches de la Direction des Ressources Humaines et l'accompagnement managérial lié à l'innovation et la communication interne. Un diagnostic flash sur les moyens de prévention des RPS a été confié à une psychologue clinicienne du travail, avec des conclusions prévues en 2025 pour renforcer les dispositifs existants. Un guide d'information sera diffusé à tous les agents et managers en 2025.

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels aide à identifier et évaluer les risques sur les postes de travail et à diffuser la culture de la prévention. En 2024, la méthodologie a évolué avec l'harmonisation (Métropole, Ville et CCAS de Nancy), l'acquisition d'un logiciel et l'ajout d'un volet sur les risques psycho-sociaux.

La Métropole, en partenariat avec le CNFPT, forme les assistants et conseillers de prévention ainsi que les agents du service PST aux premiers secours en santé mentale (PSSM), pour diffuser une culture commune et faciliter l'orientation vers des acteurs spécialisés. Ce dispositif bénéficie aussi aux agents en contact avec le public.

FORMATION : UN PARCOURS POUR LES MANAGERS

Le parcours managérial de la Métropole valorise l'activité managériale, du top management au management de terrain. Il offre un aperçu de l'activité, permettant de s'outiller, de partager des expériences et d'avoir une vision commune.

Composé de 4 modules, ce parcours, débuté en novembre 2024, s'adresse aux trois niveaux de managers : stratégiques, intermédiaires et de proximité. Les trois premiers modules, proposés par le service formation et animés par un formateur spécialiste, abordent les thématiques suivantes :

- Les sciences comportementales : intelligence émotionnelle et relationnelle, communication, neurosciences et prise de décision.
- L'anticipation et la gestion des conflits : comprendre une situation agressive, connaître le stress et ses origines.
- Le management hybride : gestion du télétravail et des agents sur sites distants.

Un quatrième module, axé sur la sécurité expliquée aux managers, est animé par un formateur extérieur avec le soutien de l'équipe Prévention et santé au travail des Ressources Humaines. Il permet aux participants de découvrir ou redécouvrir les outils et méthodes de prévention des risques professionnels.

FINANCES



BUDGET 2024 : UN PROJET DE TRANSFORMATION ASSUMÉ, DANS UN CONTEXTE INÉDIT

Depuis 4 ans, la Métropole s'est confrontée à une succession ininterrompue de crises (crise sanitaire sans précédent, guerre en Ukraine, crise de l'énergie et des matières premières, flambée de l'inflation) ayant lourdement impactées les budgets métropolitains. Malgré des incertitudes nombreuses, le budget 2024 incarnait une ambition forte, celle de mener à bien le projet de transformation métropolitaine engagé en 2020. Passé le cap de la mi-mandat, cette mutation profonde du territoire se matérialise aujourd'hui fortement à travers les rues, les quartiers et les communes du Grand Nancy, en réponse aux besoins et aux aspirations de leurs habitants.

Dans le sillage du nouveau trolleybus dont les grands travaux ont rythmé l'année 2024, c'est un vaste ensemble de projets qui se sont concrétisés en 2024, à l'image de la plantation de plus de 300 nouveaux arbres et de la requalification de nombreux espaces publics, du déploiement de 1 000 points de collecte de bio-déchets à travers l'agglomération, de l'extension du réseau de pistes cyclables qui continue de tisser sa toile, de la déclinaison du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Qu'il s'agisse de mobilités durables, d'urbanisme apaisé, d'habitat inclusif, de

gestion économe, de l'eau, des déchets ou des ressources, la Métropole du Grand Nancy a agi dans tous les domaines pour améliorer le cadre de vie des habitants, prendre sa part à la lutte contre le réchauffement climatique et protéger les plus fragiles.

Néanmoins, dans le même temps, la Métropole voit ses charges progresser plus rapidement que ses ressources, imposant de poursuivre la recherche d'économies sur le fonctionnement de l'institution, de rationaliser les dépenses d'équipements courantes, d'ajuster dans le temps la programmation de certaines opérations et de déployer une stratégie d'optimisation des recettes, notamment pour mobiliser toutes les subventions possibles. Malgré ces différents leviers, l'équilibre financier en 2024 n'a pu être atteint que grâce au recours au levier fiscal, avec une évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passant de 8,81 à 9,65% afin de dégager un produit supplémentaire de 5 M€ et de préserver la capacité financière à agir.

L'année 2024 était aussi la deuxième année de mise en œuvre du Pacte financier et fiscal. Outre la poursuite des mesures de transfert financier, elle a marqué le début des actions de coopération prévue par le Pacte : des échanges ont été engagés avec l'ensemble des communes membres pour identifier les services que la Métropole pourrait leur apporter en matière comptable, financière et fiscale. Un plan d'action pour répondre à ces besoins devra répondre à ce diagnostic. L'étude concernant la faisabilité de la création d'un observatoire financier et fiscal métropolitain a en outre été lancée.

MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

L'installation du nouveau système d'information financier, e-GF, a été réalisée au cours du mois d'avril 2024 à la Métropole du Grand Nancy, mais aussi à la Ville de Nancy, au CCAS et au SMTSN. Ce projet, co-piloté par la direction des finances et la direction des systèmes d'information et télécommunications, en collaboration avec les directions administratives et financières, a nécessité la mobilisation de nombreux agents pendant près d'une année.

La mise en service d'e-GF a permis de finaliser la dématérialisation totale de l'activité financière et d'harmoniser les procédures budgétaires et comptables. Une équipe dédiée assure le support fonctionnel de l'application, la gestion des anomalies et les demandes de correctifs, en collaboration avec des « référents e-GF » identifiés au sein des DAF, et en lien avec l'éditeur du logiciel.

ART-SUR-MEURTHE

1 147 hectares • 1 867 habitants



MOBILITÉ ET VOIRIE

- Maintenance voirie : 497 509 €
- Aménagement de la voirie : 2 922 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 11 821 €



EAU ET ASSAINISSEMENT

- 5 branchements neufs (dont 2 d'eau potable et 3 d'assainissement)
- 223 avaloirs nettoyés
- 10 200 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 15 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 9 demandes, 463 € de subventions versées



ESPACES VERTS

- 6 arbres plantés
- 9,03 hectares d'espaces verts entretenus



DÉCHETS

- 32,96 tonnes de compost restituées
- 16,95 tonnes de textiles collectés
- 10 composteurs pour biodéchets installés



PROXIMITÉ

- 190 demandes d'intervention traitées



HABITAT

- Écoprimes : 250 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 10 080 €
- Aide à la pierre : Programmation - Logement locatif social : 33 115 €

DOMMARTEMONT

132 hectares • 581 habitants



MOBILITÉ ET VOIRIE

- Maintenance voirie : 38 050 €
- Aménagement de la voirie : 224 217 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 11 533 €



EAU ET ASSAINISSEMENT

- 2 branchements neufs (dont 1 d'eau potable et 1 d'assainissement)
- 251 avaloirs nettoyés
- 8 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 1 demande, 45 € de subventions versées



ESPACES VERTS

- 1,72 hectares d'espaces verts entretenus



DÉCHETS

- 36,74 tonnes de compost restituées
- 0,03 tonnes de textiles collectés
- 4 composteurs pour biodéchets installés



PROXIMITÉ

- 98 demandes d'intervention traitées



HABITAT

- Écoprimes : 250 €

ESSEY-LES-NANCY**575 hectares • 8 975 habitants****MOBILITÉ ET VOIRIE**

- Maintenance voirie : 272 069 €
- Aménagement de la voirie : 1 818 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 50 103 €

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 15 branchements neufs (dont 8 d'eau potable et 7 d'assainissement)
- 581 avaloirs nettoyés
- 1 278 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 34 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 27 demandes, 1 769 € de subventions versées

**ESPACES VERTS**

- 21 arbres plantés
- 22,36 hectares d'espaces verts entretenus

**DÉCHETS**

- 50,98 tonnes de compost restituées
- 38,13 tonnes de textiles collectés
- 22 composteurs pour biodéchets installés
- 2 conteneurs semi-enterrés installés (1 OM+ 1 emballage)

**PROXIMITÉ**

- 624 demandes d'intervention traitées

**ENVIRONNEMENT**

- 11 CEE avec 8 860,50 € délivrés

**HABITAT**

- Écoprimes : 1 750 €
- Surcharge foncière : 29 000 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 56 380 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 682,99 €
- Subvention mise en conformité énergie : 23 000 €
- Aide à la pierre : Programmation - Logement locatif social : 87 364,87 €

FLÉVILLE-DEVANT-NANCY**740 hectares • 2 223 habitants****MOBILITÉ ET VOIRIE**

- Maintenance voirie : 472 005 €
- Aménagement de la voirie : 10 578 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 17 761 €

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 54 branchements neufs (dont 26 d'eau potable et 28 d'assainissement)
- 603 avaloirs nettoyés
- 27 424 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 27 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 20 demandes, 964 € de subventions versées

**ESPACES VERTS**

- 10 arbres plantés
- 11,53 hectares d'espaces verts entretenus

**DÉCHETS**

- 35,44 tonnes de compost restituées
- 6,87 tonnes de textiles collectés
- 13 composteurs pour biodéchets installés
- 1 site de compostage partagé installé

**PROXIMITÉ**

- 208 demandes d'intervention traitées

**ENVIRONNEMENT**

- 4 CEE avec 4 476 € délivrés

**HABITAT**

- Écoprimes : 250 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 11 000 €

HEILLECOURT

365 hectares • 5 460 habitants



MOBILITÉ ET VOIRIE

- Maintenance voirie : 815 893 €
- Aménagement de la voirie : 6 117 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 49 253 €



EAU ET ASSAINISSEMENT

- 11 branchements neufs (dont 6 d'eau potable et 5 d'assainissement)
- 568 avaloirs nettoyés
- 61 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 37 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 31 demandes, 1 668 € de subventions versées



ESPACES VERTS

- 32 arbres plantés
- 10,02 hectares d'espaces verts entretenus



DÉCHETS

- 37,5 tonnes de compost restituées
- 21,75 tonnes de textiles collectés
- 18 composteurs pour biodéchets installés
- 2 conteneurs de surface installés (1 verre + 1 papier)
- 1 site de compostage partagé installé



PROXIMITÉ

- 578 demandes d'intervention traitées



ENVIRONNEMENT

- 12 CEE avec 11 263,55 € délivrés



HABITAT

- Écoprimes : 1 000 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 40 897 €

HOUEMONT

362 hectares • 2 117 habitants



MOBILITÉ ET VOIRIE

- Maintenance voirie : 335 978 €
- Aménagement de la voirie : 1 958 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 28 205 €



EAU ET ASSAINISSEMENT

- 2 branchements neufs (dont 1 d'eau potable et 1 d'assainissement)
- 425 avaloirs nettoyés
- 471 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 16 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 19 demandes, 1 289 € de subventions versées



ESPACES VERTS

- 8 arbres plantés
- 6,28 hectares d'espaces verts entretenus



DÉCHETS

- 38,04 tonnes de compost restituées
- 1,14 tonne de textiles collectés
- 11 composteurs pour biodéchets installés
- 2 sites de compostage partagé installés



PROXIMITÉ

- 148 demandes d'intervention traitées



ENVIRONNEMENT

- 5 CEE avec 7 317,63 € délivrés



HABITAT

- Écoprimes : 500 €

JARVILLE-LA-MALGRANGE**242 hectares • 9 594 habitants****MOBILITÉ ET VOIRIE**

- Maintenance voirie : 683 123 €
- Aménagement à destination des personnes à mobilité réduite : 10 692 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 31 301 €

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 3 branchements neufs (dont 1 d'eau potable et 2 d'assainissement)
- 637 avaloirs nettoyés
- 531 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 19 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 15 demandes, 841 € de subventions versées

**ESPACES VERTS**

- 22 arbres plantés
- 4,92 hectares d'espaces verts entretenus

**DÉCHETS**

- 36,22 tonnes de compost restituées
- 10,68 tonnes de textiles collectés
- 28 composteurs pour biodéchets installés
- 7 abris bacs biodéchets installés
- 16 conteneurs semi-enterrés installés (8 OM, 6 emballages, 1 verre, 1 papier)

**PROXIMITÉ**

- 556 demandes d'intervention traitées

**ENVIRONNEMENT**

- 13 CEE avec 7 885,75 € délivrés

**HABITAT**

- Écoprimes : 1 500 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 48 865 €
- PIG habitat - Habiter mieux - Subvention : 736,36 €

LANEUVEVILLE-**DEVANT-NANCY****1 247 hectares • 6 660 habitants****MOBILITÉ ET VOIRIE**

- Maintenance voirie : 74 142 €
- Aménagement de la voirie : 1 768 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 37 933 €

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 5 branchements neufs (dont 2 d'eau potable et 3 d'assainissement)
- 733 avaloirs nettoyés
- 1 273 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 48 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 25 demandes, 1 571 € de subventions versées

**ESPACES VERTS**

- 13 arbres plantés
- 6,21 hectares d'espaces verts entretenus

**DÉCHETS**

- 40,8 tonnes de compost restituées
- 20,16 tonnes de textiles collectés
- 28 composteurs pour biodéchets installés
- 1 site de compostage partagé installé

**PROXIMITÉ**

- 461 demandes d'intervention traitées

**ENVIRONNEMENT**

- 9 CEE avec 10 233 € délivrés

**HABITAT**

- Écoprimes : 1 000 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 13 587 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 759,50 €

LAXOU

1 594 hectares • 14 854 habitants



MOBILITÉ ET VOIRIE

- Maintenance voirie : 273 545 €
- Aménagement de la voirie : 898 €
- Aménagement à destination des personnes à mobilité réduite : 14 854 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 115 827 €



EAU ET ASSAINISSEMENT

- 3 branchements neufs (dont 2 d'eau potable et 1 d'assainissement)
- 1 321 avaloirs nettoyés
- 1 506 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 42 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 15 demandes, 830 € de subventions versées



ESPACES VERTS

- 46 arbres plantés
- 14,29 hectares d'espaces verts entretenus



DÉCHETS

- 50,34 tonnes de compost restituées
- 22,89 tonnes de textiles collectés
- 9 conteneurs semi-enterrés installés (5 OM, 4 emballages)
- 4 conteneurs de surface OM installés
- 1 site de compostage partagé installé



PROXIMITÉ

- 640 demandes d'intervention traitées



ENVIRONNEMENT

- 25 CEE avec 18 100,29 € délivrés



HABITAT

- Écoprimes : 2 000 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 30 684 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 477,71 €
- Subvention pour intermédiation locative - IML Logement d'abord : 1 000 €

LUDRES

818 hectares • 6 173 habitants



MOBILITÉ ET VOIRIE

- Maintenance voirie : 870 820 €
- Aménagement voirie : 25 277 €
- Aménagement à destination des personnes à mobilité réduite : 4 916 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 40 844 €



EAU ET ASSAINISSEMENT

- 6 branchements neufs (dont 3 d'eau potable et 3 d'assainissement)
- 1 493 avaloirs nettoyés
- 83 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 37 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 32 demandes, 1 874 € de subventions versées



ESPACES VERTS

- 30 arbres plantés
- 18,54 hectares d'espaces verts entretenus



DÉCHETS

- 45,74 tonnes de compost restituées
- 25,69 tonnes de textiles collectés
- 26 composteurs pour biodéchets installés
- 1 conteneur de surface installé (verre)



PROXIMITÉ

- 383 demandes d'intervention traitées



ENVIRONNEMENT

- 13 CEE avec 14 356,87 € délivrés



HABITAT

- Écoprimes : 1 000 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 2 708 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 400 €

MALZÉVILLE**753 hectares • 8 215 habitants****MOBILITÉ ET VOIRIE**

- Maintenance voirie : 771 786 €
- Aménagement de la voirie : 15 213 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 31 568 €

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 23 branchements neufs (dont 13 d'eau potable et 10 d'assainissement)
- 683 avaloirs nettoyés
- 1 578 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 30 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 28 demandes, 1 909 € de subventions versées

**ESPACES VERTS**

- 9 arbres plantés
- 22,96 hectares d'espaces verts entretenus

**DÉCHETS**

- 38,52 tonnes de compost restituées
- 19,53 tonnes de textiles collectés
- 26 composteurs pour biodéchets installés
- 1 site de compostage partagé installé

**PROXIMITÉ**

- 635 demandes d'intervention traitées

**ENVIRONNEMENT**

- 10 CEE avec 10 797,77 € délivrés

**HABITAT**

- Accession à la propriété : 10 000 €
- Écoprimes : 250 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 1 582 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 634,30 €
- Aide à la pierre : Programmation - Logement locatif social : 17 520 €

MAXÉVILLE**563 hectares • 10 037 habitants****MOBILITÉ ET VOIRIE**

- Maintenance voirie : 223 041 €
- Aménagement de la voirie : 71 963 €
- Aménagement à destination des personnes à mobilité réduite : 1 916 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 54 221 €

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 17 branchements neufs (dont 8 d'eau potable et 9 d'assainissement)
- 1 048 avaloirs nettoyés
- 7 247 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 29 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 7 demandes, 352 € de subventions versées

**ESPACES VERTS**

- 34 arbres plantés
- 25,58 hectares d'espaces verts entretenus

**DÉCHETS**

- 44,82 tonnes de compost restituées
- 18,73 tonnes de textiles collectés
- 47 composteurs pour biodéchets installés
- 6 conteneurs de surface installés (4 OM, 1 verre, 1 papier)

**PROXIMITÉ**

- 575 demandes d'intervention traitées

**ENVIRONNEMENT**

- 10 CEE avec 12 469,19 € délivrés

**HABITAT**

- Écoprimes : 1 250 €
- Surchage foncière : 6 000 €
- Logements sociaux : Délégation état - Plan de relance : 2 894,73 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 14 326 €
- Subvention pour intermédiation locative - IML Logement d'abord : 1 000 €
- Aide à la pierre : Programmation - Logement locatif social : 538 926,47 €

NANCY

1 501 hectares • 105 753 habitants



MOBILITÉ ET VOIRIE

- Maintenance voirie : 2 084 810 €
- Aménagement de la voirie : 82 663 €
- Aménagement à destination des personnes à mobilité réduite : 77 224 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 651 663 €



EAU ET ASSAINISSEMENT

- 48 branchements neufs (dont 27 d'eau potable et 21 d'assainissement)
- 2 028 avaloirs nettoyés
- 6 595 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 233 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 68 demandes, 3 991 € de subventions versées



ESPACES VERTS

- 98 arbres plantés
- 33,77 hectares d'espaces verts entretenus



DÉCHETS

- 24,52 tonnes de compost restituées
- 129,54 tonnes de textiles collectés
- 38 composteurs pour biodéchets installés
- 127 abris bacs biodéchets installés
- 2 conteneurs semi-enterrés installés (1 OM, 1 emballage)
- 28 conteneurs enterrés installés (12 OM, 8 emballages, 6 verre, 2 papier)
- 31 conteneurs de surface installés (31 OM)
- 11 sites de compostage partagé installés



PROXIMITÉ

- 15 880 demandes d'intervention traitées



ENVIRONNEMENT

- 79 CEE avec 55 537,35 € délivrés



HABITAT

- Écoprimes : 3 750 €
- Logements sociaux : Délégation état - Plan de relance : 28 956,34 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 95 310 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 6 307,59 €
- Subvention pour intermédiation locative - IML Logement d'abord : 10 000 €
- OPAH RU Saint-Pierre - René II - Bonsecourt : 36 535,40 €
- Aide à la pierre : Programmation - Logement locatif social : 351 860,02 €

PULNOY

375 hectares • 5 209 habitants



MOBILITÉ ET VOIRIE

- Maintenance voirie : 152 591€
- Aménagement de la voirie : 39 264 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 39 260 €



EAU ET ASSAINISSEMENT

- 3 branchements neufs (dont 2 d'eau potable et 1 d'assainissement)
- 758 avaloirs nettoyés
- 1 020 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 27 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 24 demandes, 1 419 € de subventions versées



ESPACES VERTS

- 2 arbres plantés
- 5,84 hectares d'espaces verts entretenus



DÉCHETS

- 54,6 tonnes de compost restituées
- 13 composteurs pour biodéchets installés



PROXIMITÉ

- 304 demandes d'intervention traitées



ENVIRONNEMENT

- 10 CEE avec 5 342 € délivrés



HABITAT

- Écoprimes : 1 500 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 31 348 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 314,86 €

SAINT-MAX**185 hectares • 10 159 habitants****MOBILITÉ ET VOIRIE**

- Maintenance voirie : 402 334 €
- Aménagement de la voirie : 41 696 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 72 863 €

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 5 branchements neufs (dont 3 d'eau potable et 2 d'assainissement)
- 709 avaloirs nettoyés
- 632 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 35 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 23 demandes, 1 232 € de subventions versées

**ESPACES VERTS**

- 8 arbres plantés
- 1,50 hectares d'espaces verts entretenus

**DÉCHETS**

- 42,96 tonnes de compost restituées

**PROXIMITÉ**

- 512 demandes d'intervention traitées

**ENVIRONNEMENT**

- 18 CEE avec 20 988,74 € délivrés

**HABITAT**

- Écoprimes : 1 750 €
- Logements sociaux : Délégation état - Plan de relance : 37 334 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 32 077 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 1 901,86 €
- Subvention pour intermédiation locative - IML Logement d'abord : 1 000 €

SAULXURES-LÈS-NANCY**750 hectares • 4 347 habitants****MOBILITÉ ET VOIRIE**

- Maintenance voirie : 108 033 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 113 099

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 3 branchements neufs (dont 2 d'eau potable et 1 d'assainissement)
- 663 avaloirs nettoyés
- 24 302 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 20 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 18 demandes, 941 € de subventions versées

**ESPACES VERTS**

- 3 arbres plantés
- 10,53 hectares d'espaces verts entretenus

**DÉCHETS**

- 42,78 tonnes de compost restituées
- 8,58 tonnes de textiles collectées
- 15 composteurs pour biodéchets installés

**PROXIMITÉ**

- 247 demandes d'intervention traitées

**ENVIRONNEMENT**

- 9 CEE avec 14 985,90 € délivrés

**HABITAT**

- Écoprimes : 1 500 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 3 263 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 677,61 €

SEICHAMPS

430 hectares • 5 206 habitants



MOBILITÉ ET VOIRIE

- Maintenance voirie : 285 315 €
- Aménagement de la voirie : 15 507 €
- Aménagement à destination des personnes à mobilité réduite : 7 135 €
- Éclairage public : coût maintenance préventive et curative : 47 201 €



EAU ET ASSAINISSEMENT

- 14 branchements neufs (dont 14 d'eau potable et d'assainissement)
- 1 119 avaloirs nettoyés
- 34 342 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 13 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 26 demandes, 1 501 € de subventions versées



ESPACES VERTS

- 12 arbres plantés
- 7,50 hectares d'espaces verts entretenus



DÉCHETS

- 41,24 tonnes de compost restituées
- 15,3 tonnes de textiles collectés
- 19 composteurs pour biodéchets installés



PROXIMITÉ

- 273 demandes d'intervention traitées



ENVIRONNEMENT

- 7 CEE avec 10 608,83 € délivrés



HABITAT

- Écoprimes : 1 000 €
- Surcharge foncière : 9 000 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 11 449 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 1 312,19 €

TOMBLAINE

550 hectares • 9 298 habitants



MOBILITÉ ET VOIRIE

- Maintenance voirie : 652 025 €
- Aménagement de la voirie : 421 677 €
- Aménagement à destination des personnes à mobilité réduite : 152 €
- Maintenance préventive et curative : 65 506 €



EAU ET ASSAINISSEMENT

- 29 branchements neufs (dont 15 d'eau potable et 14 d'assainissement)
- 973 avaloirs nettoyés
- 992 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 24 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 31 demandes, 1 754 € de subventions versées



ESPACES VERTS

- 8 arbres plantés
- 29,62 hectares d'espaces verts entretenus



DÉCHETS

- 38,26 tonnes de compost restituées
- 10,89 tonnes de textiles collectées
- 2 conteneurs semi-enterrés installés (1 OM + 1 emballage)



PROXIMITÉ

- 575 demandes d'intervention traitées



ENVIRONNEMENT

- 17 CEE avec 12 076,50 € délivrés



HABITAT

- Accession à la propriété : 10 000 €
- Écoprimes : 2 000 €
- Surcharge foncière : 156 000 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 37 249 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 837,12 €
- Subvention pour intermédiation locative - IML Logement d'abord : 1 000 €
- Aide à la pierre : Programmation - Logement locatif social : 36 691,20 €

VANDŒUVRE-LÈS-NANCY**946 hectares • 29 829 habitants****MOBILITÉ ET VOIRIE**

- Maintenance voirie : 1 062 682 €
- Aménagement de la voirie : 274 229 €
- Aménagement à destination des personnes à mobilité réduite : 18 361 €

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 19 branchements neufs (dont 12 d'eau potable et 7 d'assainissement)
- 1 662 avaloirs nettoyés
- 2 224 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 68 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 23 demandes, 1 478 € de subventions versées

**ESPACES VERTS**

- 86 arbres plantés
- 23,69 hectares d'espaces verts entretenus

**DÉCHETS**

- 46,4 tonnes de compost restituées
- 64,28 tonnes de textiles collectées
- 2 conteneurs semi-enterrés installés
- 66 composteurs pour biodéchets installés
- 2 abris bacs biodéchets installés
- 2 sites de compostage partagé installés

**PROXIMITÉ**

- 1 292 demandes d'intervention traitées

**ENVIRONNEMENT**

- 15 CEE avec 13 406,73 € délivrés

**HABITAT**

- Accession à la propriété : 5 000 €
- Écoprimes : 2 250 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 89 425 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 3 978,53 €
- Subvention pour intermédiation locative - IML Logement d'abord : 1 000 €

VILLERS-LÈS-NANCY**995 hectares • 15 086 habitants****MOBILITÉ ET VOIRIE**

- Maintenance voirie : 761 447€
- Aménagement de la voirie : 541 423 €
- Aménagement à destination des personnes à mobilité réduite : 195 €

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 2 branchements neufs (1 d'eau potable + 1 d'assainissement)
- 1 667 avaloirs nettoyés
- 840 mètres linéaires de curage de collecteurs
- 53 interventions sur regards, avaloirs, grilles, branchements
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 53 demandes, 3 553 € de subventions versées

**ESPACES VERTS**

- 51 arbres plantés
- 12,09 hectares d'espaces verts entretenus

**DÉCHETS**

- 54,98 tonnes de compost restituées
- 23,1 tonnes de textiles collectées
- 4 conteneurs enterrés installés (1 OM, 1 emballage, 1 verre, 1 papier)
- 149 conteneurs en place fin d'année
- 50 composteurs pour biodéchets installés
- 1 site de compostage partagé installé

**PROXIMITÉ**

- 992 demandes d'intervention traitées

**ENVIRONNEMENT**

- 45 CEE avec 41 134,81 € délivrés

**HABITAT**

- Écoprimes : 3 500 €
- Parc privé délégation 3 - Fond Anah : 95 690 €
- PIG Habitat - Habiter mieux - Subvention : 400 €

Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Heillecourt
Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy



Plus d'informations
WWW.GRANDNANCY.EU

métropole
GrandNancy